** **

**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Gouvernement du Burkina Faso**

**DOCUMENT DE PROJET**

**Intitulé du programme**: Programme « Amélioration des moyens d’existence durables en milieu rural » dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, au Burkina Faso

**Numéro du programme:** 00116732

**Partenaire de réalisation:** Ministère de l’Environnement, de l’Économie Verte et du Changement Climatique à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), Ministère de l’Agriculture et des Aménagements hydro-agricoles; Ministère des Ressources animales et halieutiques ;Ministère de l’Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale ; Ministère de l’Énergie ; Ministère des Mines et des Carrières à travers l’ANEEMAS; Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l’Action humanitaire ; Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l’Innovation ; les faîtières et Organisations socioprofessionnelles.

**Partenaires Techniques et financiers :** Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM), la Coopération Chinoise, la Coopération Suisse, la Coopération Italienne, l’Agence Française de Développement; l’Agence Japonaise de Coopération Internationale au Burkina Faso (JICA), l’Agence Suédoise de Développement Internationale, l’Agence de Développement Autrichienne, la Fondation SOMAFO.

**Date de démarrage:** Septembre 2019 **Date d’achèvement:** Décembre 2023 **Date de réunion du CLEP:** 24/09/2019

|  |
| --- |
| **Description succincte** |
| Le Programme d’Amélioration des Moyens d’Existence Durables en milieu rural dans les Régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED/BMH-CO)), issus du document pays du PNUD, est formulé par le PNUD en collaboration avec le Gouvernement. Il contribue à la mise en œuvre du PNDES, notamment son axe 3, plus particulièrement les Objectifs Stratégiques 3.1 : « développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable » et 3.5: « Inverser les tendances de la dégradation de l’environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales ».  Au Burkina Faso, la détérioration de la sécurité alimentaire touche particulièrement les milieux ruraux, où l’agriculture, l’élevage et l’exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques occupent 90% environ de la population active comme seul moyen d’existence. La situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les populations rurales les place dans une extrême fragilité face aux attaques des groupes armés non-identifiés. Il en résulte également une dégradation des terres de production de l’ordre de 34% du fait de causes anthropiques et climatiques, avec une progression de dégradation qui a évolué de 113 000 ha/an entre 1983 et 1992, à 360.000 ha/an entre 1992 et 2000, pour être à 469 000 ha/an entre 2002 et 2013. Dans ce contexte de crise complexe et multidimensionnelle, il est essentiel de mener des activités visant à la fois à assurer la sécurité alimentaire, améliorer les moyens d’existence résilients des couches vulnérables des populations déplacées et celles des zones d’accueil. Investir dans des secteurs clés comme les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), l’agriculture et l’élevage productifs et durables est primordial pour prévenir et atténuer l’instrumentalisation et l’extension des conflits liés à l’accès aux ressources naturelles entre populations vulnérables.  Le PAMED entend contribuer à réduire par des actions structurantes, la vulnérabilité croissante des populations rurales dans les zones ciblées. Les principaux résultats attendus sont: - (i) Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la paix et à la cohésion sociale ; - (ii) Les communautés ont accès aux technologies innovantes d’économie du bois de chauffe, d’énergie alternative, et d’énergie propre et durable ; - (iii) Les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux sont accrues ; - (iv) Les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des ressources naturelles. |

**Contributing Outcome (UNDAF/CPD):**

Contribution aux piliers du programme Pays

**Pilier 2 :** Croissance inclusive et durable, travail décent et sécurité alimentaire.

**Pilier 3 :** Résilience face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux urgences humanitaires

**Contribution aux Effets du UNDAF** : ***Effets 2 et 3***

**Indicative Output(s) with gender marker:** GEN2

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Total ressources nécessaires :** | **6 771 448 USD** | |
| **Total ressources allouées :** | **TRAC du PNUD :** | **5 000 000 USD** |
| **Donateur :** | ……. USD |
| **Gouvernement :** | **……**USD |
|  | **Apports bénéficiaires :** | **298 167 USD** |
| **À financer :** | | **841 966 340 USD** |

**Approuvé par (signatures) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Gouvernement** | **PNUD** |
| **Nom en capitales :** | **Nom en capitales :** |
| **Lassané KABORE**  Ministre de l’Économie, des Finances et du Développement | **Mathieu CIOWELA**  Représentant Résident |
| **Date :** | **Date :** |
|  |  |

Table des matières

[I. Défis de Développement 6](#_Toc19557020)

[1.1 Problématiques socio-économiques et écosystémiques 7](#_Toc19557021)

[1.2 Pertinence du programme par rapport aux priorités nationale, régionale et mondiale 12](#_Toc19557022)

[1.5 Les principales causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales 13](#_Toc19557023)

[1.5.1 La dégradation des ressources naturelles 13](#_Toc19557024)

[1.5.2 La faiblesse des revenus de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux 14](#_Toc19557025)

[1.5.3 Les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles 14](#_Toc19557026)

[II Stratégie 15](#_Toc19557027)

[2.1 la théorie du changement 15](#_Toc19557028)

[2.2 Les hypothèses 16](#_Toc19557029)

[2.3 Approche stratégique 18](#_Toc19557030)

[2.4 Principes directeurs de la stratégie 23](#_Toc19557031)

[2.5. Prise en compte de la problématique d’égalité homme-femme 24](#_Toc19557032)

[III Résultats et partenariats 24](#_Toc19557033)

[3.1 Principaux résultats et produits par composante 24](#_Toc19557034)

[3.2 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés 27](#_Toc19557035)

[3.3 Partenariats 27](#_Toc19557036)

[3.4 Risques et hypothèses 29](#_Toc19557037)

[3.5 Implication des parties prenantes 30](#_Toc19557038)

[3.6 Coopération Sud-Sud et triangulaire 35](#_Toc19557039)

[3.7 Connaissance 35](#_Toc19557040)

[3.8 Durabilité et mise à l’échelle 35](#_Toc19557041)

[IV Gestion du Programme 36](#_Toc19557042)

[4.1 Efficacité et efficience 36](#_Toc19557043)

[4.2 Gestion du programme 36](#_Toc19557044)

[4.3 Coûts du Programme 37](#_Toc19557045)

[V Cadre de résultats 38](#_Toc19557046)

[VI Suivi et évaluation 43](#_Toc19557047)

[VII Plan de travail pluriannuel 46](#_Toc19557048)

[VIII Arrangement de gestion et coordination 56](#_Toc19557049)

[11.1 Modalités de mise en œuvre 56](#_Toc19557050)

[IX Cadre juridique 63](#_Toc19557051)

[X gestion des risques 63](#_Toc19557052)

[XI ANNEXES i](#_Toc19557053)

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

**AGR** : Activité Génératrice de Revenus

**AME** : Accords Multilatéraux sur l’Environnement

**ANEEMAS** : Agence Nationale d’Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées

**APD** : Aide au Développement

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BM** : Banque Mondiale

**CCNUCC** : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

**CES/DRS** : Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols

**CLEP :** Comité Local d’Examen du Projet/ Programme

**CND** : Contribution Nationale Déterminée

**CNT** : Conseil National de la Transition

**COS** : Carbonne Organique du Sol

**CPD :** Document de Programme Pays

**CPP :**   Country Partnership Program

**OSC :** Confédération Paysanne du Faso

**DGEVCC :** Direction Générale de l’Economie Verte et du Changement Climatique

**DEMPE** : Direction des Exploitations Minières à Petite Echelle

**DIM** : Mise en œuvre directe (Direct Implementation)

**ECED-Mouhoun** **:** Programme Energie et Croissance Economique Durable dans la Boucle du Mouhoun

**EICVM** : Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages

**EMC :** Enquête Multisectorielle Continue

**EPA :** Enquêtes Permanentes Agricoles

**FAO**: Food and Agriculture Organisation

**FEM :** Fonds pour l’Environnement Mondial

**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole

**GAR** : Gestion Axée sur les Résultats

**GDT** : Gestion Durable des Terres

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**IITA** : Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide

**INSD** : Institut National de la Statistique et de la Démographie

**IRRF** : Cadre Intégré de Résultats et d’Allocation des Ressources

**LAME** : Laboratoire Matériaux et Environnement

**MAHRH** : Ministère de l’Agriculture de l’Hydraulique et des Ressources Halieutiques

**MEEVCC** : Ministère de l’Environnement de l’Economie Verte et du Changement Climatique

**MAA :** Ministère de l’Agriculture et des Aménagements

**MATDC :** Ministre de l’Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale

**ME :** Ministère de l’Énergie

**MEA :** Ministère de l’Eau et de l’Assainissement

**MFSNFAH :** Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l’Action Humanitaire

**MMC :** Ministère des Mines et des Carrières

**MRAH :** Ministère des Ressources animales et halieutiques

**OCADES :** Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale

**OSC:** Organisation de la Société Civile

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique

**ODD** : Objectifs de Développement Durable

**OCHA :** Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires

**ORCADE** : Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement

**OS :** Objectif Spécifique

**PAG** : Plan d’Aménagement et de Gestion

**PAGIRE** : Plan d’Action pour la Gestion Intégré des Ressources en Eau

**PAMED** : Programme d’Amélioration des moyens d’Existence Durables

**PAPISE** : Programme d’Actions et Plan d’Investissement dans le Secteur de l’Elevage

**PARIIS** : Programme d’Appui Régional à l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS)

**PCESA** : Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole

**PDA-ECV** : Programme Décennal d’Action de l’Environnement et du Cadre de Vie

**PDPS:** Programme de Développement durable des exploitations Pastorales du Sahel (PDPS) Burkina

**PFNL** : Produits Forestiers Non Ligneux

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PISA** : Programme d’Investissement dans les Secteurs de l’Agriculture

**PNA** : Plan National d’Adaptation

**PNDES** : Plan National de Développement Economique et Social

**PNSR** : Plan National du Secteur Rural

**PNUAD** : Plan Cadre des Nations Unis pour l’Aide au Développement

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PRODOC** : Document de Programme

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**REEB4 :** 4èRapport sur l’Etat de l’Environnement au Burkina Faso

**SBAA** : Accord de Base type en matière d’Assistance

**SNADDT** : Schéma National d’Aménagement et du Développement Durable du Territoire

**SP/CPSA** : Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricole

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UNDAF** : Plan Cadre des Nation Unies pour l’Aide au Développement

**UNCDF :** Fonds d’équipement des Nations Unies

**USD** : United States Dollar

# Défis de Développement

Burkina Faso, pays sahélien d’une superficie de 274 200 Km2, est affecté par les problèmes de dégradation des écosystèmes en général et des terres en particulier (REEB4, 2017[[1]](#footnote-1) ). La population estimée à 19.632.147 habitants en 2017 s’accroit à un rythme très rapide de 3,16%[[2]](#footnote-2) l’an.

Cette population, majoritairement jeune, rurale et pauvre, est essentiellement et structurellement dépendante du capital « terres et/ou ressources naturelles » qui constitue son principal moyen d’existence, particulièrement en milieu rural. Dans ce pays, la pauvreté demeure fondamentalement rurale, avec une incidence de 47,5% contre 13,6% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92 % à l'incidence de la pauvreté : 9 personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté sur 10 vivent en milieu rural. Selon les analyses de l’INSD, la pauvreté touche plus les individus des ménages dont les chefs sont agriculteurs vivriers (50,1%).

Le secteur rural demeure le principal pourvoyeur de revenus et d’emplois pour au moins 80% de la population active, à travers l’agriculture, l’élevage et l’exploitation des ressources forestières. Il fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles (Programme de Croissance Économique dans le Secteur Agricole–PCESA, 2013). Cependant, l’analyse diagnostique du secteur rural (PNSR, 2016 ) au Burkina Faso révèle : (i) des systèmes de production peu performants et à faible taux de croissance du PIB agricole, (ii) un faible développement des filières agricoles entrainant des difficultés d’accès aux marchés, (iii) une sécurité alimentaire et nutritionnelle fragile, mais aussi une gestion des risques agricoles en amélioration, (iv) des ressources naturelles en dégradation continue et des mécanismes de leur gestion durable en souffrance, (v) une faible capacité de mobilisation de la ressource eau en dépit de l’existence d’un dispositif satisfaisant de gouvernance, (vi) un capital humain insuffisamment encadré et faiblement équipé dans le secteur rural. Ainsi donc, la contribution de ce secteur au PIB du pays demeure globalement faible. Par exemple de 1994 et 2014 elle a varié entre 28 et 31% (PNDES, 2016-2020).

Ce niveau de contribution sectorielle au PIB dénote une faible transformation caractérisée par une faible évolution de la productivité agricole dominée par une agriculture de subsistance, une industrie manufacturière déclinantes et des industries de services dominées par le secteur informel. Selon le PNDES 2016-2020, on estime que 3,5 millions de burkinabè (soit environ 20 % de la population) sont en situation d’insécurité alimentaire. Les pratiques agricoles non adaptés (défrichements de nouvelles terres, mauvaises utilisations des engrais et des pesticides, les feux de brousse, etc.) contribuent à l’érosion des terres et des sols et à l’épuisement des ressources en eau.

Les conditions socio-économiques de près de 70 % de la population du pays, dont la survie dépend de l’agriculture, sont telles que la plupart se livre à des pratiques de production et de consommation non viables pour la subsistance et les activités créatrices de revenus.

Depuis le sommet de Rio en 1992 déjà, la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial et plus encore dans les pays les moins avancés avait été identifiée comme résidant dans un schéma de consommation et de production non viable: en particulier, nos modes de consommation et de production sont basés sur une utilisation excessive, irrationnelle et parfois incontrôlée des ressources naturelles; contribuant ainsi à leur épuisement, à la dégradation des terres, de l'air, et à la pollution des eaux.

Ces modes non viables ont été qualifiés de Modes de Consommation et Production non Durables, par opposition aux Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) qui s'inscrivent dans la philosophie du Développement Durable qui est de satisfaire les besoins sociaux, susciter une croissance économique, et préserver l'environnement.

D’autre part, les conséquences de ces pratiques de consommation et de production non durables sont accentuées par les effets de la variabilité et des changements climatiques que sont les perturbations du régime des pluies, l’augmentation des températures et l’accroissement de la fréquence et de l'imprévisibilité des sécheresses et inondations particulièrement dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest au Burkina Faso où les incidences de la pauvreté qui sont respectivement de 59,7% et 51,7% restent supérieures à l'incidence globale au plan national qui est de 40,1%[[3]](#footnote-3) (PNDES 2016-2020).

Dans un tel contexte, **c’est l’ensemble des moyens d’existence des populations rurales qui ne sont pas soutenables particulièrement pour les populations vivant dans ces régions.** Les moyens d’existence des populations rurales dépendent en effet essentiellement de l’exploitation des ressources naturelles renouvelables que constituent les sols (fertilité), l’eau, les forêts, les pâturages et la faune, terrestre et aquatique, à travers les systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique, principales composantes du secteur primaire.

Le Burkina Faso, y compris, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, fait face à plusieurs défis. Ces difficultés fragilisent d’avantage la situation des moyens d’existences des populations vulnérables dans ces régions concernées.

## 1.1 Problématiques socio-économiques et écosystémiques

Les principaux facteurs ci – dessous conditionnent le développement et la résilience des populations du Burkina Faso, notamment les petits (es) exploitants (es) agro-sylvo-pastoraux.

**1. Situation économique du Burkina Faso.** L’économie du Burkina occupe le quatrième rang dans la zone de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. La croissance économique est peu inclusive et ne parvient pas à répondre à la forte demande liée à la pression démographique.

L’agriculture, l’élevage et l’exploitation des ressources forestières occupent 90%[[4]](#footnote-4) environ de la population active, et subissent une pression croissante d’utilisation conjuguée à des pratiques extensives favorisant une dégradation des terres productives estimée à 34% du fait de causes anthropiques et climatiques. Cette dégradation a progressé de 113 000 ha/an entre 1983 et 1992, à 360.000 ha/an entre 1992 et 2000, pour être à 469 000 ha/an entre 2002 et 2013[[5]](#footnote-5). Les analystes montrent, qu’il faut exploiter à ce jour, 3,37 hectares de terres dégradées pour obtenir la production d’un hectare de terres de bonne qualité (IPE, 2008).

A ce phénomène croissant de dégradation des terres s’ajoute celui de la déforestation et la dégradation des forêts. Dans des travaux récents, le MEEVCC a mis en exergue les principaux facteurs directs suivants : - (i) l’expansion agricole ; - (ii) la demande consommatrice de bois de feu et ses dérivés ; - (iii) la surexploitation fourragère et enfin – (iv) la pratique des feux de brousse.

Les facteurs indirects[[6]](#footnote-6) de déforestation et de dégradation des forêts comprennent : (i) l’augmentation constante d’une population rurale en situation de pauvreté, qui dépend essentiellement des produits agricoles et forestiers pour sa subsistance ; (ii) la faiblesse des politiques publiques en matière de sécurité foncière et forestière et notamment l'absence d'outils de planification de l'utilisation des terres ; (iii) la faible qualité de la gouvernance.

Cette dégradation continue des terres de plus en plus aggravées par les phénomènes climatiques est le premier facteur explicatif du classement du Burkina Faso parmi les pays les plus pauvres au monde.

**2. Défis du secteur agricole.** Selon la FAO[[7]](#footnote-7), l’agriculture familiale constitue 90 % des exploitations au niveau mondial, et les exploitations familiales de moins de 2 hectares représentent 84 % du total. L'agriculture burkinabè est avant tout une agriculture familiale de subsistance basée sur les céréales, principalement sorgho, mil, maïs, lesquelles constituent la base de l’alimentation de la majorité de la population. Elle est conduite majoritairement sur des exploitations de 3-6 ha en moyenne et selon des pratiques rudimentaires.

L’analyse de l’autonomie céréalière[[8]](#footnote-8) en 2018 indiquait qu’au niveau national, 53,2 % des ménages ne seront pas à mesure de couvrir leurs besoins céréaliers avec leur seule production. La précarité céréalière toucherait ainsi 36,8 % des populations rurales agricoles. La vulnérabilité des ménages[[9]](#footnote-9) se traduit aujourd'hui, par plus de 20% de la population (plus de 3,5 millions de personnes) en proie à l'insécurité alimentaire. Aussi, les statistiques de cette dernière campagne révèlent que malgré des évolutions de superficies, les productions des céréales, des cultures de rente et des autres cultures vivrières ont baissé découlant d’une baisse notoire des rendements.

Au niveau des régions, le profil de la région de la Boucle du Mouhoun décrit une évolution en dents de scie de la production globale de céréale avec une tendance baissière beaucoup plus prononcée entre 2012 et 2016. Dans la région du Centre Ouest on note l’apparition de nouveaux acteurs dans les années 2010. Sans que cela ne se traduise par une véritable intensification et une amélioration des rendements, leurs exploitations se caractérisent par leur grande taille. En 2009, 62% des exploitations étaient compris entre 10 et 49 ha tandis que 8% entre 100 et 200 ha[[10]](#footnote-10). Ces grands espaces soustraits à l’utilisation communautaire renforcent la pression sur les formations forestières.

**3. Problématique du financement agricole.** Au Burkina Faso, seules les productions de coton et de sésame, bénéficient de crédit structuré de la part de leurs partenaires commerciaux extérieurs, qui permet la maîtrise totale de la recette. Le reste des filières agricoles connaissent des difficultés de financement en dehors de l’appui gouvernemental. En 2014, moins d'un pour cent du crédit total alloué par les banques commerciales a servi à financer le secteur agricole. Par conséquent, les principales sources de financement sont informelles et proviennent principalement d'autres ménages (43%) et des coopératives (13%).

Les difficultés de financement sont liées au fait que les investissements sont souvent particulièrement faibles, constituant un frein aux progrès des techniques agricoles et à l’amélioration des rendements et de la qualité. Cela est principalement dû à la rareté des ressources à moyen et long terme, au risque inhérent à ces prêts à des acteurs (principalement les producteurs) qui ne sont pas en mesure d’offrir des garanties adéquates, à l’insuffisance de visibilité sur plusieurs années compte tenu des aléas : climat, débouchés, aléas sanitaires, ravageurs divers et de la grande variabilité des prix des intrants et des produits agricoles. De plus, les taux d’intérêts pratiqués sont plus élevés que le taux moyen de rentabilité interne de la plupart des activités agricoles. A cela, s’ajoute le fait que le principal risque des crédits à l’agriculture réside dans la grande volatilité des prix des produits agricoles et dans la non-maîtrise par les producteurs du calendrier de mise en marché des produits. Le regroupement des coopératives en unions ou SICA dédiées à la commercialisation en commun de la production, le financement d’installations de stockage et le financement par warrantage des stocks constitués en vue de réguler le calendrier de mise en marché de la production, seraient des solutions à étudier pour réduire cette dépendance ;

L’ensemble de ces contraintes constituent la problématique du développement des chaines des valeurs des produits agricoles dont les conséquences sont entre autres la faible rémunération des producteurs. Il s’agit du défi de crédit agricole dont les enjeux sont au-delà du seul secteur rural. Le programme accompagnera l’introduction de mécanismes innovant adaptés au contexte local.

**4. Défis des productions animales.** Avec un cheptel numériquement important, l’élevage[[11]](#footnote-11) occupe plus de 80% des ménages et leur procure tout ou partie de leurs revenus monétaires. Il contribue pour plus de 18% à la formation du PIB et pour près de 26% des exportations en valeur. L’élevage extensif transhumant représente 70% du cheptel national. Cependant, le secteur de l'élevage demeure confronté à des contraintes de diverses natures parmi lesquelles la dégradation et la raréfaction des ressources naturelles et la réduction des parcours pastoraux. Dans ce contexte, l'alimentation du bétail, particulièrement en saison sèche constitue une contrainte majeure à laquelle les éleveurs et le département des Ressources animales et halieutiques doivent faire face quotidiennement, afin d'assurer aux animaux une alimentation conséquente en vue d'améliorer leurs performances de production.

Selon le SNADDT, l’intensification de l’agriculture est une nécessité vitale pour le pays. Elle est une question transversale qui intéresse l’ensemble du secteur agricole, y compris l’élevage. Le programme promouvra les bonnes pratiques intégrant l’agriculture, l’élevage et l’agroforesterie.

**5. Défis de la gestion durable du couvert forestier.** Selon le PNDES, les forêts du Burkina Faso connaissent une dégradation annuelle de l'ordre de 110 500 hectares, soit 4,04% en moyenne par an. Cette dégradation s’aggrave au fil des années. Le MEEVCC[[12]](#footnote-12) (2017) tire la sonnette d’alarme sur une forte baisse des superficies des forêts (46%) entre 2002 et 2013 et une augmentation des superficies de « arbustes, prairies etc. » et de « terres cultivées » respectivement de 15% et 4%. Les paysages naturels du pays sont remplacés par des cultures et des jachères. Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, parmi les plus nanties en ressources forestières ne sont pas à l’abri.

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, on dénombre au moins 13 forêts classées avec une superficie totale de 212 743 ha localisées le long du fleuve Mouhoun, des forêts villageoises et des bois sacrés protégés par les populations locales[[13]](#footnote-13). Toutefois, l’ensemble des acteurs reconnaissent de façon unanime que les occupations anarchiques de l’espace et les mauvaises pratiques de production mettent chaque jour davantage l’existence et les fonctions écosystémiques du fleuve en péril.

La région du Centre-Ouest compte six forêts classées d’une superficie totale de 125 250 ha. On y dénombre également 5 forêts protégées en aménagement d’une superficie d’environ 210 000 ha dans la Sissili et le Ziro. Les populations autour de ces entités forestières se sont organisées en coopératives de gestion forestière pour exploiter et commercialiser le bois dans ces forêts sous aménagement selon des critères définies par le ministère chargé des forêts qui assurent la durabilité des exploitations. Cette dynamique joue un rôle tampon préservant ces patrimoines naturels de la prédation anthropique.

**6. Exploitation durable des produits forestiers.** Les exploitations forestières et fauniques constituent un potentiel important, en termes d'emplois pourvus, de revenus générés, aussi bien pour les populations que pour l'État. Cependant, ces revenus sont trop faibles par rapport au potentiel (revenus). L’on assiste par ailleurs à une faiblesse des recettes issues de l’exploitation des produits forestiers et fauniques et un accroissement de la pénibilité d'accès à certaines ressources comme le combustible ligneux et les produits forestiers non ligneux ((FAO STAT 2018) pour lesquels la distance moyenne pour y accéder est passée de 3km à 12 km en deux décennies. Cette pénibilité touche particulièrement les femmes et les jeunes filles. Selon le MEEVCC[[14]](#footnote-14) (2018), la collecte, la transformation et la commercialisation des PFNL est essentiellement l’œuvre des femmes (63% pour la collecte et 82,7% pour la transformation). Les enfants jouent un rôle de second plan que ce soit dans la collecte, la transformation ou la commercialisation.

**7. Dépendance à l’énergie ligneuse.** Le bois de chauffe[[15]](#footnote-15) reste, malgré les efforts de lutte et les multiples sensibilisations sur les phénomènes de désertification, la principale source d’énergie pour la cuisine à plus de 80%. Ce niveau d’utilisation est de plus de 95% en milieu rural. Le contexte est marqué par une très forte croissance de la demande d'énergie ; ce qui est à l'origine : (i) d'une surexploitation des ressources ligneuses entrainant la dégradation du couvert végétal et la fertilité des sols, (ii) de la destruction des puits primaires de séquestration de carbone indispensable à la régulation climatique, (iii) d'une pollution croissante de l'air en milieu urbain et de l'émission de gaz à effet de serre.

**8. Les effets d’ordre climatique.** Dans toutes les régions du pays, la forte demande en « terres et/ou ressources naturelles » se conjugue avec les effets néfastes du changement climatique et la faible maîtrise des techniques de gestion durable, pour induire la dégradation plutôt accélérée et inquiétante du milieu et de ses ressources. Cela aggrave la situation de précarité des conditions de vie des populations rurales.

Le Burkina Faso en général est reconnu comme un Etat « faible émetteur de gaz à effet de serre », dont la contribution au dérèglement du climat est considérée comme marginale ; en revanche, il subit et subira les conséquences de ce dérèglement. En effet les projections pour le pays prévoient sur l’ensemble du territoire une évolution négative des principaux paramètres : i) augmentation des températures moyennes de l’ordre de 0,8°C à l’horizon 2025 et de 1,7°C à l’horizon 2050 et ii) diminution de 3,4% et de 7,3% de la pluviométrie d’ici 2025 et 2050 respectivement (LAME, 2012/ PNA 2015). Les récentes études[[16]](#footnote-16) révèlent qu’en zone Nord-Soudanienne, le taux d’occurrence de précipitations égale à 500 mm entre juillet et Septembre (quantité à même de garantir des récoltes normales) varie entre 20 et 45%. Dans la zone sahélienne, les risques sont à des niveaux inacceptables pour l’agriculture, avec des risques de pertes pouvant dépasser 50% même pour des cultures à cycle inférieur à 65 jours.

Le défi majeur réside dans la promotion d’une large adoption chez les petits (es) exploitants (es) ruraux, de techniques et technologies de production et de consommation durables capables d’optimiser les rendements tout en constituant un puits de séquestration des gaz à effet de serre. Les études[[17]](#footnote-17) prévoient qu’en 2025, le Burkina Faso enregistrera une légère baisse de la pluviométrie (150 mm) et une augmentation de la température de 2,5°C. Toutes choses qui impacteront négativement la continuité du service d’alimentation en énergie électrique et aussi la production en combustibles ligneux. Cela va se traduire par : - (i) une diminution de la ressource hydroélectrique ; - (ii) une augmentation de la consommation en hydrocarbure de tous les engins à moteurs ; - (iii) une augmentation de la consommation d’énergie électrique en vue de s’assurer un minimum de confort thermique (ventilation et climatisation) ; - (iv) une légère baisse du rendement des cellules photovoltaïques ; - (v) un accroissement de la puissance du générateur solaire des pompes, dans la mesure où le niveau de la nappe phréatique va baisser sensiblement. Ces données interpellent à plus d’attention dans la promotion d’énergie alternative, propre, durable et plus accessible notamment aux utilisateurs ruraux.

**9. Vulnérabilité croissante du capital sol.** Les mauvaises pratiques agricoles sont la principale source de la dégradation environnementale, qui affecte la productivité des sols au Burkina Faso. Il s’agit de techniques culturales inadaptées aux contextes pédoclimatiques, mais aussi, un usage anarchique et abusif d’intrants chimiques. Un sondage[[18]](#footnote-18) réalisé en 2018 dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest, indique soixante-neuf (69) produits chimiques en circulation et appartenant à différentes classes de toxicité selon l’OMS : Classe II 32%, classe III 61%, classe IV 1% et classe V 6%. Deux produits sont sur la liste des pesticides interdits alors qu’ils sont beaucoup utilisés. Il s’agit de « Glyphosates » et de « Atrazine » pour leur écotoxicologie importante. Ils sont des produits écotoxiques, de plusieurs points de vue et pour des groupes d’espèces très différents, avec des effets directs et/ou indirects, et même épigénétique. Les sols constituent le premier facteur de la résilience et du développement du Burkina Faso. Leur productivité dépend de leur vitalité et donc de leur biodiversité (micro et macrofaune du sol) à l’origine de la production du carbone organique de base.

Au-delà des besoins en moyens d’existence durables, le maintien en équilibre et l’augmentation du carbone organique du sol (COS) améliore le fonctionnement de l’écosystème et peut contribuer à réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) (FAO, 2017-[[19]](#footnote-19)). Les sols constituent le plus grand réservoir de carbone sur terre et sont pris en compte dans les conventions et accords mondiaux. Par conséquent, les émissions de Gaz à Effet de Serre[[20]](#footnote-20) (GES) en provenance des sols devront être davantage étudiées pour permettre un meilleur compte-rendu des inventaires nationaux de GES à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l’accord de Paris.

**10. Vulnérabilité croissante de la ressource eau.** Le Burkina Faso, à l'instar des pays sahéliens, est confronté à la difficulté de l'accès à l'eau. Le bilan hydrique du pays réalisé dans le cadre du PAGIRE sur la période 1990-2014 a permis de conclure que le Burkina Faso est dans une situation de stress hydrique à savoir 850 m3/an/habitant alors que le seuil de pénurie est fixé à 1000 m3 par les instances internationales. Le PAGIRE fait observer également que : « la baisse sensible du niveau des aquifères depuis 30 ans montre qu’il n’existe pas de ressources renouvelables en eau souterraine : l’eau infiltrée chaque année ne suffit pas à maintenir les aquifères[[21]](#footnote-21) ». La presque totalité des cours d’eau sont temporaires, hormis le Mouhoun, la Comoé et son affluent la Léraba. Ce rythme saisonnier, corrélé aux hautes températures et l’intensité de l’évaporation, est responsable de l’assèchement rapide des puits et des plans d’eau dès le début de la saison sèche. A travers le processus d’adoption des bonnes pratiques de restauration des sols, le PAMED contribuera à l’amélioration de l’infiltration et l’alimentation des aquifères par les eaux de pluies.

**11. Défis du foncier rural.** Un élément politique critique pour doper la productivité agricole en soutenant la durabilité de la gestion des zones sèches est la nécessité d'améliorer les droits aux ressources et la sécurité foncière. Cela donne aux gestionnaires des terres la liberté et la légitimité de mettre en œuvre des stratégies de gestion durable à long terme.

Au Burkina Faso, la gestion du foncier est régie par plusieurs lois et documents politiques. La réforme introduite par la loi N°.2009-034 portant régime foncier rural reconnaît les droits coutumiers et transfère la gestion du foncier aux communes rurales. Cette loi à caractère obligatoire depuis son adoption n’a pas jusqu’au aujourd’hui une application effective due entre autres à la faible capacité financière et technique des jeunes communes rurales d’une part et à sa complexité socio juridique d’autre part. Selon le SNADDT (2017), l’incertitude qui règne en matière de foncier rural est un véritable facteur de blocage du développement. Les différentes réformes foncières n'ont pas encore permis d'apporter de solutions au problème du faible accès des femmes et des jeunes à la terre. Ces deux catégories sociales font face à des problèmes liés au droit de propriété foncière. Les femmes, en particulier font l’objet d’une exclusion systématiques dans l’accès et le droit de control (le droit de décider la façon dont la terre devra être utilisée et de percevoir le produit de la vente des récolte) sur l’utilisation de la terre et aussi sur les bénéfices de la production. Ces facteurs limitent de facto l’accès des femmes au crédit réduisant gravement leurs opportunités économiques. Mais aussi, ils engendrent de nombreuses autres conséquences qui se manifestent en différentes formes de violences parmi lesquelles, des mariage forcées, mariages d’enfants etc…

Les droits peuvent être formalisés via des attestations de possession foncière, des accords de prêts, etc. Afin d’investir durablement dans le développement rural, il convient d’œuvrer au côté de l’Etat en faveur d’une réelle application des textes législatifs et réglementaires non seulement relatifs à la gestion du foncier rural mais également à la gestion des ressources naturelles. Pour ce faire il faut (i) accompagner les communes rurales dans la mise en place des structures locales de gestion du foncier rural ; (ii) doter de compétence les communes pour l’application des autres textes législatifs et règlementaires de la gestion des ressources naturelles ; (iii) soutenir les dynamiques d’information et de sensibilisation sur les dispositions des textes y afférents.

**12. Situation du genre.** La population du Burkina est composée de 51% de femmes et de nombreux défis persistent pour la promotion de l’égalité homme - femme. Le pays se place au 146ème rang sur 149 à l’indice d’inégalité de genre dans le Rapport du PNUD sur le Développement Humain de l’année 2016. Ce faible classement indique la différence d’accès aux opportunités pour les femmes et les hommes dans l’accès a l’éducation, service de santé, opportunités économiques et la prise de décisions. En conséquence, les femmes sont davantage affectées par la pauvreté que les hommes et leur accès reste faible en ce qui concerne les ressources productives (notamment la terre), et les financements. Selon les données disponibles, la moyenne des exploitations agricoles des femmes chefs de ménage est de 0,25ha contre 2,5ha pour les hommes, et elles ont généralement accès à des terres de moindre qualité ou celles devant être laissées en jachère. Selon l’OCDE[[22]](#footnote-22), l’accès sécurisé à la terre reste un défi pour les femmes. Elles constituent 55 % de la force de travail agricole, mais pas plus de 40 % des propriétaires de terres. Quand elles le sont, leur pouvoir de décision reste limité. Uniquement 14 % des femmes propriétaires ont la possibilité de vendre les terres qu’elles détiennent, contre 32 % des hommes, en raison de comportements liés aux coutumes et à la gestion communautaire des terres. Cela affecte leur possibilité d’obtenir un crédit par exemple, limitant leurs opportunités d’autonomisation économique.

**12. Défis sécuritaires du Burkina Faso.** Longtemps considéré comme un îlot de stabilité, le Burkina Faso n'est désormais plus épargné par un contexte régional instable et caractérisé par l'activité de nombreux groupes armés, avec des revendications politico-religieuses. Cette situation sécuritaire entraine des fermetures d’écoles. A la date du 10 juillet 2019, on dénombrait 220.000 déplacés internes au Nord et au Sahel, environ 3 000 à l’Est avec plusieurs écoles restées toujours fermées (OCHA). Cette situation occasionne de forte probabilité d’abandon des terres agricoles et de ressources animales dans les zones touchées. Cela pourrait en termes d’effets influencer la production agricole, voire compromettre les efforts de l’état et de ses partenaires dans la lutte contre l’insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural.

**13. Défis liés à l’orpaillage.** Au Burkina Faso, l’activité de l’orpaillage est pratiquée dans toutes les treize (13) régions que compte le pays. Les résultats des Enquêtes Permanentes Agricoles (EPA) de la campagne 2016-2017 indiquent que 8% des ménages au Burkina Faso pratiquent l’orpaillage comme source principale de revenus après l’agriculture et l’élevage. L'exploitation minière artisanale constitue donc une occupation économique presque au même titre que l'agriculture et l'élevage. Toutefois, pratiquée à large échelle dans une zone, elle rentre en concurrence avec l’agriculture sur l’utilisation des ressources productives, notamment par: - i) une attraction sur les bras valides qui sont principalement les jeunes ; - (ii) des problèmes de santé par l’utilisation des drogues, alcools et stupéfiants et des maladies liées au VIH/ SIDA, produits chimiques, etc.; - iii) une destruction des terres agricoles; - iv) une dégradation de l’environnement par la destruction du couvert végétal, la pollution de l’air, des eaux et des sols avec l’utilisation du cyanure, du mercure, des piles, des huiles usées, des détergents, etc.

Dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest, le potentiel de pollution de l’orpaillage est une menace permanente sur les principaux cours d’eau. Une étude dans l’espace de compétence de l’agence de l’eau du Mouhoun en 2016 a établi que sur 145[[23]](#footnote-23) sites, 132 sont installés dans les environs du Mouhoun et ses affluents (Karouko, Vranso, Bollo, Balé, Bambasso, Pouéné). L’ampleur des dégâts environnementaux suggèrent des appuis en vue de renforcer l’organisation des orpailleurs dans la zone d’intervention.

## 1.2 Pertinence du programme par rapport aux priorités nationale, régionale et mondiale

Le Programme d’Amélioration des Moyens d’Existence Durables en milieu rural est en phase avec les dynamiques, nationale, régionale et mondiale.

**1. Au niveau national**, le programme s’inscrit dans les piliers du PNDES notamment son Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l’économie et les emplois, à travers l’OS 3.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes du développement durable et l’OS 3.5. : Inverser les tendances de la dégradation de l’environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales. Ses effets et impacts seront de précieuses contributions du Burkina Faso dans l’atteintes de conventions et accords internationaux tels: - i) la Convention-Cadre des Nations Unies contre les Changements Climatiques; - ii) la Convention de lutte contre la Désertification ; – iii) la convention sur la Diversité Biologique; - iv) la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ; - v) le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030 ; - v) la Convention de Minamata sur le mercure œuvrant à protéger la santé humaine et l’environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure notamment dans le cadre de l’exploitation minière artisanale.

En lien avec la cible 3 de l’ODD 15, le PAMED concourt à l’engagement du Burkina Faso en juin 2017 : « d’ici à 2030, 100% des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurées, tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ». Cela représente 5,16 millions d’hectares, soit 19% de la superficie du territoire national à restaurer.

Le PAMED contribue à l’atteinte des objectifs du PNSR II en tant que cadre de référence pour le – (i) Programme d’investissement dans les secteurs de l’agriculture, de l’hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), - (ii) le programme décennal d’action de l’environnement et du cadre de vie (PDA-ECV), et – (iii) le programme d’actions et plan d’investissement dans le secteur de l’élevage (PAPISE).

**2. Au niveau africain**, le PAMED s’intègre dans la dynamique de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel qui est une initiative phare pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique et de la désertification. Elle vise à inverser la dégradation des terres d'ici 2025 et à réaliser une transformation régionale des terres d'ici 2050. 780 millions d'hectares seront aménagés touchant la vie de 232 millions d'habitants. Environ 10 millions d'hectares devront être restaurés chaque année.

**3. Plus globalement**, le PAMED est en phase avec la réalisation de huit (8) Objectifs du Développement Durable (ODD): - i) ODD 1; - ii) ODD 2; - iii) ODD 5; - iv) l’ODD7; - v) l’ODD 8; - vi) ODD 12; - vii) ODD 13; – viii) ODD 15.

Dans le cadre de l’adoption de l’Agenda 2030 pour le Développement Durable et l’Accord de Paris en 2015, le PAMED va contribuer à la dynamique du Plan National d’Adaptation (PNA) tout en facilitant l’atteinte des objectifs d’atténuation des GES de la Contribution Déterminée Nationale (CND).

## 1.5 Les principales causes de la précarisation des conditions de vie des populations rurales

## 1.5.1 La dégradation des ressources naturelles

La mauvaise gestion des ressources naturelles à l’origine de la perte constatée de biodiversité et de la productivité des terres résulte de trois facteurs ou groupes de facteurs essentiels :

* **La surexploitation des ressources biologiques** (flore et faune) due notamment à : - (i) l’absence ou à l’insuffisance de contrôle de l'exploitation ; - (ii) l’absence ou l’insuffisance de ressources alternatives, elles-mêmes liées aux faibles capacités d’encadrement des services étatiques par rapport à l'ampleur du problème ; - (iii) l’absence d'initiatives de promotion de ressources biologiques alternatives (diversification de la production forestière).
* **La dégradation des écosystèmes forestiers et des agroécosystèmes** qui résulte de :
  + déboisements à des fins agricoles liés aux : - i) mauvaises pratiques de production agricoles liées notamment à la faiblesse des capacités des petits (es) exploitants (es), - ii) mauvaises pratiques et le non-respect des cahiers de charge (grandes superficies déboisées et abandonnées) des agrobusiness men pour satisfaire les besoins croissants d’alimentation et/ ou de revenus ;
  + l'utilisation abusive d’intrants agricoles non homologués ou non adaptés aux spéculations ;
  + mauvaises pratiques d'utilisation du bois de chauffe, consécutif à un faible accès aux bonnes pratiques d'utilisation du bois de chauffe (foyers améliorés, etc.) ;
  + faible accès à des sources d'énergie alternatives, propres et modernes ;
  + mauvaises pratiques d'exploitation des PFNL ;
  + feux de brousse persistants dus aux pratiques culturelles reculées (besoin de sécurité, chasse avec usage de feu) et aux mauvais comportements citoyens (fumeurs indélicats);
  + mauvaises pratiques d'élevage (émondages, surpâturage) liées notamment à : - i) l’insuffisance des capacités des éleveurs à intensifier les systèmes d'élevage, mettant ce secteur dans une compétition spatiale avec les secteurs forestiers et agricoles - ii) l’absence ou l’insuffisance de couloirs d’accès à l'eau et au pâturage engendrant des destructions de cultures et des conflits divers ;
  + l’orpaillage incontrôlé dans les forêts classées et les terres agricoles, dû à l’absence ou l’insuffisance d’encadrement et de contrôle. Dans la plupart des localités, il suscite également une baisse des rendements agricole liée à une baisse d’intérêt accordé à la production agricole (captage de la main d'œuvre agricole par l’orpaillage plus rémunérateur).
* **Les causes structurelles** reconnues pour être à la base de ces problèmes portent notamment sur
  + l’insuffisance des services d'encadrement rapproché des populations rurales, notamment les petits (es) exploitants (es) ruraux;
  + les inégalités homme-femme dans l’accès aux opportunités et droits ;
  + les coûts élevés des technologies d'énergie propre ou renouvelable ;
  + l’accroissement démographique et du coût de la vie ;
  + les pesanteurs culturelles et/ou l’ignorance ;
  + l’insuffisance des services d'information et d'éducation citoyenne ;
  + l’accès difficile des ménages ruraux au financement pour les investissements dans les systèmes de production et de transformation;
  + les faibles capacités (humaines, techniques et financières) des exploitants (es) et des services étatiques en charge du contrôle.

## 1.5.2 La faiblesse des revenus de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux

La faible valorisation des ressources naturelles tire sa source de plusieurs facteurs principaux parmi lesquels :

* **La faiblesse des capacités de production, de transformation et de conservation** des produits/ sous-produits, laquelle résulte de :
* les faibles performances des équipements de transformation et de conservation utilisés par les acteurs ruraux;
* l’accès difficile (en raison de leurs coûts) aux technologies performantes de transformation des ressources naturelles et conservation des produits dérivés ;
* **La raréfaction des ressources et /ou la baisse de leur productivité du fait de**:
* pratiques d'exploitation inappropriées des ressources (émondage, cueillette de fruits immatures, coupe abusive, écorchage excessive, etc.) ;
* une méconnaissance des textes règlementaires relatifs à l'exploitation des ressources forestières;
* un manque ou une insuffisance d'outils appropriés de gestion adaptés (PAG, Charte foncière) ;
* une faiblesse de l'organisation/structuration des acteurs, elle-même liée aux capacités insuffisantes des institutions ou mécanismes chargés d'appuyer l'organisation des acteurs des filières rurales ;
* **Le faible accès aux marchés rémunérateurs pour les produits locaux**, lui-même lié :
* au manque d'information sur les marchés porteurs, lui-même résultant de l’insuffisance de l'offre de services d'information sur les marchés ;
* à la qualité insuffisante des produits pour les marchés rémunérateurs, liée aux performances des équipements de transformation et de conservation ;
* **L’accès difficile au financement pour l'investissement agricole[[24]](#footnote-24)**, en raison de :
* la faible information des promoteurs sur les opportunités de financement disponibles ;
* l’inadaptation de l'offre de financement aux besoins et aux capacités du monde rural
* la couverture géographique insuffisante des institutions financières elles-mêmes (les IMF en particulier) ;
* l’absence de mécanisme de financement innovant adaptés aux petits (es) exploitants (es).

## 1.5.3 Les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles

Pour les acteurs du secteur rural de la Boucle du Mouhoun (PAMR-GDT, 2015[[25]](#footnote-25)), les insuffisances de gouvernance des ressources naturelles apparaissent comme un véritable problème de fond. Elles sont illustrées par un certain nombre de constats des acteurs :

* + **l’insuffisance de l’application des lois et règlements** liés à la gestion des ressources naturelles : les « manquements » renforceraient la propension des utilisateurs (et même des non-utilisateurs) à la « prédation » sur les ressources naturelles ;
  + **la faible coordination** des institutions publiques, illustrée par la prolifération de mécanismes de concertation et de plans d’actions constatée dans l’application des politiques, la conception et la mise en œuvre des programmes et projets sectoriels :
* dans les deux régions, des programmes, au nom de la lutte contre la pauvreté, installent des exploitants (es) maraîchers en bordure du fleuve Mouhoun, sans tenir compte des besoins des autres utilisateurs de l’eau et en violation flagrante des lois en matière de protection des ressources en eau ou de l’environnement ;
* des grandes exploitations agricoles consommatrices d’eau (bananeraies) fleurissent le long du fleuve Mouhoun, y compris en occupant des forêts classées et autres réserves (Nozebou, Sorouboli…), ou en violation totale des règles de protection des ressources en eau;
* des grandes exploitations agricoles dévastatrices de ressources et mettant en péril des forêts classées rivalisent dans la conquête de l’espace dans la partie sud de la région du Centre Ouest;
* la diffusion d’intrants chimiques en grande majorité non homologués prend une ampleur jamais égalé sur fond d’utilisation au péril des processus écologiques et de la santé humaine et animale ;
* l’expansion de l’orpaillage se fait au mépris de toutes règlementation au détriment des terres cultivables, de l’environnement et de la santé humaine et animale.

* + **la Faible synergie entre les institutions en charge du Développement Durable** (acteurs étatiques et non étatiques) en termes d’approche et de cibles. Elle tirerait sa source de l’absence de cadres de concertation et de promotion du partenariat entre acteurs impliqués dans la GRN ainsi que la non-maitrise des dispositions de la PNDD et de la Loi d'orientation du DD par les administrations publiques ;
  + **le sentiment d’insécurité des utilisateurs des terres concernant les ressources naturelles de leurs terroirs**, malgré l’existence d’une législation foncière qui reconnait deux sources de légitimité des droits sur les ressources foncières : (i) les droits traditionnels ou coutumiers reconnus par les autres sur les terres et (ii) la légitimité acquise par la durée d’occupation effective des terres.

# II Stratégie

## la théorie du changement

En capitalisant les leçons apprises des expériences des sous-programmes CPP Boucle du Mouhoun et CPP Centre-Ouest et d’autres projets/programmes exécutés au Burkina Faso et en échangeant avec les exploitants (es) ruraux des deux régions, le PAMED devrait conduire à un changement dans les pratiques et dans le respect de la règlementation par les acteurs et les institutions en matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles.

L’analyse des changements attendus pour des moyens d’existence durables des populations rurales révèle que ceux-ci devront s’opérer dans trois domaines stratégiques :

* La gestion durable des terres et l’amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux aux changements climatiques ;
* La valorisation/transformation des produits agro-sylvo-pastoraux ;
* La gouvernance vertueuse des ressources naturelles.

La théorie des changements attendus des acteurs de la zone d’intervention s’articule comme suit:

« Si les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d’augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles ; s’ils disposent de matériels, d’équipements et d’intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements agricoles y compris les aliments de bétails, tout en gérant durablement les ressources naturelles ; si les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d’économie des combustibles ligneux (foyers améliorés) et si les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de source d’énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire, alors, **les ressources naturelles de la zone d’intervention du programme seront durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté à la paix et à la cohésion sociale.**

Si les communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux promoteurs et entreprises de valorisation des produits locaux, si les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux et si les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l’écoulement des produits agro sylvo- pastoraux, alors, **les capacités de production, de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux des acteurs ruraux de la zone d’intervention seront accrues.**

Si les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de mécanisme de partenariat et de moyens d’appui conseil et de contrôle de l’application des textes de gestion durable des ressources naturelles, si les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN et si les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des jeunes, alors **la gouvernance des ressources naturelles par les acteurs locaux sera efficace et durable**.

Enfin, si les ressources naturelles de la zone d’intervention du programme sont durablement restaurées, gérées et contribuent à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CND, si les capacités de production, de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux des acteurs ruraux de la zone d’intervention sont accrues permettant de générer une plus-value et la gouvernance des ressources naturelles par des actions efficaces et durables, alors les **Moyens d’Existence Durables des populations en milieu rural des régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest seront améliorées consolidant la sécurité alimentaire, la paix et la cohésion sociale »**

## 2.2 Les hypothèses

En considérant les domaines stratégiques dans lesquels il faudra agir et les principales barrières au changement énumérées, la réalisation du changement espéré repose sur trois hypothèses majeures qui peuvent être formulées comme suit :

**Hypothèse 1**: au regard des connaissances accumulées sur les processus de dégradation des terres, des expériences vécues et des bonnes pratiques documentées au cours des 30 dernières années au Burkina Faso et dans les deux régions ciblées par le Programme, **il est possible d’arrêter à court terme les processus de dégradation des terres et des écosystèmes et d’inverser à moyen terme les tendances observées, par des investissements judicieux et dont l’ampleur est à la hauteur des enjeux.**

**Hypothèse 2**: Ces investissements ne produiront leurs effets pleins et durables que si des changements profonds et qualitatifs sont réalisés notamment dans la prise en compte des dynamiques de genre : les règles, les institutions, la perception, les comportements, les pratiques et les capacités de tous les acteurs dont les moyens d’existence dépendent de la terre et des ressources naturelles ou qui sont impliqués dans leur gestion.

**Hypothèse 3**: l’acceptation de l’approche par les populations et les différents acteurs des zones d’intervention du programme dans les deux régions ciblées ne sera possible qu’avec leur pleine et entière implication dans le choix et la mise en œuvre des actions.

**D’ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d’intervention accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables, améliorent leur sécurité alimentaire.**

**D’ici à fin 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques, économiques, sociaux et politiques**

**Effets/PNDES-UNDAF**

**Contribuer à améliorer les moyens d’existence durables des ménages agro-sylvo-pastoraux dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest**

**Objectif Global**

**Résultats**

Les petits (es) exploitants (es) agricoles restaurent et gèrent durablement les ressources naturelles

Les promoteurs et entreprises de valorisation des produits locaux commercialisent des produits à valeur ajoutée plus élevée

Les acteurs des collectivités territoriales respectent les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN

**Gestion Durable des Terres et Amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux aux changements climatiques**

Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention, disposent d’équipements et d’intrants de qualité leur permettant d'adopter des pratiques agricoles durables

Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention, disposent de technologies de production efficace et durable d’aliments de bétail dans la zone d’intervention

Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention, disposent de connaissances leur permettant d'adopter des pratiques agricoles durables

Les gros consommateurs de bois disposent de technologies d’économie des combustibles ligneux

Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention, disposent de source d’énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire

**Valorisation des produits agro-sylvo—pastoraux**

Les communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux promoteurs et entreprises de valorisation des produits locaux

Les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux

Les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire…) pour l’écoulement des produits agro sylvo- pastoraux

**Gouvernance vertueuse des ressources naturelles**

Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de mécanisme de partenariat et de moyens d’appui conseil et de contrôle de l’application des textes de gestion durable des ressources naturelles

Les responsables des collectivités et les petits exploitants agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN

Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et les jeunes

Faiblesse des compétences et des capacités techniques dans la mise en place et le suivi des investissements GDT

Non-disponibilité des technologies adaptées, et/ou d’équipements adaptés, un frein aux investissements soutenus dans la GDT

Manque d’information sensibilisation permettant des décisions informées sur les pratiques recommandées

Réglementations non appliquées, régimes fonciers incertains, services de vulgarisation limités, marchés mal structurés etc.

Coûts directs onéreux (équipements), coûts indirects (investissement en temps, résultats non immédiats)

Conditionnements culturels défavorables concernant certains groupes sociaux (femmes, jeunes, veuves, orphelins, etc.)

**DEFISs**

## 2.3 Approche stratégique

L’approche stratégique sera basée sur les écosystèmes tenant compte du fait que le phénomène de dégradation des terres a comme substrat, une pauvreté ambiante dans le milieu rural soutenue par un faible encadrement et des pratiques d’exploitation en grandes majorités incompatibles avec les contextes pédoclimatiques. Elle s’appuie ainsi sur l’« apprendre en faisant » ou « apprendre sur l’exemple » basée sur les structures locales des exploitants (es), en valorisant au mieux leurs circuits et modèles d’apprentissages (leaders de références) tout en intégrant profondément les ménages vulnérables/ marginalisés. Elle est axée sur une stratégie de gestion intégrée des sols, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable.

La production agricole reposera sur l’agroécologie favorisant la combinaison entre l’agriculture, l’élevage et la foresterie. L’objectif visé est d’améliorer la sécurité et la résilience alimentaires, stimuler les moyens de subsistance et les économies locales, diversifier la production et les régimes alimentaires, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et les fonctions écosystémiques, s’adapter et atténuer le changement climatique, préserver les cultures locales et les systèmes de savoirs traditionnels.

La mise à l’échelle de l’agroécologie est reconnue et proposée par beaucoup pour la prochaine décade comme une approche et un moyen stratégique pour promouvoir et réaliser les Objectifs de Développement Durable à l’horizon 2030 ». Selon (Badgley et al, 2007)[[26]](#footnote-26), l’agriculture écologique peut produire jusqu’à 80% de plus à l’hectare. C’est la seule qui sera capable d’ici à 2050 de nourrir toute la population mondiale en installant partout où cela est nécessaire des petites fermes locales très productives.

La mise en œuvre des actions par-delà la problématique d’intégration de l’équité et de l’Egalite entre hommes et femmes va interroger les rapports homme-femmes et valoriser le potentiel de femmes dans tous les processus et institutions engagés dans le Projet. Cette approche va amener une réflexion nouvelle dans la façon d’analyser les problèmes et de trouver les solutions pertinentes et durables.

Les actions prendront pour zone de concentration un échantillon d’écovillages et de localités exploitant les berges du fleuve Mouhoun. Les principales actions reposeront sur les axes ci – dessous:

**1**. **Promotion de fermes Agroécologiques**. Après environ deux décennies d’application, les fermes agroécologiques sont reconnues comme la meilleure combinaison[[27]](#footnote-27) de bonnes pratiques dans le contexte de changement climatique particulièrement en milieu sahélien. Retenue en 2013 comme première meilleure stratégie[[28]](#footnote-28) d’adaptation/ atténuation à mettre en échelle, elle est particulièrement efficace dans la restauration rapide et efficace de sols jadis stériles, l’accroissement des fertilités en azote et carbone organique, la disponibilité du fourrage pour les animaux, la disponibilité du combustible ligneux, la cohésion sociale par une forte réduction des dégâts d’animaux sur les cultures, etc. Les crédits carbones par des bilans périodiques des exploitations sous aménagement, constituent un bonus supplémentaire dont la détermination sera effective par des outils tels Ex-Act ou Roth C.

En outre, tenant compte des risques climatiques et leurs conséquences sur les sols et ses ressources, la ferme agroécologique est l’expression d’un paquet de technologies de gestions des eaux et des sols (cordons pierreux/végétalisé, demi-lunes, zaï, paillage, etc.), fertilisation des sols (fumure organique, couloirs de légumineuses[[29]](#footnote-29), etc.), sécurisation de l’exploitation (haie vive défensive), sécurisation des cultures (brise vent), alimentation du bétail (feuilles de légumineuse).

La diffusion de ces exploitations stabilisées par le programme sera renforcée d’une part, avec des sources d’eau (puits, forages, bassins de collecte des eaux de ruissellement) dont certains seront munis de moyens d’exhaure solaires et d’autre part, avec la technologie de jardins nutritifs en vue d’une production en toute saison. Les jardins nutritifs dédiés particulièrement aux femmes, favoriseront le reboisement individuel d’espèces utilitaires (baobab, moringa, etc.). Les fermes seront également couplées avec la technologie de bio-digesteur afin de réduire la consommation du combustible ligneux, tout en optimisant l’approvisionnement régulier en fumure organique de bonne qualité.

Le solaire sera privilégié comme sources d’énergie productive (exhaure d’eau) ou de transformation dans les unités de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux.

La mise en œuvre de ces actions s’appuiera sur les structures paysannes locales, les leaders locaux et donc sur les schémas d’apprentissage paysan basés sur des champs écoles.

****

Photo 1& 2: Aperçu d’une haie vive et de rejets de *Gliricidia sepium* 4 mois après le taillis dans une ferme agroécologique



Photo 3 : Terrain dégradé en début d’aménagement agroécologique



Photo 4 : Champ de Maïs d’une exploitation agroécologique après deux années d’aménagements

1. **Promotion de la restauration des sols dégradés** par le moyen de différentes techniques éprouvées (demi-lunes, diguettes, zaï, etc..) ;
2. **Promotion de l’aménagement de basfonds** en vue de l’accroissement de la production agricole et par conséquent de l’amélioration des moyens d’existence des populations rurales ;
3. **Promotion de la technologie de jardin nutritif.** Cette technologie vise à améliorer l’alimentation et les revenus par la disponibilité de feuilles (baobab, moringa, etc.) et de légumes de qualité. C’est un aménagement clôturé d’environ ¼ ha consistant en: - (i) une haie vive défensive; - (ii) des rangées de fosses de 1,5m de large et 2 à 3m de long dans lesquelles sont déposé un mélange de terre, de sable et du fumier bien décomposé régulièrement arrosé; - (iii) la production et l’utilisation de fumure organique ; - (iv) la production et l’utilisation d’insecticide biologique. Après 3 à 5 ans, les plants de baobab, moringa sont transférés sur un site de reboisement.



Figure 3 : Planches d’Adansonia digitata dans un Jardin Nutritif (Bingo)

1. **Promotion de la technologie de jardin super potager.** Il est un mode de culture intensive et écologique qui peut produire jusqu’à une tonne et demie de légumes par an sur une superficie de 60 m². Elle est très économe, adapté aux petits (es) exploitants (es),notamment à l’alimentation d’une famille de 10 personnes, avec la possibilité de vendre un surplus. Cette technologie sera particulièrement promue dans les provinces du Nayala, du Sourou et du Sanguié pour pallier une pratique traditionnelle de déboisement du couvert végétal par les femmes pour ériger une haie morte (palissade) de protection de leur zone de maraicheculture à l’inter-saison.
2. **Sécurisation foncière des investissements.** Cette problématique majeure sera approchée de manière holistique en s’appuyant sur les organisations locales des producteurs déjà engagées et sur les collectivités territoriales et la synergie avec les projets et programmes traitant la question. Une grande attention sera portée sur la sensibilisation par différents canaux (radio, sketch, etc.) porté par des ONG locaux affiliés à l’OSC faîtière, à l’endroit de groupes spécifiques et leaders locaux en vue d’un changement de paradigme en faveur de l’accès sécurisé au foncier notamment par les groupes vulnérables dont les jeunes et les femmes. A cette effet, l’étude sur l’établissement du profil de pauvreté conduite en début du projet, mettra un focus sur la situation du genre dans le foncier spécifique aux localités d’intervention du programme. Les détenteurs de droits fonciers seront systématiquement pris en compte comme leaders de référence dans les fermes modèles d’apprentissage à la fois dans l’optique d’accroitre leurs moyens d’existence mais aussi favoriser leur compréhension et leur acceptabilité en faveur d’une sécurisation globale de tous les investissements. L’engagement des autorités municipales à soutenir la dynamique (information sensibilisation, identification des ménages réellement vulnérables, mais surtout la sécurisation des investissements) de délivrance d’attestation de possession foncière, fera partie des critères d’intervention dans une commune.
3. **Soutien à la promotion de filières porteuses.** A la suite d’une étude d’identification des principales filières agro-sylvo-pastorales porteuses et les stratégies inclusives de financement (y compris les financements innovants) de production efficiente et de commercialisation, un accompagnement sera pourvu dans les filières PFNL et produits céréaliers porteurs. Il consistera en l’application de l’approche « Analyse et Développement de Marché » visant l’élaboration de plans d’affaires fiables dans une perspective de Micro-Entreprises Rurales Agricoles viables. Le programme intégrera s’il y a lieu, les besoins en restructuration des acteurs suivant la loi OHADA.
4. **Promotion des énergies alternatives et renouvelables (bio-digesteur, solaire, etc.).** Il s’agit, de promouvoir de façon décisive les sources d'énergie propre et renouvelable comme le solaire, tout en intensifiant la diffusion des technologies d’économie de combustibles ligneux, notamment le bio digesteurs et les foyers améliorés, en particulier pour les ménages les plus vulnérables et les gros consommateurs de bois que sont les dolotières et les restauratrices en milieu rural. Un accent sera aussi mis sur la valorisation énergétique des résidus dans les structures de transformation des PFNL.
5. **Promotion des intrants biologiques ou homologués et leurs utilisations judicieuses**. Le milieu rural est envahi ces dernières années par une diversité d’intrants chimiques (herbicides, insecticides, etc.) venus de tous horizons. En application de la Loi N°41-96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso, une attention sera accordée aux activités d’information et de communication par divers canaux (causerie radio diffusées, sketch, etc.). De même, les promoteurs engagés seront soutenus dans la production et la diffusion d’intrants biologiques.
6. **Promotion de services financiers innovants adaptés.**  L’approche sera basée sur la sélection de partenaires de mise en œuvre (IMF, Banques, OTM, prestataires techniques, fintech, etc.) recrutés par un mécanisme compétitif et transparent et accompagnés sur la base d’un contrat de performance et d’un dispositif de suivi régulier. Le contrat comprendra des objectifs de développement à atteindre par le(s) partenaire(s) avec un appui de UNCDF (subvention, assistance technique, refinancement) pour une inclusion financière, sociale et économique pro-pauvres. Cet arrimage contribuera en un impact transformationnel des principaux acteurs incontournables que sont les exploitants (es) agricoles, les éleveurs pasteurs, notamment les femmes et les jeunes.

La démarche portée par le digital, sera axée entre autres sur les thématiques suivantes : (i) la digitalisation des flux de paiement le long de la chaine de valeur (pour la sécurisation et l’amélioration des marges des producteurs), (ii) la facilitation de l’accès durable à des services financiers innovants et adaptés pour des acteurs des chaines de valeur, notamment les maraichers, les transformateurs, pour soutenir les investissements productifs, protecteurs de l’environnement facilitant la transition vers l’économie verte, et (iii) l’autonomisation économique des cibles, notamment les femmes et les jeunes par leur structuration en service de micro épargne et leur connexion avec le circuit financier formel.

1. **Renforcement de la dynamique d’information sensibilisation des exploitants (es) ruraux.** Il vise l’adoption d’un comportement de production et de consommation durable par les acteurs. Dans le contexte dynamique de différents risques, l’information juste et à bonne date est un paramètre majeur dans l’organisation pour l’accroissement des capacités d’adaptation, particulièrement en milieu rural. Le programme soutiendra la réalisation et la diffusion par les radios communautaires locales, d’émissions thématiques sur les modes de production et de consommation appropriés portés par des plateformes communales de GDT REDD+.
2. **Protection des berges des cours et plans d’eau.** L’engagement des OP de base soutenu dans la diffusion des bonnes pratiques d’optimisation de la productivité agricole sera requis dans les opérations de reboisement des berges avec des épineux (*Acacias sp.*). Cette action sera essentiellement dans une dynamique de complémentarité et de partenariat avec d’autres dynamiques d’aménagements de basfonds, petite irrigation et autres zones de servitudes.
3. **Promotion de la** **production des plants en pépinières** **et du reboisement**. Le programme déploiera des moyens dans la promotion de la production de proximité des plants. Les OP leaders mèneront l’information – communication autour des essences d’intérêts recherchées par les producteurs pour diverses motivations: - (i) une haie vive défensive contre les dégâts d’animaux (espèces épineuses); - (ii) fertilisant, fourrage et ou brise-vent (*Glyricidia sepium, Albizia lebeck*, *Leucena lecocephala*, etc.); - (iii) diguette végétalisée de gestion des eaux et des sols, etc. A cet effet, les démonstrations dans les fermes pilotes ouvertes au grand public mettront en avant les bonnes pratiques telles: techniques de récolte, de conditionnement et de traitement des semences; utilisation des sachets plastiques comme pots de production des plants; le reboisement de légumineuses par bouturage, etc. Les efforts de production tiendront compte des besoins en reboisement de protection des berges. Cette dynamique sera accompagnée et soutenue par les autorités municipales, les plateformes communales GDT REDD+ les leaders d’opinions et détenteurs de droits de propriétés foncière à travers des émissions thématiques radiodiffusées.
4. **Appui à l’organisation des orpailleurs dans la zone d’intervention du programme**. Les nuisances de l’orpaillage se traduisent par la réduction de superficies cultivables, la pollution des sols, et des eaux du Mouhoun et de ses affluents. Ils sont en parallèles avec des facteurs tels: la méconnaissance des textes, l’inorganisation et l’indiscipline des acteurs, l’insuffisance voire l’absence de technologies appropriées notamment dans le processus de traitement et d’extraction de l’or. La prise en charge de ces aspects dans la zone du programme se fera par le biais d’un protocole avec la structure technique habilitée. Le programme soutiendra la mise en place au sein des orpailleurs organisés, d’une unité pilote de traitement écologique des minerais.
5. **Promotion de la production d’aliments de bétail**. Le programme soutiendra à base d’un contrat d’objectifs, la production d’aliments de bétail à travers: - (i) la fauche et conservation de fourrage, - (ii) les cultures fourragères. Sur la base de critères spécifiques consensuels, les OP identifiées dans la faitière seront soutenues dans le respect de la démarche de diffusion dans le paragraphe ci - dessous
6. **Démarche de diffusion des bonnes pratiques au niveau local.** Le choix des organisations locales des producteurs s’appuiera sur des critères consensuels (exemple : fourchette de membres compris entre 30 et 50; thématiques d’expérience en lien avec la productivité agricole et la sécurisation des investissements; cohésion sociale, audience et respect du cahier de charges ; acceptation d’accompagner (tutorat) les ménages vulnérables et les détenteurs de droit foncier retenus, acceptation de prendre part aux opérations de reboisement des berges, etc.) identifiés pendant le lancement du programme. En outre, la coopérative devra s’engager à porter efficacement des exploitations pilotes (fermes écologiques, jardins super potager, jardin nutritif, champ fourrager, etc.) à vocation école y compris dans l’animation de visites commentées. Le processus d’accroissement de la productivité agricole sera soutenu par des outils (cahiers de charges, engagements signés, etc.).

Les pratiques de fermes agroécologiques et de jardins nutritifs seront réalisées dans dix (10) écovillages de cinq (5) communes pilotes. Chaque ferme d’une superficie minimale de 1ha, pilotée par une coopérative mixte, contiendra un jardin nutritif d’au plus 100m2 géré par une coopérative féminine.

Vingt (20) fermes pilotes centrales dotées de forage et d’équipements solaires de pompage et disponibilisation de l’eau, seront entourées chacune par une dizaine de fermes (tenant compte du débit du forage). Dans le cas où la parcelle n’est pas communautaire, un engagement supplémentaire sera exigé du propriétaire dont l’exploitation abritera une ferme pilote d’un groupe de producteurs. Chaque membre du coopérative s’engagera à: - (i) conduire l’intégralité des bonnes pratiques dans sa propre exploitation, - (ii) parrainer au moins cinq (5) chefs d’exploitation vers l’adoption desdites pratiques.

Au moins 30 ha de basfonds seront aménagés dans les communes pilotes au profit des ménages vulnérables. Chaque basfond aménagé sera progressivement renforcé par les bonnes pratiques agroécologiques (haie vive, brise vent, légumineuses de couloir, cordons végétalisés, etc.) visant à renforcer la productivité et à stabiliser les exploitations.

Le choix des communes tout comme le nombre d’OPB par commune dépendra essentiellement des critères de performance et de durabilité des investissements.

Les jardins super potagers seront promus prioritairement dans dix (5) communes des provinces du Nayala, du Sourou et du Sanguié, dans dix (10) écovillages au profit de cent (200) coopératives féminines (20 coopératives par village).

Chaque ferme ou jardin super potager sera dotée d’un kit d’équipements et de matériel à usage communautaire. La gestion de cette dotation se basera sur une règlementation interne acceptée de tous à travers un canevas général proposé par la coordination du programme.

## 2.4 Principes directeurs de la stratégie

Sept (7) principes seront d’application dans la mise en œuvre du PAMED :

* **Le principe d’équité et de solidarité sociale**

Les actions du programme seront menées dans la recherche d’équité et de solidarité sociale, notamment envers les ménages ou personnes vulnérables dans le déroulement des bonnes pratiques identifiées.

* **Le principe d’égalité homme-femme**

Les actions de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme intègreront la problématique d’équité et de l’égalité entre hommes et femmes qui interroge les rapports hommes-femmes et valorise le potentiel des femmes dans le processus de développement durable.

* **Le principe de la prévention**

Un screening sera préalable à la mise en œuvre de toute action sur le terrain afin d’identifier, réduire ou éliminer assez tôt toutes atteintes éventuelles à l’environnement ou autres biens et services socio-culturels.

* **Le principe de précaution**

Des mesures encadreront l’exécution des activités susceptible d’engendrer des conséquences, même si celles - ci sont inconnues ou même lorsque leurs survenances sont incertaines.

* **Le Principe d’information et de participation du public**

Tenant compte des impératifs liés, les autorités publiques aidées par les services techniques faciliteront l’accès des populations rurales aux informations fondant la décision et l’organisation de leur process de production de même que la participation des groupes et populations concernés aux processus décisionnels.

* **Le Principe de partenariat**

Tenant compte du caractère multisectoriel, des problématiques de résilience climatique, le PAMED recherchera les complémentarités et les synergies nécessaires avec les autres acteurs, en vue d’assurer une plus grande efficacité et efficience dans l’amélioration durable des moyens d’existences des ménages ruraux.

* **Le Principe de redevabilité (ou d’imputabilité)**

La chaine des acteurs du programme sera sous l’obligation d’assumer la responsabilité, les conséquences des actions qui leurs sont imputables dans la conduite des activités. A cet effet, chaque acteur rendra compte régulièrement aux personnes ou institutions compétentes.

* **Le Principe de subsidiarité**

Ce principe guidera le programme dans ses partenariats opérationnels afin que les pouvoirs et les responsabilités dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le contrôle des actions de développement soient conférées aux acteurs compétents localement. Ainsi, une répartition adéquate des centres de décision sera recherchée, notamment entre les Collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, le Secteur privé et les Organisations de la société civile en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des exploitants (es) concernés.

## 2.5. Prise en compte de la problématique d’égalité homme-femme

Ce programme intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les interventions qui visent à accroitre la résilience, à promouvoir l'équité sociale et l'égalité.

Les investigations menées dans le cadre de la préparation du projet ont mis en évidence la précarisation progressive des conditions de vie des communautés du fait d’une érosion progressive de leurs moyens d’existence exposés à des risques croissants d’ordre climatique et anthropiques. Ainsi, en aidant à restaurer et gérer durablement les terres, les écosystèmes, ainsi que les biens et services écosystémiques connexes, le programme contribuera à améliorer la qualité de vie, la sécurité alimentaire des populations locales de même que la capacité nationale de séquestration de gaz à effet de serre. En outre, les exploitations agricoles seront stabilisées avec une amélioration de la gestion des terres par des pratiques agro-sylvo-pastorales adaptées, qui contribueront à améliorer les moyens de subsistance, les revenus et le bien-être des petits (es) exploitants (es).

Les questions de genre seront prises en compte à chaque étape du programme. Chaque composante intègre l'approche participative pour assurer l'inclusion de tous les groupes sociaux, y compris les groupes marginalisés, en ayant une attention particulière sur la participation et l'inclusion des femmes. Outre la phase de formulation du programme, cette attention sera de mise durant la mise en œuvre par l'identification et la prise en compte dans chaque contexte spécifique, de problématiques genres susceptibles de minorer les efforts des femmes dans l’amélioration durable de leurs moyens d’existence. L’étude sur l’élaboration du profil de pauvreté dans la zone d’intervention sera menée en début du projet à cet effet. Le programme veillera ainsi à la promotion de formes appropriées de partage des avantages qui reconnaissent et encouragent la contribution des femmes et des hommes dans les dynamiques d’adaptation. Il s'assurera que les femmes sont adéquatement représentées dans tous les organes de gouvernance. La participation des femmes et des jeunes à toutes les étapes du programme permettra de prendre en compte leurs besoins et leurs contraintes. Ces groupes cibles seront au centre des dispositifs et des mesures de gestion durable des terres et de promotion de la valorisation durable des ressources naturelles. Le programme cherchera à alléger le fardeau des tâches domestiques et productives des femmes, ce faisant augmentera éventuellement leur temps libre à allouer à d'autres activités à valeur ajoutée. Cela contribuera à la durabilité des services écosystémiques et des ressources naturelles dont les femmes et les jeunes dépendent en grande partie pour leur subsistance.

# III Résultats et partenariats

Le PAMED se fixe pour principal objectif de contribuer à réduire la précarisation croissante des conditions de vie des populations rurales des zones d’intervention retenues. Pour y arriver, trois objectifs spécifiques seront atteints :

**OS1 :** Restaurer et gérer durablement les ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention et l’atteinte des cibles de CDN ;

**OS2 :** Accroitre la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises de la zone d’intervention du programme ;

**OS3 :** Améliorer le respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs des collectivités de la zone d’intervention du programme.

Cinq (5) résultats sont attendus du programme. Leur réalisation se fera à travers vingt - deux (22) produits répartis en trois composantes :

## 3.1 Principaux résultats et produits par composante

**Concernant la** **composante « Gestion Durable des Ressources Naturelles et Résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux », un (1) résultat est attendu :**

**Résultat 1 :** **Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles de CND**

Pour l’atteinte de ce résultat, cinq (5) produits sont attendus du programme :

* **Produit 1.1:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d’augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles

***Activités:*** I) Réaliser une étude de la situation de référence y compris l'état de la vulnérabilité des ménages et du genre dans la zone d'intervention. – ii) Identifier les OP de base bénéficiaires directs des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers suivant les critères consensuels établis; - iii) Organiser un voyage d'études des bénéficiaires sur les fermes écologiques et les jardins nutritifs; - iv) Former des exploitants (es) formateurs en nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques; - v) Soutenir les promoteurs d'intrants biologiques engagés dans une dynamique de diffusion de leurs produits; - vi) Organiser le lancement de la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers, culture fourragères et fauche et conservation du fourrage dans la zone du projet; - vii) Produire avec les acteurs des plateformes communales de concertations et les services compétents, des émissions radio sur des thématiques de production et de consommation durable destinées aux ménages agro-sylvo-pastoraux; - viii) Diffuser aux périodes appropriées les émissions sur les thématiques dans les radios communautaires locales; - ix) Informer et communiquer en langues locales sur les intrants homologués, les intrants biologiques, les modes et techniques d'utilisation appropriés aux différentes spéculations par les radios communautaires; - x) Informer et communiquer en langues locales sur les principaux textes GDRN à travers les radios communautaires; - xi) Informer communiquer en langues locales sur la nécessité de protéger les berges des points d'eau (Mouhoun) à travers les radios communautaires locales; - xii) Diffuser à travers des sketchs, les principaux textes GDRN traduits auprès des petits (es) exploitants (es) locaux; - xiii) Suivre et évaluer les dynamiques de diffusion et d’appropriation de la teneur des textes sur la gestion durable des ressources naturelles.

* **Produit 1.2:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent d’équipements et d’intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles.

***Activités:*** i) Produire (Semences forestières) les plants d'espèces agroforestières répondant aux besoins et à soutenir la demande; - ii) Soutenir les organisations porteuses des fermes écologiques et de jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers) en Kit d'équipements communautaires de production; - iii) Soutenir les promoteurs de nouvelles technologies d'intrants biologiques améliorés; - iv) Aménager des basfonds au profit des ménages vulnérables - v) Suivre et accompagner les OP bénéficiaires de fermes écologiques et celles de jardins nutritifs; - vi) Suivre et accompagner les OP bénéficiaires de jardins super potagers; - vii) Suivre et évaluer la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs et jardins super-potagers.

* **Produit 1.3:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent de technologies de production (fauche et C. F., culture fourragère) efficace et durable d’aliments de bétail dans la zone d’intervention

***Activités:*** - i) Identifier les OP de base bénéficiaires (hommes et femmes) directs suivant les critères consensuels établis; - ii) Organiser le lancement de la dynamique un ménage pastoral, un champ fourrager/ stock de foins dans la zone du projet; - iii) Soutenir les organisations engagées dans la production durable d’aliments de bétails (fauche et conservation du fourrage, culture fourragère) en Kit d'équipements communautaires de production; - iv) Suivre et accompagner de proximité les exploitants (es); - v) Suivre et évaluer la dynamique par les services techniques.

* **Produit 1.4:** Les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d’économie des combustibles ligneux (foyers améliorés) ;

***Activités:*** - i)Former des leaders locaux - formation de formateurs (hommes/femmes) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des foyers améliorés; - ii) Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion des foyers améliorés pour gros consommateurs de bois; - iii) Suivre et évaluer la dynamique par les animatrices; - iv) Suivre et évaluer la dynamique par le PNUD;

* **Produit 1.5:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention, disposent de source d’énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire;

***Activités:*** - i) Organiser en partenariat avec les promoteurs de sources alternatives d'énergie (bio-digesteur), des séances d'information sensibilisation au profit des populations des zones cibles; - ii) Former des leaders locaux - Formation de Formateurs (hommes/femmes) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des technologies alternatives (bio-digesteur); - iii) Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion (bio-digesteur); - iv) Suivre et évaluer la dynamique par les animateurs/ animatrices; - v) Organiser en partenariat avec les promoteurs de sources d'énergie renouvelable, des séances d'information et de sensibilisation au profit des populations des zones cibles, sur les opportunités existantes; - vi) Soutenir les dynamiques de production durable de ménages vulnérables de sources d'énergie renouvelable; - vii) Suivre et évaluer la dynamique par le PNUD; viii) Conduire les évaluations environnementales et sociales requises.

**Concernant la** **composante « Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux »,** un (1) résultat est attendu :

**Résultat 2 :** **Les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux sont accrues**

Trois (3) produits sont attendus dans ce résultat :

* **Produit 2.1:** Les acteurs des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux produits locaux et au contexte rural;

***Activités:*** - i) Digitaliser les thèmes d’éducation financière/entrepreneuriat et conseil à l’exploitation, éducation environnementale et notionnelle et autres thématiques spécifiques; - ii) Digitaliser les processus et opérations au sein des chaines de valeurs retenues pour renforcer leur gouvernance, la gestion des flux financiers et productivité; - iii) digitaliser les flux de paiement le long de la chaine de valeur (pour la sécurisation et l’amélioration des marges des producteurs); - iv) faciliter l’accès durable à des services financiers innovants et adaptés pour les acteurs des chaines de valeur afin de soutenir les investissements productifs, protecteurs de l’environnement; - v) Capitaliser, documenter, gérer les connaissances; - vi) Réaliser l'assurance qualité et la coordination de UNCDF.

Cette dynamique sera effective à titre pilote dans 2 écovillages (1 écovillage par région). Les résultats palpables mobiliseront d’autres partenaires financiers.

* **Produit 2.2:** Les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux.

***Activités :*** - i) Elaborer la situation des principales filières porteuses et l'état de l'organisation des acteurs dans la zone d'intervention du programme et élaborer une stratégie et un plan d'action de valorisation efficace des filières ciblées; - ii) Elaborer avec les exploitants (es) agro-sylvo-pastoraux, des stratégies et Plans de Développement d'Entreprises (PDE) de PFNL; - iii) Accompagner la mise en œuvre des PDE les plus pertinents par des critères opérationnels et transparents; - iv) Suivre et évaluer la mise en place et l'évolution des entreprises des produits agro-sylvo-pastoraux

* **Produit 2.3:** Les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l’écoulement des produits agro sylvo- pastoraux.

***Activités :*** - i) Etablir la situation de l'écoulement des produits agro-sylvo-pastoraux dans la zone du programme et élaborer une stratégie de renforcement des capacités d'écoulement des produits; - ii) Elaborer un plan de renforcement des capacités d'écoulement des produits; - iii) Accompagner la mise en œuvre du plan dans les filières porteuses (foire); - iv) Suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre du plan.

**Concernant la composante « Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles », un (1) résultat est attendu :**

**Résultat 3 : Les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles**

Trois (3) produits sont attendus pour ce résultat :

* **Produit 3.1:** Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de compétences, de mécanisme de partenariat et de moyens d’appui conseil et de contrôle de l’application des textes de gestion durable des ressources naturelles;

***Activités:*** - i) Faire l'état des lieux des plateformes de concertation dans les communes d'intervention et proposer des options stratégiques viables; - ii) Soutenir la mise en œuvre des plans d'actions des plateformes de concertations des communes d'intervention; - iii) Former les acteurs des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en charge du suivi évaluation en Système d'Information Géographique; - iv) Former les acteurs des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en charge du suivi évaluation sur l’outil Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) pour les secteurs agricoles et forestiers; - v) Conduire des reboisements dans les zones de servitude des points d'eau; - vi) Renforcer les capacités organisationnelles d'orpailleurs dans les communes d'intervention; - vii) Créer deux centres pilotes de traitement écologique des minéraux des organisations d'orpailleurs de la zone du projet (un centre pilote par région); - viii) Suivre la dynamique d'appui conseil sur les textes de GDRN dans les communes d'intervention.

* **Produit 3.2:** Les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN;

***Activités:*** - i) identifier les textes règlementant la GDRN au Burkina Faso; - ii) Traduire en langues locales les principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso; - iii) Diffuser les versions traduites des principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso; - iv) Organiser des sessions de formations des acteurs municipaux, des détenteurs de droits fonciers et leaders d'opinions sur les principaux textes règlementant la GDRN;

* **Produit 3.3:** Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des jeunes.

***Activités:*** - i) Etablir la situation de la sécurisation foncière des investissements, notamment ceux des femmes et des jeunes, dans les communes d'intervention, - ii)Elaborer une stratégie et un plan d'accompagnement; - iii) Former les acteurs du programme en sur les techniques et outils de prise en compte de l’équité homme – femme ; - iv) Informer et sensibiliser les détenteurs de droits fonciers et les leaders communautaires sur les avantages de la sécurisation des investissements de productivité agricole durable; - v) Suivre et évaluer la dynamique de sécurisation des investissements.

## 3.2 Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

La mise en œuvre des activités nécessitera une mobilisation en ressources humaines, matérielles et financières.

Au titre des ressources humaines, il sera mis en place une équipe technique composée du personnel technique et administratif et des agents d’appui (cf. détail au point arrangements de gestion et de coordination).

Au titre des ressources matérielles, le programme utilisera les locaux et les équipements fonctionnels (bureautiques, informatiques, matériel roulant) des programmes CPP qui ont clôturé en fin 2018.

Le coût global du programme s’élève à six millions sept cent soixante-onze mille quatre cent quarante-huit dollars américains (**6 771 448 USD**), soit environ trois milliards huit cent soixante-neuf millions huit cent vingt un mille trois cent quarante **(3 869 821 340 F CFA F CFA)** francs CFA **dont 73,84%** financés par le PNUD sur fond TRAC sous forme de don non remboursable et **21,76%** à rechercher.

## 3.3 Partenariats

#### Mobilisation de ressources

Tous les acteurs au développement conviennent de mener conjointement les efforts pour conduire des actions de développement visant à mieux soutenir la résilience des communautés. A cet effet, les dynamiques visant l’amélioration des conditions d’une agriculture productive et soutenue viennent en appuie au PNDES et au PNSRII et bénéficient de l’accompagnement de partenaires multilatéraux et bilatéraux. Au-delà de l’urgence de mitigation à l’échelle nationale, les nombreux acquis sont une contribution précieuse aux efforts d’atténuation, de lutte contre la désertification et de préservation de la diversité biologique au niveau mondial.

**A) Au niveau des partenaires techniques et financiers**

1. **Au sein du Système des Nations Unies : l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM)**

Le PAMED traite de la grave détérioration des conditions sécuritaire en milieu rural au Burkina Faso y compris ses causes et ses répercussions sur les moyens d’existence agro-sylvo-pastoraux des plus vulnérables. Ses thématiques ciblées relèvent des domaines convergents des trois organisations des Nations Unies en charge d’assurer la sécurité alimentaire, la durabilité des moyens d’existence basée sur des biens et services écosystémiques fonctionnelles. En outre, au niveau national comme global, les efforts conjugués des trois organisations sont essentiels pour promouvoir davantage de synergies et mobiliser les ressources qui permettront d’assurer la sécurité alimentaire et les moyens d’existence et ce faisant, d’apporter une réponse durable à la crise qui consolide la paix et la cohésion sociale.

1. **Partenariat avec les structures de coopération bilatérale**

Les partenariats très attendus dans la construction de synergies pour mettre en œuvre ce programme sont:

* la Coopération Autrichienne qui a soutenu techniquement et financièrement la mise en œuvre de la 1ère phase du programme Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL 1) ;
* l’Agence Française de Développement (AFD) qui a conclu avec le Burkina Faso un accord de subvention pour financer le Programme d’appui aux communes de l’Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles (PACOF/GRN) qui présente la sécurité foncière comme une condition d’accélération de la croissance. Des possibilités de collaboration sont envisageables avec ce programme dont la zone de concentration est la Région de la Boucle du Mouhoun ;
* la Coopération Canadienne à travers le fonds du Ministère des Affaires Mondiales du Canada qui finance le programme d’appui à la gouvernance et à la croissance économique durable en zone extractive (AGCEDE). Au Burkina Faso, le programme d’un montant de 7 613 209 dollars canadiens va s’exécuter sur la période 2016-2021 dans deux régions dont la Boucle du Mouhoun ;
* la Coopération avec la République populaire de Chine ; la Coopération Danoise ; l’Agence Suédoise de Développement Internationale (Asdi); l’Agence Japonaise de Coopération Internationale ; le Bureau de Coopération Suisse ; la Coopération Italienne ; sont très attachées au développement du secteur agricole de façon générale, spécifiquement à la résilience des petits (es) exploitants (es) ruraux et aux groupes vulnérables dans le contexte d’attaques terroristes et de conflits que connait le Burkina Faso. Leurs appuis techniques et financiers très attendus permettront une duplication rapide des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorale résilientes dans le maximum de localités en souffrance.

1. **Synergie entre Projets et Programmes de la zone d’intervention**

De façon opérationnelle, l’approche terrain du PNUD consistera en une mutualisation des efforts et des moyens entre les programmes en exécution : - PNUD -(i) Projet d’Adaptation basée sur les Ecosystème (EBA FEM), - (ii) Programme électrification rurale, - (iii) Programme d’Appui au Développement Local (PADEL), MARH - (iv) Programme d’Appui Régional à l’Initiative pour l’Irrigation au Sahel (PARIIS); - Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) ; - MRAH – (i) Programme de Développement durable des exploitations Pastorales du Sahel (PDPS) Burkina; ME – (i) Programme Energie et Croissance Economique Durable dans la Boucle du Mouhoun **(**ECED-Mouhoun), etc.)). Ces synergies veilleront à prendre en compte les écovillages identifiés par le MEEVCC en vue de l’atteinte des résultats du PNDES.

1. **UNCDF**

Au regard de son expertise dans le domaine de la finance inclusive, UNCDF mettra à contribution son expérience capitalisée au Burkina pendant une trentaine d’années des services financiers (non financiers) et en général de la finance inclusive en partenariat avec le secteur privé et le secteur public. L’expertise de UNCDF au niveau régional dans les domaines pertinents sera sollicitée pour garantir l’insertion des acteurs locaux dans le système financier par des mécanismes appropriables à leur portée.

**B) Au niveau des sociétés d’exploitation minière opérant dans la zone**

#### Les sociétés minières développent dans leurs zones d’intervention des pratiques dans le but de respecter les principes du développement durable. Les actions soutenues procurent des impacts positifs sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. C’est l’exemple de la SEMAFO (société minière Canadienne) évoluant dans la production et l'exploration aurifères qui intervient dans la Boucle du Mouhoun. Elle est partenaire de la *FONDATION SEMAFO*, un organisme sans but lucratif dont la priorité est de soutenir les communautés au Burkina Faso et d'améliorer leur qualité de vie. Avec comme Slogan « l’espoir d’une vie meilleure doit être offert à tous », la Fondation SEMAFO privilégie les programmes générateurs de revenus (apiculture, aviculture, embouche ovine, production et transformation du beurre de karité, mise en place de magasin de warrantage, etc.). Des synergies sont attendues avec cette organisation de la société civile dans les localités communes d’intervention.

#### Partenariats techniques

Les principaux partenaires qui sont impliqués dans la mise en œuvre des activités du programme :

* les institutions et structures nationales : le Ministère de l’Environnement, de l’Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC, Grande Muraille Verte, DGESS, SP/CNDD), le Ministère de l’Économie, des Finances et du Développement (DGEP, DGCOOP), le Ministère de l’Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles, le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l’Action Humanitaire, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; le Ministère des Mines et Carrières ; Le Ministère de l’Eau et de l’Assainissement, Le Ministère de l’Energie ; Le Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale à travers les collectivités territoriales et d’autres institutions spécialisées en matière de renforcement des capacités des acteurs locaux. Le PAMED collaborera étroitement avec l’Unité de coordination du PIF/REDD+ pour une plus grande optimisation des acquis et plus de convergence.

La collaboration avec tous ces partenaires se fera sur la base de protocoles d’accord spécifiques en fonction des domaines d’intérêts. Ces protocoles vont permettre de mutualiser les moyens techniques et financiers tout en s’accordant sur les démarches et outils de suivi apprentissage et capitalisation des acquis.

## 3.4 Risques et hypothèses

De façon générale, le programme prend en considération l’analyse des risques et les mesures d’atténuation ou de contournement signalées dans le PNDES et le Programme de coopération pays du PNUD 2018-2020. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des acquis du programme sont de quatre ordres :

1. le risque de la dégradation de la sécurité ;
2. le risque de troubles sociopolitiques ;
3. le risque financier ;
4. le risque lié aux aléas climatiques.

Les risques liés à la mise en œuvre du programme sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

L**iste des risques ou hypothèses et des mesures d'atténuation ou de contournement**

| **Risques / Hypothèses** | **Mesures d'atténuation ou de contournement** |
| --- | --- |
| Retards répétés dans la mise à disposition des contreparties financières de l’Etat (Risque) | Plaidoyer à faire auprès de l’Etat (MINEFID et MEEVCC) pour le respect de la périodicité des transferts |
| Troubles sociopolitiques liés aux rivalités entre acteurs (trices) au niveau des communes (Risque) | Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles et faisant appel à des acteurs neutres et consensuels |
| La détérioration de la situation sécuritaire dans les communes d’intervention (Risque) | Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles avec les contextes évolutifs dans les communes et villages |
| Accentuation des crises foncières et de cohabitation entre différentes couches de la population (Risque) | * Accélérer l’appropriation et l’application par les acteurs de la nouvelle loi sur le foncier rural ; * Etudier les voies et moyens d’actualisation de la loi axée sur les faiblesses identifiées |
| Aléas climatiques   * Inondations * Sécheresse * Instabilité des saisons pluvieuses et sévérité des saisons sèches (Risque) | * Former les acteurs locaux sur les mitigations des risques climatiques * Promouvoir l'adhésion aux bonnes pratiques et modes de consommation et de production durables |
| Faible disponibilité des agents des services techniques pour le suivi accompagnement des bénéficiaires hommes/ femmes et les contrôles de la réglementation (Hypothèse) | * Actionner les plateformes de Gestion Durable des Terres au niveau décentralisé pour permettre des échanges directs entre les parties prenantes et aboutir à des prises de décisions consensuelles |

## 3.5 Implication des parties prenantes

Les acteurs qui peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme sont répertoriés comme étant des parties prenantes. Trois acteurs institutionnels sont pressentis pour assurer le rôle de partie responsable avec des résultats spécifiques attendus dans la mise en œuvre du programme.

1. **La Confédération Paysanne du Faso**

La Confédération Paysanne du Faso (CPF) est une organisation nationale des producteurs agricoles regroupant actuellement, 14 organisations faitières que sont :

1. L’U N PC/ B (Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso) qui est l’organe suprême des Groupements des Producteurs de coton (GPC) .
2. La F E P A B (Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina)
3. La F E B (Fédération des Eleveurs du Burkina)
4. FENAFER/B (Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina)
5. FENAO/PFLNL (Fédération Nationale des Operateurs des Produits Forestiers Ligneux et Non Ligneux)
6. FENUGGF (Fédération Nationale des Unions et Groupements de Gestion Forestière)
7. FNJPAF (Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso)
8. FNPB (Fédération Nationale des Producteurs de Banane du Burkina)
9. UGCPA (Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles
10. UNERIZ (Union Nationale des Etuveuses de Riz du Burkina)
11. UNML (Union Nationale des Mini Laiteries et des Petits Producteurs de Lait Local
12. UN PMB (Union Nationale des Producteurs de Mangues du Burkina)
13. UNPRB (Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina)
14. UNPSB (Union Nationale des Producteurs de semences du Burkina)

La CPF à des affiliations dans la quasi-totalité des villages de la zone d’intervention. En plus de sa bonne connaissance des petits exploitants, de ses expériences dans des thématiques très variées (sensibilisation sur la sécurisation foncières, pilotage de champs écoles, etc.) elle dispose d’un réseau d’animateurs bien intégré dans le quotidien des petits exploitants ruraux.

Tous ces éléments sont des atouts dans l’dentification et l’encadrement des coopératives qui porteront les dynamiques transformationnelles du programme. Ses expériences dans le plaidoyer seront très attendues dans la dynamique d’équité homme – femme notamment par l’amélioration de l’accès et à la sécurisation foncière des exploitations des femmes et des jeunes.

1. **L’Organisation Catholique pour le Développement Economique et Sociale (OCADES) de Dédougou**

Bien intégrée dans le milieu de petits exploitants ruraux, l’OCADES est à conduit actuellement un certain nombre d’innovations porteuses de résilience durable. Elle sera mise à contribution notamment dans la diffusion de compostage amélioré (21 jours), la promotion de la production et l’utilisation de pesticide biologique ; la promotion de jardin super-potager, etc.

1. **Le mouvement des Paysans sans Frontières**

L’Association ‘’Mouvement des Paysans sans Frontière’’ un regroupement de 52 coopératives s’est engagé dans depuis les années 1994 dans l’agroécologie afin de soutenir la production durable de moyens d’existence dans le contexte de pression foncière accrue de la région du Centre Ouest.

Soutenu par l’UICN dans le cadre d’un financement destine à l’accroissement des capacités adaptatives des communautés vivant autour d’espaces boisées, la dynamique du MPSF[[30]](#footnote-30) sous la dénomination de ferme agroécologique a été classée meilleure microprojet dans le cadre d’identification[[31]](#footnote-31) des meilleurs microprojets. Cette combinaison de bonnes pratiques est également retenue parmi les meilleurs acquis d’adaptation/ atténuation dans une stratégie de mise en échelle[[32]](#footnote-32).

Ses six (6) techniciens spécialistes sont chargés de former et accompagner les candidats à l'agriculture durable y compris les stagiaires dans l’implantation des fermes, le tissage de la clôture grillagée, la production et le reboisement des plants en couloir. Ils ont une bonne maitrise des techniques relatives à la restauration des sols, la conservation des eaux, les jardins nutritifs et l’agroforesterie dont ils maitrisent la production des différentes espèces de légumineuses (pépinière, bouturage, etc.)

Le tableau ci-après donne un aperçu des parties prenantes clés dont les contributions sont attendues dans l’amélioration durable des moyens d’existence dans la Boucle du Mouhoun et de Centre-Ouest.

| **Principaux acteurs** | **Relation avec le Projet** | **Fonctions** | **Modes opératoires** | **Besoin en information de SE** | **Offre d'informations** | **Sources** | **Outils** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tutelle du Projet** | | | | | | | |
| PNUD, FAO, PAM | PTF |  |  |  |  |  |  |
| SP/CNDD (MEEVCC) | Tutelle technique, assure la présidence du comité de revue du Programme | Orientations, cadrage | Sessions de comité de revue du Programme (088) « Gouvernance Environnementale et Développement Durable » | Niveau d'exécution physique et financière, la programmation, niveau de mise en œuvre des recommandations, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, l'information sur les effets | - | Rapports bilan, PTBA, plans de passation | Canevas, questionnaires |
| MINEFID | Tutelle financière | Mise à la disposition de la contrepartie nationale | Arbitrage et inscription budgétaire | Taux d'exécution financière et physique, taux d'absorption financière, dépenses de personnel et d'investissement | Conventions ratifiées avec les partenaires | Rapports bilan, PTBA, plans de passation | Pièces comptables, canevas |
| **Autres Partenaires Techniques et Financiers potentiels (Possibilités de signature d’accord de partenariat technique et financier)** | | | | | | | |
| **Coopération Chinoise, AFD, JICA, Asdi, ADA, Coopération Italienne, Danoise, Canadienne, Fondation SEMAFO, etc.** | | | | | | | |
| **Structures centrales du MEEVCC** | | | | | | | |
| DGEVCC (MEEVCC) | Appui technique, suivi et capitalisation des résultats de résilience climatique, carbone agricole, valorisation PFNL. | Pilotage du projet | Participe aux sessions du Comité de revue | Programmations, acquis résilience, bilan carbone, etc. | Rapports de mise en œuvre des activités du projet | Rapports du projet | Canevas |
| DGESS | Coordination du suivi opérationnel | Formulation/suivi/évaluation/coordination du suivi | Concertation, sorties terrain, supervision, atelier bilan, enquêtes d'évaluation | Exécutions physiques/financières, pertinence/cohérence du projet, difficultés/suggestions, état de mise en œuvre des recommandations | Rapports de suivis et des rapports d'évaluation du programme | Rapports du programme, documents de collecte terrain, | Canevas, questionnaires |
| **Structures déconcentrées des Ministères du Développement rural** | | | | | | | |
| Directions régionales, Provinciales, services départementaux | Appui accompagnement et contrôle des règlementations à travers les plateformes locales de concertations. | Suivi/supervision des activités, mobilisation et accompagnement des bénéficiaires hommes/ femmes (sensibilisation, information, formation), rédaction des rapports | Collecte des données, séances de sensibilisation/formation, sorties terrain sur la base de conventions avec la coordination programme |  | Rapports spécifiques du programme | Enquêtes auprès des bénéficiaires hommes/ femmes et autres personnes ressources, documents administratifs | Canevas, questionnaires |
| **Autres Ministères** | | | | | | | |
| MFSNF | Partenaire de mise en œuvre (Comité de revue) | Rôle de veille dans la prise en compte des aspects genres | Participe aux commissions d'attribution des parcelles | Pourcentage de femmes impliquées dans la mise en œuvre du projet, superficies aménagées allouées aux femmes, productions réalisées par les femmes | La situation des groupes vulnérables, le programme d'activités | Rapports d’exécution, programmation d'activités | Canevas |
| Agences de l’Eau/MEA | Partenaire de mise en œuvre | Accompagnement protection berges | Sensibilisation/ information | Sites aménagés, situation des AUE | Directives en matière de la GIRE | Textes, rapports spécifiques | Canevas |
| DGCOOP/MINEFID | Partenaire de mise en œuvre  (Comité de revue) | Accompagnement dans la mobilisation (soumission des requêtes) et le suivi des ressources financières dans une perspective de recherche de financement extérieur | Plaidoyer, établissement et suivi des conventions | Le niveau d'exécution financière, les besoins en financement, les acquis et perspectives du programme | Les résultats des requêtes | Rapport d'exécution, document de programme | Canevas |
| DGEP/MINEFID | Partenaire de mise en œuvre  (Comité de revue) | Coordination et suivi des investissements | Mission de suivi, collecte de données | Niveau d'exécution physique et financière sur les investissements, la programmation d'investissement public | Planification des investissements | Documents de planification des investissements | Canevas PIP |
| DREP/MINEFID | Partenaire de mise en œuvre | Accompagnement pour la promotion de planification | Convention de collaboration en matière d’appui à la planification | Actions d’investissements prévus | Directives du SNATDD | Documents de planification des investissements |  |
| MEEVCC/BUNEE | Partenaire de mise en œuvre | Suivi des aspects environnementaux | Concertation/information/sensibilisation et validation des études environnementales | Résultats des études d'impact et des notices environnementales, les prévisions en termes d'aménagements | Textes en matière de protection d'environnement |  |  |
| **MESRSI/ INERA** | Recherche-Développement  (Comité de revue) | Accompagnement dans la mise en place des semences améliorées et technologies d'irrigation | Parcelles d'essai et de test pour démontrer des technologies | Les besoins en technologies, contraintes/difficultés dans le domaine de l'agriculture irriguée | Les nouvelles technologies | Programme/rapports | Canevas |
| **Projets et programmes** | | | | | | | |
| Projets et programmes (PARIIS, Eba FEM, COGEL2, PDPS, ECED-Mouhoun, PCESA, PIF, etc.) | Synergie d'action, partenariat opérationnel sur le terrain. | Réalisation d'aménagements, réalisation d'études | Cadre de concertations des acteurs de l'irrigation | Besoin des normes de conception d'ouvrages et des aménagements, situation des réalisations et des programmations | Rapports d'études/d'activités/programmation et d'autres informations utiles | Manuels, rapport bilan annuel | Canevas |
| **Acteurs de mise en œuvre** | | | | | | | |
| Bureaux d’étude, consultants indépendants) | Etudes situation de référence, études thématiques sur les filières et les options de valorisations des produits agro-sylvo-pastoraux | Accompagnement dans la planification des actions d’aménagement |  | Besoin des normes de conception d'ouvrages et des aménagements, situation des réalisations et des programmations des PCD | Rapports d'études/d'activités/programmation et d'autres informations utiles | Manuels, rapport bilan annuel | Canevas |
| Bénéficiaires hommes/ femmes (OP, coopératives) | Bénéficiaires hommes et femmes | Participent aux travaux d'aménagement, exploitation et gestion des ouvrages | Mobilisation sociale, consultations | Prévisions de superficies à aménager, les spéculations à emblaver, la proportion des hommes et des femmes, Statistiques des produits, chiffres d’affaires, bénéfices individuel | Les difficultés, connaissances endogènes | Rapports, programmes | Canevas |
| Les collectivités territoriales (commune et région) | Planification et gestion à la base Coordination et suivi des interventions | Suivi de la mise en œuvre, des aménagements et des ouvrages, gestion des conflits, Animation des cadres de concertation | Sessions des conseils rencontres d'échange | Prévisions de superficies à aménager, les spéculations à emblaver, la proportion des hommes et des femmes, appuis techniques et financiers  Dynamique de sécurisation des investissements | Plans de développement, les différentes couches sociales et leurs caractéristiques l'appréciation du niveau de mise en œuvre des activités | Rapports, programmes |  |
| OSC et faîtières des producteurs | - Organisation des bénéficiaires hommes et femmes  - Diffusion de la pratique de jardin super potager, de techniques de compostage efficaces et rapides  - Diffusion de bonnes pratiques de fermes écologique (agroforesterie, fumure organique, techniques CES/CRS, etc.), de jardin nutritif ; Diffusion de techniques de confection de grillage, de fabrication de pesticides biologiques à la base sur la base d’**accords** de partenariat avec le PNUD. | - Coordonne les organisations bénéficiaires hommes / femmes locales  Animation, suivi conseils  - Formation des exploitants (es), dispositifs et encadrement des producteurs | - Rencontre de formation et de sensibilisation  - Suivi évaluation et capitalisation des réalisations | - Prévisions de superficies à aménager, les spéculations à emblaver, la proportion des hommes et des femmes, CA, bénéfices individuels  - Statistiques des produits, chiffres d’affaires, bénéfices individuels | - Attributs fonctionnels des organisations paysannes  - Technologie de jardin super potager;  - Compostage en 21 Jours  Composte liquide  - Technologie de fermes écologiques (agroforesterie CES), de jardin nutritif  - Diffusion de techniques de confection de grillage, de fabrication de pesticides biologiques | Document de projet/ programmation |  |
| Autorités coutumières et religieuses ainsi que les leaders d’opinion | Facilitation de la conduite des activités,  Changement de paradigme envers les couches vulnérables,  Facilitation de la sécurisation des investissements | Sagesse, dépositaires de valeurs coutumières et de droits de propriété foncière ; Mitigation mésententes | Sensibilisation (radio sketch),  Rencontres ciblées  Voyages d’études, etc.  Bénéficiaires de bonnes pratiques | Appuis au ménages vulnérables, dynamiques de sécurisation des investissements, la proportion des hommes et des femmes,  Médiation accomplis, etc. | Démarches appropriées à suivre |  |  |
| Radios locales | Informations, sensibilisation, diffusion de bonnes pratiques de production/ consommation durables, sécurisation des investissements, accès des ménages et personnes vulnérables aux facteurs de production (terres, structures de gestion, etc.)/ **Accord PNUD** | Communication informations | Production d’émissions thématiques et diffusion périodique radio | Thématiques objet d’émission, fréquences de diffusion par langue, | Travail en parfaite collaboration avec collectivité territoriale et Cadre de concertation Communale |  |  |

Les engagements avec les parties prenantes seront affinés dans les plans de travail annuels.

## 3.6 Coopération Sud-Sud et triangulaire

Dans l’exécution du programme, l’accent sera mis sur la coopération sud-sud notamment en matière de renforcement des capacités des acteurs et des exploitants (es) locaux. L’accent sera mis sur les échanges d’expériences, l’apprentissage, le transfert de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la Gestion Durable des Terres et de la promotion des filières à travers des entreprises de produits agro-sylvo-pastoraux performantes et durables. En sus des voyages d’études, il sera noué des conventions de partenariat technique avec des producteurs qui font figures de modèles à travers les performances et la durabilité de leurs expériences.

La mise en œuvre du programme sera également soutenue par des appuis techniques et des partages d’expériences opérationnelles avec les experts basés au Bureau Régional du PNUD.

## 3.7 Connaissance

Au titre de la production et de la valorisation des connaissances, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

* une stratégie de communication sur le programme sera élaborée et mise en œuvre, en vue de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales dans les radios communautaires locales ;
* un accent sera mis sur l’apprentissage et le partage périodique de connaissances à travers le cadre de dialogue des acteurs dans la zone d’intervention;
* la traduction de documents en langues locales et la publication de brochures dans le domaine des bonnes pratiques issues des expériences du programme ;
* la mise en place, l’approvisionnement et la diffusion à travers un site approprié, de données relatives aux changements climatiques (adaptation, REDD+ et bilan des GES);
* la production et représentation des pièces de théâtre forum sur les thématiques précises ;
* le partage des connaissances à travers des communications suivies d’échanges sur les résultats du programme au sein des plateformes régionales et communales GDT-REDD+ et le cadre de dialogue des acteurs de la zone d’intervention. Cela intègrera des journées de démonstrations dans les champs écoles, ouvertes au plus grand nombre de producteurs et avec la participation des autorités locales ;
* la mise à jour du journal des risques ;
* l’utilisation de la presse écrite (exemple de REDD+ Infos), la presse audio-visuelle (télévisions, radios) ;
* la production et la diffusion des meilleures expériences de Gestion Durable des Terres.

## 3.8 Durabilité et mise à l’échelle

Le programme est axé sur la promotion de bonnes pratiques et les innovations expérimentées souvent dans des conditions de dégradation avancées des sols et capitalisées par des producteurs des mêmes régions. On s’attend à de meilleures conditions de partages de connaissances et de réceptivité favorables à l’adoption desdites pratiques à productivité accrue et durable. Aussi, le dispositif de pilotage et de diffusion s’appuie sur les organisations communautaires de base, en valorisant les leaderships reconnus et les chaines locales d’apprentissage. L’option de parrainage qui repose sur l’affinité et la connectivité locale vise une mise en échelle à un rythme exponentiel dans le temps et dans l’espace. Les mesures d’accompagnement soutiennent à la fois la productivité et la valorisation à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des filières porteuses. Les impacts attendus du programme sur les conditions de vie des populations permettront d’obtenir un cercle vertueux « préservation de l’environnement - accroissement des moyens d’existence - préservation de l’environnement ». Toutes ces dynamiques sont portées par les collectivités territoriales, suivies et accompagnées par les services techniques locales de sorte à ce que chaque pratique soit implémentée avec succès, que chaque succès engendre la pérennisation, l’enthousiasme et la réplication par d’autres ménages, d’autres localités du pays.

# IV Gestion du Programme

La gestion du PAMED sera à travers les règles, mécanismes et outils garantissant l’efficacité, l’efficience, la transparence, le partage (diffusion) et la visibilité des acquis.

## 4.1 Efficacité et efficience

La gestion du Programme PAMED sera alignée sur la nouvelle vision de l’exécution des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso dans le but d’accompagner la mise en œuvre du PNDES. Celle-ci est basée sur l’approche budget programme. Elle vise ainsi à augmenter la part accordée aux investissements et à assurer une plus grande transparence dans la gestion des ressources publiques.

La rentabilité du projet sera obtenue par divers moyens, notamment une collaboration étroite et des partenariats avec des initiatives en cours dans la zone d’intervention du projet. Ces partenariats permettront de mieux mutualiser les expertises et les moyens financiers avec les autres programmes /projets et sont présentés à la section 3.5. De plus, *un cofinancement parallèle a été obtenu des bénéficiaires directs sur le terrain et des partenaires de développement, ce qui augmentera la rentabilité et l'impact du projet.*

En outre, des démarches de mise en œuvre des activités basées sur la théorie du changement et l’approche qualité permettront d’impliquer les différentes parties prenantes et de responsabiliser les bénéficiaires hommes/ femmes afin de maximiser les performances du programme. Pour ce faire, le projet s’appuiera sur : i) les acquis (outils et expertises) des programmes CPP Boucle du Mouhoun et Centre - Ouest, COGEL 1 ainsi que EBA/FEM et PIF dans les domaines de la Gestion Durable des Terres, de la planification concertée, de la gestion durable et concertée des écosystèmes, des changements climatiques, de la valorisation des PFNL, etc. Le programme mettra à profit toutes ces ressources et outils pour avancer rapidement dans l’atteinte de ses résultats.

## 4.2 Gestion du programme

Le *« Programme Amélioration des moyens d’existence durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, au Burkina Faso »* -PAMED- s’inscrit dans le Programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable » qui est sous la responsabilité du MEEVCC à travers le SP/CNDD.

Conformément à l’article 12 du DECRET N° 2018- 0092 /PRES/PM/MINEFID portant règlementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, et en concertation avec le Ministère de l’Environnement, de l’Économie Verte et des Changements Climatiques (MEEVCC), il a été retenu que le PAMED sera considéré comme projet de « Catégorie 2 ». Les projets ou programmes de catégorie 2 comprennent tous les projets exécutés directement par une agence. Ce sont ceux exécutés sur la base de contrats passés entre l’Etat et une agence d’exécution (ONG, les entreprises privées à travers le PPP ou les partenaires techniques et financiers de l’Etat agissant comme agences d’exécution dans le cadre d’un protocole d’accord signé par l’Etat burkinabè, le partenaire au développement et l’agence d’exécution). Il sera donc mis en œuvre sous la modalité d’exécution directe « Direct implementation (DIM) » où le PNUD, à travers une équipe technique recrutée, aura la responsabilité de sa gestion opérationnelle.

En application des dispositions ci-dessus évoquées du décret, la réalisation des activités sera confiée au Ministère de l’Environnement, de l’Économie Verte et des Changements Climatiques, aux Organisations professionnelles de la Société Civiles et aux collectivités territoriales bénéficiaires conformément au cadre des résultats, au plan de travail et sur la base d’accords signés. Les dépenses seront réglées selon les procédures correspondant à la modalité d’exécution DIM.

Le PAMED sera exécuté dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest et démarrera prioritairement, dans un but pilote, par les communes et villages retenus par le gouvernement dans le cadre de la stratégie écovillages, elle-même financée avec la contribution technique et financière du PNUD.

La coordination nationale du programme sera dans les locaux du sous-programme CPP Boucle du Mouhoun, basée à Dédougou et une antenne locale sera basée à Koudougou. L’équipe en charge du programme mettra l’accent sur :

* **la gestion administrative, financière et comptable** qui consiste à planifier et à contrôler l’utilisation des ressources humaines, matérielles et financières du programme ; à concevoir et à appliquer les procédures de gestion administratives, financières et comptables ; à assurer l’acquisition des biens et des services ; et à élaborer les différents rapports financiers ;
* **le suivi-évaluation** dont les principales activités porteront sur la conception et la mise en œuvre des outils de suivi ; le suivi des indicateurs, la production des plans et rapports d’activités ; la mise à jour des enseignements tirés et des risques ; la préparation des sessions du Comité de revue, la mise en évidence des performances du programme. Le suivi permettra de documenter le ROAR et les indicateurs du CPD ainsi que la mise à jour de la Banque Intégrée des Programmes (BIP) ;
* **les évaluations** : pour assurer une mesure des effets à moyen terme du programme, les données de référence des indicateurs de résultats seront collectées dès le démarrage. Les cibles à atteindre seront définies et validées. L’évaluation du programme est sujette aux directives du PNUD en la matière ;
* **les audits** : il s’agit d’opérations obligatoires qui ont pour but de vérifier la régularité, la sincérité et la fiabilité des informations et des documents comptables et financiers ; d’émettre une opinion professionnelle sur la gestion des ressources. Ils seront commandités par le PNUD et/ou le Gouvernement du Burkina Faso. Ils se feront annuellement et/ou au moins une fois pendant le cycle du programme.

## 4.3 Coûts du Programme

Le programme a un coût global de : trois milliards huit cent soixante-neuf millions huit cent vingt un mille trois cent quarante **(3 869 821 340 F CFA, soit** **6 771 448 USD)** francs CFA. Ses coûts directs sont estimés à **3 200 400 000 F CFA**, soit **82,70%**.

1. Les parts contributives des bailleurs initiaux de fonds au programme sont de cinq millions (**5 000 000 USD)** du budget global soit **73,84%** en ce qui concerne les fonds propres du PNUD sous forme de dons non remboursable. La contrepartie attendue des bénéficiaires sur le terrain est de deux cents million quatre cent mille (**170 400 000 FCFA) soit 4,40%**.

Le besoin de financement complémentaire est de trois cent soixante-quatre million neuf cent soixante -six mille trois cent quarante **(841 966 340** **F CFA)** francs CFA, **soit 21,76%.**

1. Les frais administratifs et de fonctionnement s’élèvent à (**669 421 340 F CFA**) francs CFA, soient **17,30%** du budget global.

# V Cadre de résultats

|  |
| --- |
| **Effet UNDAF 2** : D’ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d’intervention accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables, améliorent leur sécurité alimentaire |
| **Effet UNDAF 3** : D’ici à fin 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques, économiques, sociaux et politiques. |
| **Indicateurs d’effet tels qu’ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays, y inclus la situation de référence et les cibles :**  2.1. Nombre de jeunes et de femmes bénéficiant de la création d'emplois verts, valeur de référence; cible:  2.2. Couverture des besoins céréaliers, valeur de référence; cible:  2.3. Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures commerciales), valeur de référence; cible:  2.4. Nombre de ménages ayant accès à l'énergie moderne: valeur de référence; cible:  2.5. Proportion d'aires de conservation en cours d'aménagement, valeur de référence; cible:  2.6. Superficie de terres dégradées dans les zones protégées récupérées (hectares), valeur de référence; cible:  2.7. Pourcentage de la population en insécurité alimentaire, valeur de référence; cible: |
| **Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :** 1.4.1 Des solutions mises à l'échelle pour une gestion durable des ressources naturelles, y compris des produits durables et des chaînes de valeur vertes et inclusives ; 2.5.1 Solutions développées, financées et appliquées à grande échelle pour l'efficacité énergétique et la transformation en énergie propre et en développement zéro carbone, pour l'éradication de la pauvreté et la transformation structurelle |
| Programme d’Amélioration des Moyens d’Existence Durables en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest (PAMED/ BMH-CO) |
|  |

| **PRODUITS ESCOMPTÉS** | **INDICATEURS DE PRODUIT** | **SOURCE DES DONNÉES** | **SITUATION DE RÉFÉRENCE** | | **CIBLES (par fréquence de recueil des données)** | | | | | | **Méthodes de recueil des données et risques y relatifs** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Valeur** | **Année** | **2019** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | **FINAL** |
| **OS1 :** Restaurer et gérer durablement les ressources naturelles en vue de la sécurité alimentaire des petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention et l’atteinte des cibles de CDN. | Superficies de basfonds aménagés et gérés durablement | Rapports terrain parties prenantes | *Ha* | 2019 | *0* | 50 | 50 |  |  | *100* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Superficies agricoles aménagées en bonnes pratiques de productivité durable (CES, agroforesterie, Fumure Organique, etc.) | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | *Ha* | 2019 | *-* | *100* | *250* | *450* | *750* | *750* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Quantité d’équivalent de carbone organique séquestré (ou émission évitées) | Situation référence  Rapport d’études | *0* | 2019 | *0* |  |  |  | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Nombre de ménages disposant de bio-digesteur fonctionnel par type:   * Femmes : * Jeunes : | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | Nbre | 2019 |  | *?* | *?* | *?* | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Nombre de coopératives utilisant une énergie solaire productive | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | *Nbre* | 2019 |  | *?* | *?* | *?* | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **OS2 :** Accroitre la valeur ajoutée des produits locaux commercialisés par les promoteurs et entreprises de la zone d’intervention du programme. | Nombre d’unités fonctionnelles dotées d’équipements mécanisés | Rapports terrain. Techniques | *Nbre* | 2019 | *0* | *10* | *15* | *20* | *25* | *25* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Taux d’évolution moyenne des chiffres d’affaires des entreprises des filières soutenues | Rapports terrain parties prenantes | *%* | 2019 | *0* | *5* | *10* | *15* | *20* | *20* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Taux d’amélioration des revenus moyens par bénéficiaire   * Femmes : * Jeunes : | Rapports terrain parties prenantes | *%* | 2019 | *0* | *10* | *15* | *20* | *25* | *25* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **OS3 :** Améliorer le respect des textes législatifs et réglementaires par les acteurs des collectivités de la zone d’intervention du programme. | Nombre d’exploitations disposant de documents de sécurité foncière  Dont ceux détenus par :   * Femmes : * Jeunes : | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | Nbre | 2019 | *?* | *?* | *?* | *?* | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Superficie des berges de Mouhoun protégées par des reboisements | Rapports terrain parties prenantes | *ha* | 2019 | *?* | *?* | *?* | *?* | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Taux moyen de survie des plants | Rapports spécifiques d’activité | *%* | 2019 | *0* |  |  |  | *60* | *60* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 1.1** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d’augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles | Pourcentage d’exploitants (es) connaissant les technologies améliorées de production agricole | Situation référence  Rapport spécifique | % | 2019 |  | *2000* | *6000* | *10000* |  | *10000* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 1.2** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent d’équipements et d’intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles. | Nbre de ménages détenteurs de Fermes agroécologiques | Rapports terrain parties prenantes | *Nbre*  *Fem* | 2019 | *0* | *100* | *250* | *450* | *750* | *750* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Nbre de femmes bénéficiaires de jardins polyvalents | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | *Nbre* | 2019 | *0* | *1000* | *2000* | *4000* | *6000* | *6000* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 1.3:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent de technologies de production (Fauche et C. F., Culture fourragère) efficace et durable d’aliments de bétail dans la zone d’intervention | Pourcentage d’exploitants (es) ayant améliorés leurs connaissances dans l’utilisation des fauche et conservation du fourrage : | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes  Rapport d’enquêtes | *%* | 2019 | *?* | *20* | *40* | *60* | *70* | *70* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Pourcentage d’exploitants (es) ayant améliorés leurs connaissances dans la pratique de cultures Fourragères:   * Femme : * Jeune : | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes  Rapport d’enquêtes | *%* | 2019 | *?* | *20* | *40* | *60* | *70* | *70* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 1.4 :** Les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d’économie des combustibles ligneux (foyers améliorés) | Pourcentage de gros consommateurs connaissant les technologies d’économie des combustibles ligneux (foyers améliorés) | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes  Rapport périodique activités | *%* | 2019 | *0* | *30* | *50* | *70* | *80* | *80* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Pourcentage de gros consommateurs disposant d’équipement pour l’application de technologies d’économie des combustibles ligneux (foyers améliorés) |  | *%* | 2019 | *0* | *30* | *50* | *70* | *80* | *80* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 1.5 :** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention, disposent de source d’énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire | Coopératives /transformateurs disposant de source d’énergie Propre productive:   * Féminins : * Jeunes : | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes  Rapports périodiques d’activités | *Nbre* | 2019 | *?* |  |  |  | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Pourcentage de ménages disposant de bio-digesteur fonctionnel | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes  Rapports périodiques d’activités | *%* | 2019 | *0* | *5* | *10* | *15* | *20* | *20* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 2.1 :** Les acteurs économiques des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux produits locaux et au contexte rural. | Nombre de produits financiers innovant différents adaptés aux promoteurs et entreprises | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes (UNCDF) | *Nbre* | 2019 | *0* |  |  |  | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Adhérents par type de produits financier innovant | *Nbre* | 2019 | *0* |  |  |  | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 2.2 :** Les exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux | Pourcentage d’Exploitants (es) ayant une connaissance améliorée dans l’utilisation de technologie plus performante de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux :   * Femmes : * Jeunes : | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | *%* | 2019 | *?* | *20* | *30* | *40* | *50* | *50* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Nombre d’unités par type de technologie fonctionnelles | *Nbre* | 2019 | *?* |  |  |  | *?* | *?* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 2.3 :** Les exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l’écoulement des produits agro sylvo- pastoraux | Pourcentage des exploitants (es) des zones cibles disposant de marchés (foire….) pour l’écoulement des produits agro sylvo- pastoraux | Situation référence  Rapports d’enquêtes | *%* | 2019 | *0* | *5* | *10* | *15* | *20* | *20* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 3.1 :** Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSC disposent de compétences, de mécanisme de partenariat et de moyens d’appui conseil et de contrôle de l’application des textes de gestion durable des ressources naturelles | Pourcentage de Collectivités d’intervention disposant de plateformes de concertation et de partenariat fonctionnelles | Situation référence  PV AG Constitutive  Programme activités | *%* | 2019 |  |  |  |  | *100* | *100* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Pourcentage d’acteurs des services techniques ayant amélioré leurs connaissances dans leurs fonctions. | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes |  |  |  |  |  |  | *100* | *100* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 3.2 :** Les responsables des collectivités et les petits (es) exploitants (es) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN | Pourcentage des responsables des collectivités connaissant les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | *%* | 2019 |  |  |  |  | *100* | *100* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| Pourcentage des organisations d’exploitants dont les responsables connaissent les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN | Situation référence  Rapports Diffus°  Rapports périodiques | *%* | 2019 |  |  |  |  | *100* | *100* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |
| **Produit 3.3 :** Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et les jeunes | Pourcentage des détenteurs de droits fonciers et des notabilités concernés connaissant la sécurité foncière des exploitations agricoles particulièrement celle des femmes | Situation référence  Rapports terrain parties prenantes | *%* | 2019 |  |  |  |  | *100* | *100* | Collecte de données auprès des bénéficiaires |

# VI Suivi et évaluation

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le programme fera l’objet d’un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

| **Activités de suivi** | **Buts** | **Fréquence** | **Activités attendues** | **Partenaires** | **Budget** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Suivre les progrès vers les résultats | Les données de progrès par rapport aux indicateurs de résultats seront collectées et analysées afin d’évaluer l’avancement du programme dans la réalisation des résultats prévus. | Annuelle | Les effets à long terme seront évalués à la fin du programme | SP/CNDD, SP/PNDES, collectivités territoriales ; DGESS et DGEVCC du Ministère de l’environnement de l’économie Verte et des CC. | PM |
| Surveiller et gérer les risques | Identifier les risques spécifiques susceptibles de compromettre la réalisation des résultats escomptés ; élaborer et suivre un journal des risques, suivant les normes et la politique d’audit du PNUD. | Trimestrielle | Les risques sont identifiés par l’équipe de gestion et des mesures appropriées sont prises. Le journal des risques est trimestriellement mis à jour pour suivre leur évolution ainsi que l’efficacité des mesures prises. | SP/CNDD, collectivités territoriales ; Ministère de l’environnement de l’économie Verte et des Changements Climatiques | PM |
| Apprendre de la mise en œuvre du programme | Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du programme seront régulièrement capitalisées, ainsi que celles d’autres programmes similaires | Annuelle | Les leçons apprises pertinentes sont prises en compte par l’équipe de programme et utilisées pour améliorer les performances | MEEVCC ; collectivités territoriales ; OSC et autorités coutumières locales | PM |
| Assurer annuellement la qualité du programme | La qualité du programme sera évaluée au regard des normes de qualité du PNUD afin d’identifier les points forts et les points faibles du programme et d’aider à en améliorer la gestion | Continue | Les points de forces et de faiblesse seront analysés par l’équipe de gestion et utilisés pour aider à la prise de décision visant à améliorer les performances du programme | PNUD ; MEEVCC ; collectivités territoriales ; OSC et autorités coutumières locales | PM |
| Procéder à des revues et corrections à mi-parcours des données de suivi | Faire un examen interne des données et des preuves de toutes les actions de suivi pour éclairer la prise de décision | Annuelle | Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité | MEEVCC ; collectivités territoriales ; OSC et autorités coutumières locales | PM |
| Faire le reportage du programme | Un rapport d’étape sera présenté au comité de pilotage du programme et aux principales parties prenantes, comprenant des données de progrès montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des extrants, le résumé annuel de la note de qualité du programme, un journal de risques mis à jour avec des mesures d’atténuation et des rapports d’évaluation préparés au cours de la période | Chaque année et à la fin du programme | Les rapports trimestriels, semestriels et annuels élaborés et transmis dans les délais | Comité de revue, organes de presse et radios communautaires locales | PM |
| Examen (revue) du programme | Le comité de pilotage du programme tiendra des examens réguliers du programme afin d’évaluer sa performance et d’en examiner les plans de travail pluriannuel afin d’assurer une budgétisation réaliste sur la durée du programme. L’équipe de programme procède à une évaluation de fin de programme pour saisir les leçons apprises et discuter des occasions d’élargir et de socialiser les résultats des programmes et les leçons apprises avec le public concerné | Annuelle | Toute préoccupation de qualité ou de progrès plus lents que prévus seront discutés par le comité de pilotage du programme et des mesures de gestion identifiées à cet effet | PNUD, Gouvernement du Burkina Faso | 8 000 000 FCFA |

**Plan d’évaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Titre d’évaluation** | **Partenaires (si joint)** | **Production de plan stratégique lié au produit** | **Résultats visés par le PNUD** | **Date d’achèvement** | **Parties prenantes à l’évaluation** | Coût financement |
| Évaluation à mi-parcours | PNUD ; gouvernement du Burkina Faso ; OSC ; Collectivités Territoriales ; SP/CNDD Projets et programmes impliqués/cofinancement | Performances à mi-parcours dans l’atteinte des cibles des produits | Cible des effets dans la zone de concentration | Juin 2021 | PNUD  SP/CNDD, SP/PNDES, collectivités territoriales ; DGESS MEEVCC | 8 000 000 FCFA |
| Évaluation finale | PNUD ; gouvernement du Burkina Faso ; OSC ; collectivités territoriales ; SP/CNDD Projets et programmes impliqués/cofinancement | Performances dans l’atteinte des cibles des produits en fin de programme | Cible des effets dans la zone de concentration | Novembre 2023 | PNUD  SP/CNDD, SP/PNDES, collectivités territoriales ; DGESS MEEVCC | 8 000 000 FCFA |

**Journal des risques**

| **N°** | **Description** | **Principaux acteurs** | **Catégorie** | **Probabilité** | **Mesures de prévention du risque** | **Mesures de gestion du risque** | **Responsable** | **Identifié par** | **Dernière mise à jour** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Attentats terroristes** | Terroristes | Sécuritaire | Les conflits et l’insécurité grandissante transfrontalière et de la bande sahélo-saharienne deviennent de plus en plus évidents | Améliorer la coopération transfrontalière et la collaboration des communautés locales pour la sécurisation des zones | Application de la politique sécuritaire du Gouvernement | Gouvernement | Collectivités territoriales et Autorités politico-administratives régionales |  |
| **2** | **Catastrophes naturelles : sécheresse, inondations, etc.** | Phénomènes naturels | Environnemental | Des événements naturels extrêmes (inondation, sécheresse, vagues de chaleur, etc.) pourraient intervenir dans les zones de mise en œuvre des programmes | Prévisions météo  Information/sensibilisation/formation  Utilisation de bonnes pratiques résilientes aux changements climatiques | La réalisation de ces événements est pour la plupart hors de contrôle.  Toutefois le Programme intègre dans toutes les composantes de nombreuses activités d’adaptation, l’adoption d’une planification glissante permettrait de combler d’éventuels retards de mise en œuvre et de réallocation des ressources | Chargé de programme | Equipe  de formulation du Programme |  |
| **3** | **Instabilité des structures de la décentralisation** | Gouvernement | Sociopolitique | La fragilité de la démocratie et subséquemment, son ancrage dans le paysage politique national, régional et local est encore timide | Apaisement social  Participation politique inclusive  Formation politique des élus et des populations |  | Gouvernement  Formations politiques  OSC | Equipe de formulation du Programme |  |

# VII Plan de travail pluriannuel[[33]](#footnote-33) [[34]](#footnote-34)

Le Déroulement du programme PAMED durant les cinq (5) années est synthétisé dans le tableau ci – dessous.

| **Produits** | **Activités** | **Années** | | | | | **Partie Responsable** | **Budget Prévu** | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2019** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | **Source de financement** | | | | **Poste budg.** | **Total (USD)** | **Total**  **(FCFA)** |
| **Bénéfici 10%** | **OSC, OCB (10%)** | **OSC (10%)** | **PNUD** |
| **Composante 1 « Gestion Durable des Terres et Amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux s »** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Resultat 1 : Les ressources naturelles sont durablement restaurées et gérées en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'atteinte des cibles des CDN** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Produit 1.1** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent de connaissances leur permettant d’augmenter les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles  **Marqueur genre : 2** | **Activité1.1.1 :** Réaliser une étude de la situation de référence y compris l'état de la vulnérabilité des ménages et du genre dans la zone d'intervention | 6 000 000 |  |  |  |  | Prestataire |  |  |  | 6 000 000 |  | 10 187 | 6 000 000 |
| **Activité1.1.2 :** Identifier les OP de base bénéficiaires directs des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers suivant les critères consensuels établis | 5 500 000 |  |  |  |  | OSC |  |  | 500 000 | 5 000 000 |  | 9 338 | 5 500 000 |
| **Activité1.1.3:** Organiser un voyage d'études des bénéficiaires sur les fermes écologiques et les jardins nutritifs | 10 000 000 |  |  |  |  | PNUD |  |  |  | 10 000 000 |  | 16 978 | 10 000 000 |
| **Activité 1.1.4:** Former des exploitants (es) formateurs en nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques |  | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 |  | OSC OCB |  | 3 000 000 |  | 30 000 000 |  | 56 027 | 33 000 000 |
| **Activité 1.1.5:** Soutenir les promoteurs d'intrants biologiques engagés dans une dynamique de diffusion de leurs produits |  | 5 500 000 | 5 500 000 | 5 500 000 |  |  | 1 500 000 |  |  | 15 000 000 |  | 28 014 | 16 500 000 |
| **Activité 1.1.6:** Organiser le lancement de la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs, jardins super potagers, culture fourragères et fauche et conservation du fourrage dans la zone du projet |  | 10 000 000 |  |  |  | PNUD |  |  |  | 10 000 000 |  | 16 978 | 10 000 000 |
| **Activité 1.1.7:** Produire avec les acteurs des plateformes communales de concertations et les services compétents, des émissions radio sur des thématiques de production et de consommation durable destinées aux ménages agro-sylvo-pastoraux | 20 000 000 |  |  |  |  | SP/CNDD |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Activité 1.1.8:** Diffuser aux périodes appropriées les émissions sur les thématiques dans les radios communautaires locales |  | 20 000 000 | 20 000 000 | 20 000 000 | 20 000 000 | Radio Com |  |  |  | 80 000 000 |  | 135 823 | 80 000 000 |
| **Activité 1.1.9:** Informer et communiquer en langues locales sur les intrants homologués, les intrants biologiques, les modes et techniques d'utilisations appropriées aux différentes spéculations par les radios communautaires |  | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | Radio Com |  |  |  | 20 000 000 |  | 67 912 | 40 000 000 |
| **Activité 1.1.10:** informer et communiquer en langues locales sur les principaux textes GDRN à travers les radios communautaires | Idem 1.1.7  et 1.1.8 |  |  |  |  | OSC |  |  |  |  |  |  |  |
| **Activité 1.1.11:** Informer communiquer en langues locales sur la nécessité de protéger les berges des points d'eau (Mouhoun) à travers les radios communautaires locales. | Idem 1.1.7  et 1.1.9 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Activité 1.1.12:** Diffuser à travers des sketchs, les principaux textes GDRN traduits auprès des petits (es) exploitants (es) locaux |  | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 |  | OSC |  |  | 3 000 000 | 30 000 000 |  | 56 027 | 33 000 000 |
| **Activité 1.1.13:** Suivre et évaluer les dynamiques de diffusion et d’appropriation de la teneur des textes sur la Gestion Durable des RN | 3 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD +  STR + CT |  |  |  | 23 000 000 |  | 39 049 | 23 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 1.1** | **44 500 000** | **72 500 000** | **62 500 000** | **62 500 000** | **35 000 000** | **-** | **1 500 000** | **3 000 000** | **3 500 000** | **269 000 000** | **-** | **470 289** | **277 000 000** |
| **Produit 1.2** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent d’équipements et d’intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles.  **Marqueur genre : 2** | **Activité 1.2.1:** Produire (Semences forestières) les plants d'espèces agroforestières destinée à répondre aux besoins et à soutenir la demande |  | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | OSC | - |  | 4 000 000 | 40 000 000 |  | 74 703 | 44 000 000 |
| **Activité 1.2.2:** Soutenir les organisations porteuses des fermes écologiques et de jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers) en Kit d'équipements communautaires de production |  | 253 000 000 | 253 000 000 | 253 000 000 |  | MPSF | 59 000 000 |  |  | 700 000 000 |  | 1 288 625 | 759 000 000 |
| **Activité 1.2.3:** Soutenir les promoteurs de nouvelles technologies d'intrants biologiques améliorés |  | 11 000 000 | 11 000 000 |  |  | PNUD | 2 000 000 |  |  | 20 000 000 |  | 37 351 | 22 000 000 |
| **Activité 1.2.4:** Aménager des basfonds au profit des ménages vulnérables |  | 250 000 000 | 250 000 000 |  |  |  | 15 000 000 |  |  | 500 000 000 |  | 848 896 | 500 000 000 |
| **Activité 1.2.5:** Suivre et accompagner les OP bénéficiaires de fermes écologiques et celles de Jardins polyvalents (nutritifs et super-potagers) |  | 5 500 000 | 5 500 000 | 5 500 000 | 5 500 000 | OCB |  | 2 000 000 | - | 20 000 000 |  | 37 351 | 22 000 000 |
| **Activité 1.2.6:** Suivre et évaluer la dynamique des fermes agroécologiques, jardins nutritifs et jardins super-potagers |  | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD + STR + CT |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 1.2** | **-** | **535 500 000** | **535 500 000** | **274 500 000** | **21 500 000** | **-** | **61 000 000** | **2 000 000** | **4 000 000** | **1 300 000 000** | **-** | **2 320 883** | **1 367 000 000** |
| **Produit 1.3:** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du programme, disposent de technologies de production (Fauche et C. F., Culture fourragère) efficace et durable d’aliments de bétail dans la zone d’intervention  **Marqueur genre : 2** | **Activité 1.3.1**: Identifier les OP de base bénéficiaires directs suivant les critères consensuels établis | 5 500 000 |  |  |  |  | OSC |  |  | 500 000 | 5 000 000 |  | 9 338 | 5 500 000 |
| **Activité 1.3.2**: Organiser le lancement de la dynamique un ménage pastoral, un champ fourrager/ stock de foins dans la zone du projet | Idem 1.1.6 |  |  |  |  | PNUD |  |  |  | - |  | - | - |
| **Activité 1.3.3:** Soutenir les organisations engagées dans la production durable d'aliments de bétail (Fauche et Conservation fourrage, culture fourragère) en Kit d'équipements communautaires |  | 44 000 000 | 44 000 000 | 44 000 000 | 44 000 000 | CPF | 16 000 000 |  |  | 160 000 000 |  | 298 812 | 176 000 000 |
| **Activité 1.3.4:** Suivre et accompagner de proximité les exploitants (hommes et femmes) | 3 300 000 | 3 300 000 | 3 300 000 | 3 300 000 | 3 300 000 | OSC |  |  | 1 500 000 | 15 000 000 |  | 28 014 | 16 500 000 |
| **Activité 1.3.5:** Suivre et évaluer la dynamique |  | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD +  STR + CT |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 1.3** | **8 800 000** | **52 300 000** | **52 300 000** | **52 300 000** | **52 300 000** | **-** | **16 000 000** | **-** | **2 000 000** | **200 000 000** | **-** | **370 119** | **218 000 000** |
| **Produit 1.4** Les gros consommateurs de bois (dolotières, restauratrices) disposent de technologies d’économie des combustibles ligneux (foyers améliorés)  **Marqueur genre : 3** | **Activité 1.4.1:** Former des leaders locaux - Formation de Formateurs (rices) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des foyers améliorés |  | 11 000 000 | 11 000 000 |  |  | OSC |  |  | 2 000 000 | 20 000 000 |  | 37 351 | 22 000 000 |
| **Activité 1.4.2:** Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion des foyers améliorés pour gros consommateurs de bois |  | 7 500 000 | 7 500 000 |  |  | PNUD |  |  |  | 15 000 000 |  | 25 467 | 15 000 000 |
| **Activité 1.4.3:** Suivre et évaluer la dynamique par les animatrices |  | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | OSC |  |  | 1 200 000 | 12 000 000 |  | 22 411 | 13 200 000 |
| **Activité 1.4.4:** Suivre et évaluer la dynamique |  | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | NUD+ STR + CT |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 1.4** | **-** | **26 800 000** | **26 800 000** | **8 300 000** | **8 300 000** | **-** | **-** | **-** | **3 200 000** | **67 000 000** | **-** | **119 185** | **70 200 000** |
| **Produit 1.5** Les petits (es) exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention, disposent de source d’énergies alternatives au bois et de technologies propres axées sur le solaire  **Marqueur genre : 2** | **Activité 1.5.1:** Organiser en partenariat avec les promoteurs (rices) des sources alternatives d'énergie (bio-digesteur), des séances d'information sensibilisation au profit des populations des zones cibles | 5 500 000 | 5 500 000 |  |  |  | OSC |  |  | 1 000 000 | 10 000 000 |  | 18 676 | 11 000 000 |
| **Activité 1.5.2:** Former des leaders locaux - Formation de Formateurs (rices) - en animation et sur la conception/ construction/ maintenance des technologies alternatives (bio-digesteurs) |  | 11 000 000 | 11 000 000 |  |  | OSC |  |  | 2 000 000 | 20 000 000 |  | 37 351 | 22 000 000 |
| **Activité 1.5.3:** Soutenir les promoteurs (rices) en kits de diffusion (bio-digesteur) |  | 7 500 000 | 7 500 000 |  |  | PNUD |  |  | 1 200 000 | 12 000 000 |  | 22 411 | 13 200 000 |
| **Activité 1.5.4:** Suivre et évaluer la dynamique par les animateurs/ animatrices |  | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | OSC |  |  |  | 12 000 000 |  | 20 374 | 12 000 000 |
| **Activité 1.5.5:** Organiser en partenariat avec les promoteurs (rices) des sources d'énergie renouvelable, des séances d'information sensibilisation au profit des populations des zones cibles, sur les opportunités existantes. | 5 500 000 | 5 500 000 |  |  |  | OSC |  |  | 1 000 000 | 10 000 000 |  | 18 676 | 11 000 000 |
| **Activité 1.5.6:** Soutenir les dynamiques de production durable de ménages vulnérables de sources d'énergie renouvelable | PM |  |  |  |  | PNUD |  |  |  | - |  | - | - |
| **Activité 1.5.7:** Suivi et évaluer la dynamique |  | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | NUD+  STR +CT |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Activité 1.5.8:** Conduire les évaluations environnementales et sociales requises |  | 20 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 |  |  |  |  |  | 40 000 000 |  | 67 912 | 40 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 1.5** | **11 000 000** | **57 800 000** | **36 800 000** | **18 300 000** | **8 300 000** | **-** | **-** | **-** | **5 200 000** | **127 000 000** | **-** | **224 448** | **132 200 000** |
| **Total partiel résultat 1 (Composante 1)** | **64 300 000** | **744 900 000** | **713 900 000** | **415 900 000** | **125 400 000** | **-** | **78 500 000** | **5 000 000** | **17 900 000** | **1 963 000 000** | **-** | **3 504 924** | **2 064 400 000** |
| **Composante 2 « Valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux »** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 2 : les capacités de production, de transformation et de conservation des ressources naturelles des acteurs ruraux sont accrues** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Produit 2.1** Les acteurs (rices) des communes d'intervention disposent de produits financiers innovants adaptés aux produits locaux et au contexte rural.  **Marqueur genre : 2** | **Activité 2.1.1:** Digitaliser les thèmes d’éducation financière/entrepreneuriat et conseil à l’exploitation, éducation environnementale et notionnelle et autres thématiques spécifiques | **10 000 000** |  |  |  |  | UNCDF |  |  |  | 10 000 000 |  | 16 978 | 10 000 000 |
| **Activité 2.1.2:** Digitaliser les processus et opérations au sein des chaines de valeurs retenues pour renforcer leur gouvernance, la gestion des flux financiers et productivité | **10 000 000** | **-** | **-** | **-** | **-** | UNCDF |  |  |  | 10 000 000 |  | 16 978 | 10 000 000 |
| **Activité 2.1.3**: digitaliser les flux de paiement le long de la chaine de valeur (pour la sécurisation et l’amélioration des marges des producteurs) | **-** | **15 000 000** | **-** | **-** | **-** | UNCDF |  |  |  | 15 000 000 |  | 25 467 | 15 000 000 |
| **Activité 2.1.4:** faciliter l’accès durable à des services financiers innovants et adaptés pour des acteurs des chaines de valeur pour soutenir les investissements productifs, protecteurs de l’environnement | **-** | **5 000 000** | **-** | **-** | **-** | UNCDF |  |  |  | 5 000 000 |  | 8 489 | 5 000 000 |
| **Activité 2.1.5:** Capitaliser, documenter, gérer les connaissances | **-** | **5 000 000** | **-** | **-** | **-** | UNCDF |  |  |  | 5 000 000 |  | 8 489 | 5 000 000 |
| **Activité 2.1.6:** Réaliser l'assurance qualité et la coordination de UNCDF | **-** | **2 000 000** | **2 000 000** | **2 000 000** | **2 000 000** | UNCDF |  |  |  | 8 000 000 |  | 13 582 | 8 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 2.1** | **20 000 000** | **27 000 000** | **2 000 000** | **2 000 000** | **2 000 000** | **-** | **-** | **-** | **-** | **53 000 000** | **-** | **89 983** | **53 000 000** |
| **Produit 2.2:** Les petits (es) exploitants (es) des zones cibles disposent de technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux  **Marqueur genre : 3** | **Activité 2.2.1:** Elaborer la situation des principales filières porteuses et l'état de l'organisation des acteurs dans la zone d'intervention du programme et élaborer une stratégie et un plan d'action de valorisation efficace des filières ciblées | 5 000 000 |  |  |  |  | Prestataire |  |  |  | 5 000 000 |  | 8 489 | 5 000 000 |
| **Activité 2.2.2** - Elaborer avec les exploitants (hommes et femmes) des agro-sylvo-pastoraux, des stratégies et Plans de Développement d'Entreprises (PDE) de PFNL |  | 20 000 000 |  |  |  | Prestataire |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Activité 2.2.3.** - Accompagner la mise en œuvre des PDE les plus pertinents par des critères opérationnels et transparents |  | 247 500 000 | 220 000 000 | 110 000 000 |  | PNUD | 52 500 000 |  |  | 525 000 000 |  | 980 475 | 577 500 000 |
| **Activité 2.2.4** - Suivre et évaluer la mise en place et l'évolution des entreprises des produits agro-sylvo-pastoraux |  | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD +  STR + CT |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 2.2** | **5 000 000** | **272 500 000** | **225 000 000** | **115 000 000** | **5 000 000** | **-** | **52 500 000** | **-** | **-** | **570 000 000** | **-** | **1 056 876** | **622 500 000** |
| **Produit 2.3:** Les petits (es) exploitants (es) des zones cibles disposent de marchés (foire….) pour l’écoulement des produits agro sylvo- pastoraux  **Marqueur genre : 2** | **Activité 2.3.1:** Etablir la situation de l'écoulement des produits agro-sylvo-pastoraux dans la zone du programme et élaborer une stratégie de renforcement des capacités d'écoulement des produits | Idem 3.2.1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Activité 2.3.2:** Elaborer un plan de renforcement des capacités d'écoulement des produits | Idem 3.2.1 |  |  |  |  | Prestataire |  |  |  | - |  | - | - |
| **Activité 2.3.3:** Accompagner la mise en œuvre du plan dans les filières porteuses (foire) |  | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 |  | PNUD |  |  |  | 30 000 000 |  | 50 934 | 30 000 000 |
| **Activité 2.3.4:** Suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre du plan |  | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | PNUD |  |  |  | 8 000 000 |  | 13 582 | 8 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 2.3** | **-** | **12 000 000** | **12 000 000** | **12 000 000** | **2 000 000** | **-** | **-** | **-** | **-** | **38 000 000** | **-** | **64 516** | **38 000 000** |
| **Total partiel Résultat 2** | 25 000 000 | 311 500 000 | 239 000 000 | 129 000 000 | 9 000 000 | - | 52 500 000 | - | - | 661 000 000 | - | **1 211 375** | **713 500 000** |
|  | **Total partiel Composante 2** | 25 000 000 | 311 500 000 | 239 000 000 | 129 000 000 | 9 000 000 | - | 52 500 000 | - | - | 661 000 000 | - | **1 211 375** | **713 500 000** |
| **Composante 3: « Gouvernance vertueuse des ressources naturelles »** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 3 : Les acteurs mettent en œuvre une gouvernance efficace et durable des Ressources Naturelles** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Produit 3.1** Les conseils municipaux/régionaux, les services techniques et les OSCs disposent de capacités techniques, de mécanisme de partenariat et de moyens d’appui conseil et de contrôle de l’application des textes de gestion durable des ressources naturelles  **Marqueur genre : 2** | **Activité 3.1.1:** Faire l'état des lieux des plateformes de concertation dans les communes d'intervention et proposer des options stratégiques viables | Idem 1.1.1 |  |  |  |  | Prestataire |  |  |  | - |  | - | - |
| **Activité 3.1.2:** Soutenir la mise en œuvre des plans d'actions des plateformes de concertations des communes d'intervention | 10 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | PNUD + PTF |  |  |  | 210 000 000 |  | 356 537 | 210 000 000 |
| **Activité 3.1.3:** Former les acteurs des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en chargé du suivi évaluation en Système d'Information Géographique | 6 000 000 |  |  |  |  |  |  |  |  | 6 000 000 |  | 10 187 | 6 000 000 |
| **Activité 3.1.4:** Former les acteurs des structures techniques, des OSC et de la coordination du PAMED en chargé du suivi évaluation sur l’outil Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) pour les secteurs agricoles et forestiers | 6 000 000 |  |  |  |  |  |  |  |  | 6 000 000 |  | 10 187 | 6 000 000 |
| **Activité 3.1.5:** Conduire des reboisements dans les zones de servitude des points d'eau |  | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | OSC |  |  |  | 16 000 000 |  | 27 165 | 16 000 000 |
| **Activité 3.1.6:** Renforcer les capacités organisationnelles d'orpailleurs dans les communes d'intervention |  | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 5 000 000 | Plateforme locales |  |  |  | 26 000 000 |  | 44 143 | 26 000 000 |
| **Activité 3.1.7:** Créer deux centres pilotes de traitement écologique des minéraux des organisations d'orpailleurs de la zone du projet. |  | 5 000 000 | 5 000 000 |  |  | PNUD  Plateforme L |  |  |  | 10 000 000 |  | 16 978 | 10 000 000 |
| **Activité 3.1.8:** Suivre la dynamique d'appui conseil sur les textes de GDRN dans les communes d'intervention |  | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD +  STR + CT |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 3.1** | **22 000 000** | **71 000 000** | **71 000 000** | **66 000 000** | **64 000 000** | **-** | **-** | **-** | **-** | **294 000 000** | **-** | **499 151** | **294 000 000** |
| **Produit 3.2** Les responsables des collectivités et les petits exploitants (hommes et femmes) agricoles disposent de connaissances sur les textes législatifs et règlementaires en lien avec la GRN  **Marqueur genre : 2** | **Activité 3.2.1**: identifier les textes règlementant la GDRN au Burkina Faso | Idem 1.1.1 |  |  |  |  | Prestataire |  |  |  | - |  | - | - |
| **Activité 3.2.2**: Traduire en langues locales les principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso | 10 000 000 |  |  |  |  | Prestataire |  |  |  | 10 000 000 |  | 16 978 | 10 000 000 |
| **Activité 3.2.3:** Diffuser les versions traduites des principaux textes règlementant la GDRN au Burkina Faso | PM |  |  |  |  | OSC |  |  |  |  |  | - | - |
| **Activité 3.2.4:** Organiser des sessions de formations des acteurs municipaux, des détenteurs de droits fonciers et leaders d'opinions sur les principaux textes règlementant la GDRN |  | 10 000 000 | 10 000 000 |  |  | Prestataire |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 3.2** | **10 000 000** | **10 000 000** | **10 000 000** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **30 000 000** | **-** | **50 934** | **30 000 000** |
| **Produit 3.3** Les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés ont une meilleure connaissance sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et les jeunes  **Marqueur genre : 3** | **Activité 3.3.1:** Etablir la situation de la sécurisation foncière des investissements, notamment ceux des femmes et des jeunes, dans les communes d'intervention, élaborer une stratégie et un plan d'accompagnement | Idem 1.1.1 |  |  |  |  | Prestataire |  |  |  | - |  | - | - |
| **Activité 3.3.2:** Former les acteurs du programme dans les outils d’équite homme - femmes | 7 000 000 |  |  |  |  |  |  |  |  | 7 000 000 |  | 11 885 | 7 000 000 |
| **Activité 3.3. 3:** Informer - sensibiliser les détenteurs de droits fonciers et les leaders communautaires sur les avantages de la sécurisation des investissements de productivité agricole durable | 5 500 000 | 16 500 000 | 16 500 000 | 16 500 000 | 16 500 000 | OSC |  |  | 6 500 000 | 65 000 000 |  | 121 392 | 71 500 000 |
| **Activité 3.3.4:** Suivre et évaluer la dynamique de sécurisation des investissements |  | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD +  STR + CT |  |  |  | 20 000 000 |  | 33 956 | 20 000 000 |
| **Total partiel pour le produit 3.3** | **12 500 000** | **21 500 000** | **21 500 000** | **21 500 000** | **21 500 000** | **-** | **-** | **-** | **6 500 000** | **92 000 000** | **-** | **167 233** | **98 500 000** |
| **Total partiel Résultat 3** | **44 500 000** | **102 500 000** | **102 500 000** | **87 500 000** | **85 500 000** | **-** | **-** | **-** | **6 500 000** | **416 000 000** | **-** | **717 317** | **422 500 000** |
|  | **Total partiel Composante 3** | **44 500 000** | **102 500 000** | **102 500 000** | **87 500 000** | **85 500 000** | **-** | **-** | **-** | **6 500 000** | **416 000 000** |  | **717 317** | **422 500 000** |
| **Appui général à la gestion** | | | | | | | | | | | | | | |
| **Appui Suivi Evaluation Parties prenantes niveau supérieur** | Suivi évaluation du SP/CNDD | 5 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | SP/CNDD |  |  |  | 37 000 000 |  | 62 818 | 37 000 000 |
| Suivi évaluation Faitières (OSC) | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | OSC |  |  | 5 000 000 | 50 000 000 |  | 93 379 | 55 000 000 |
| Appui fonctionnement Organisations d'Appui (OSC, OCB) | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | 11 000 000 | OP |  | 5 000 000 |  | 50 000 000 |  | 93 379 | 55 000 000 |
| Visites terrain commentées |  | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | PNUD |  |  |  | 12 000 000 |  | 20 374 | 12 000 000 |
| Communication - visibilité | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | PNUD |  |  |  | 10 000 000 |  | 16 978 | 10 000 000 |
| **Total partiel** | **29 000 000** | **35 000 000** | **35 000 000** | **35 000 000** | **35 000 000** | **-** | **-** | **5 000 000** | **5 000 000** | **159 000 000** | **-** | **286 927** | **169 000 000** |
| **Audit et Évaluation** | Évaluer le projet |  |  | 8 000 000 |  | 8 000 000 | PNUD |  |  |  | 16 000 000 |  | 27 997 | **16 000 000** |
| Réaliser les audits annuels | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD |  |  |  | 25 000 000 |  | 43 745 | **25 000 000** |
| **Total partiel** | **5 000 000** | **5 000 000** | **13 000 000** | **5 000 000** | **13 000 000** | **-** | **-** | **-** | **-** | **41 000 000** | **-** | **71 742** | **41 000 000** |
| Salaires de l'équipe du projet | Un (e) Coordonnateur (SB4-2) | 16 385 004 | 16 385 004 | 16 385 004 | 16 385 004 | 16 385 004 | PNUD |  |  |  | 81 925 020 |  | 143 353 | 81 925 020 |
| Un (e) Chef d'antenne Koudougou | 10 827 996 | 10 827 996 | 10 827 996 | 10 827 996 | 10 827 996 |  |  |  | 54 139 980 |  | 94 735 | 54 139 980 |
| un (e) Chargé de suivi évaluation Dédougou (SB2-4) | 7 134 252 | 7 134 252 | 7 134 252 | 7 134 252 | 7 134 252 |  |  |  | 35 671 260 |  | 62 418 | 35 671 260 |
| Un (e) Gestionnaire Dédougou | 7 134 252 | 7 134 252 | 7 134 252 | 7 134 252 | 7 134 252 |  |  |  | 35 671 260 |  | 62 418 | 35 671 260 |
| Une Assistante Dédougou (SB1-4) | 4 479 756 | 4 479 756 | 4 479 756 | 4 479 756 | 4 479 756 |  |  |  | 22 398 780 |  | 39 194 | 22 398 780 |
| 2 Chauffeurs | 7 951 008 | 7 951 008 | 7 951 008 | 7 951 008 | 7 951 008 |  |  |  | 39 755 040 |  | 69 564 | 39 755 040 |
| Un (e) VNU communicateur Dédougou | 4 800 000 | 4 800 000 | 4 800 000 | 4 800 000 | 4 800 000 |  |  |  | 24 000 000 |  | 41 995 | 24 000 000 |
| Un (e) VNU Assistante Koudougou | 4 800 000 | 4 800 000 | 4 800 000 | 4 800 000 | 4 800 000 |  |  |  | 24 000 000 |  | 41 995 | 24 000 000 |
| 9 animateurs Terrain des faîtières | 9 600 000 | 9 600 000 | 9 600 000 | 9 600 000 | 9 600 000 |  |  |  | 48 000 000 |  | 83 991 | 48 000 000 |
| **Total partiel Personnel** | **73 112 268** | **73 112 268** | **73 112 268** | **73 112 268** | **73 112 268** | **-** | **-** | **-** | **-** | **365 561 340** | **-** | **639 662** | **365 561 340** |
| **Equipements** | *Ordinateurs (11)* | 6 600 000 |  |  |  |  | PNUD |  |  |  | 6 600 000 |  | 11 549 | 6 600 000 |
| *Imprimantes - Scanneur (3)* | 510 000 |  |  |  |  |  |  |  | 510 000 |  | 892 | 510 000 |
| *Consommable* | 750 000 | 750 000 | 750 000 | 750 000 | 750 000 |  |  |  | 3 750 000 |  | 6 562 | 3 750 000 |
| *Photocopieuses* | PM | PM | PM | PM | PM |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total partiel Equipements** | **7 860 000** | **750 000** | **750 000** | **750 000** | **750 000** | **-** | **-** | **-** | **-** | **10 860 000** | **-** | **19 003** | **10 860 000** |
| Bureau | Maintenance (Forfait véhicule, bureautique, etc) | 2 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | PNUD |  |  |  | 22 000 000 |  | 38 496 | 22 000 000 |
| Location | 1 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 |  |  |  | 9 000 000 |  | 15 748 | 9 000 000 |
| Eau, Electricité, Téléphone | 1 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |  |  |  | 7 000 000 |  | 12 249 | 7 000 000 |
| **Total partiel Bureau** | 4 000 000 | 8 500 000 | 8 500 000 | 8 500 000 | 8 500 000 | - | - | - | 38 000 000 | - | 66 493 | 38 000 000 |
| Voyage (équipe PNUD) | **Forfait** | 5 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | - | - | - | 45 000 000 |  | 78 741 | 45 000 000 |
|  | **Total partiel Appui général à la gestion** | 123 972 268 | 132 362 268 | 140 362 268 | 132 362 268 | 140 362 268 | - | - | 5 000 000 | 5 000 000 | 659 421 340 | - | 1 171 359 | 669 421 340 |
| **TOTAL** | | **257 772 268** | **1 291 262 268** | **1 195 762 268** | **764 762 268** | **360 262 268** | **-** | **131 000 000** | **10 000 000** | **29 400 000** | **3 699 421 340** | **-** | **6 771 448** | **3 869 821 340** |

# VIII Arrangement de gestion et coordination

## 11.1 Modalités de mise en œuvre

Conformément au Décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant règlementation des programmes et projets de développement exécutés au Burkina Faso, le *« Programme d’Amélioration des Moyens d’Existence Durable (PAMED) »* est rattaché au **programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable »** logé au SP/CNDD du Ministère de l’Environnement de l’Economie Verte et des Changements Climatiques (MEEVCC) qui assure la tutelle technique. La tutelle financière est assurée par le Ministère de l’Économie, des Finances et du Développement conformément à l’article 8 dudit décret.

En conformité avec l’article 12 de la nouvelle réglementation ci-dessus citée, et en concertation MEEVCC, le PAMED sera considéré comme programme de « Catégorie 2 ». Dans ce sens les arrangements de gestion se conformeront aux orientations mentionnées au « TITRE III » de ladite règlementation. Par conséquent, le programme sera mis en œuvre directement par le PNUD (Direct Implémentation ou DIM). Au regard des exigences liées à mise en œuvre d’un programme visant la mobilisation de financements additionnels de différents bailleurs, une unité de gestion sera recrutée pour accompagner sa mise en œuvre.

La réalisation de certaines activités sera confiée directement à certaines structures de Ministères intervenant dans le monde rural et aux collectivités territoriales bénéficiaires conformément au plan de travail et au cadre des résultats. Les dépenses seront réglées directement par le PNUD selon ses procédures.

Le dispositif de suivi/évaluation qui sera mis en œuvre dans le cadre du PAMED, permettra de fournir les informations requises au Responsable du Programme budgétaire Gouvernance Environnementale et Développement Durable du SP/CNDD/MEEVCC auquel il est rattaché, en vue de la préparation du Comité de revue, conformément à la nouvelle réglementation générale sur les programmes et programmes de développement.

Dans le cadre de sa gestion financière, le programme disposera d’un compte de dépôt ouvert dans une banque commerciale qui sera alimenté par les ressources du PNUD et éventuellement des ressources d’autres bailleurs.

Le gouvernement prendra en charge les taxes fiscales et douanières pour les besoins entrant dans la mise en œuvre des activités du programme. Pour ce faire, les équipements et fournitures nécessaires au fonctionnement du PAMED bénéficieront de l’exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Il bénéficiera également de l’enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du programme. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois (3) mois.

Selon l’accord-type d’assistance de base conclu le 19 juillet 1976, entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Partenaire de mise en œuvre dans le pays hôte sera le MEEVCC. Tenant compte de ce qui précède, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel, de ses biens, et des biens du PNUD gérés par le partenaire de mise en œuvre relève du partenaire de mise en œuvre. Il devra :

* mettre en place un plan approprié de sécurité ;
* mettre à jour ledit plan en prenant en compte la situation sécuritaire du pays ;
* assumer tous les risques liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Enfin, le programme bénéficiera de certains biens des projets CPP Boucle du Mouhoun et CPP Centre Ouest (matériel roulant, matériel informatique et du mobilier de bureau) sous forme de transfert par le PNUD.

Suivant les dispositions de la nouvelle règlementation, le Chef de programme (PAMED) assiste aux réunions du comité de revue du programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable ». Ce comité de revue se réunit deux (2) fois par an en session ordinaire, soit une fois par semestre (décembre et juillet au plus tard). Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin et a pour principales missions de :

* examiner et adopter le plan d’exécution du programme ;
* examiner et d’adopter les différents rapports d’évaluation du programme ;
* examiner et adopter les rapports d’activités et financiers périodiques ;
* examiner et d’adopter les programmes d’activités annuels, les budgets et les plans de passation des marchés ;
* veiller à la mise en œuvre des recommandations de ses sessions, des missions d’évaluation et de suivi, des assemblées des programmes ou programmes, des revues de portefeuilles et des différents audits ;
* évaluer les performances du Responsable de programme budgétaire conformément à sa lettre de mission ;
* faire des recommandations à l’attention de la coordination du programme et des différents partenaires intervenant dans la vie du programme ;
* approuver les états financiers du programme ;
* approuver le rapport d’inventaire des biens du programme ;
* examiner et d’adopter tout dossier soumis à son appréciation.

La mise en œuvre du programme nécessite, au regard de sa spécificité, une concertation permanente avec l’ensemble des parties prenantes pour s’assurer de l’efficacité des stratégies et de la pertinence des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour l’atteinte des résultats poursuivis. En vue d’assurer cette concertation et une participation active de toutes les parties prenantes clés (Bénéficiaires, Exécutif, Fournisseurs), il sera mis en place dans le cadre de la gestion de ce projet, un « cadre de dialogue ou de concertation » auquel participeront les représentants des différents acteurs concernés. Le rôle de ce cadre de concertation sera de contribuer à l’examen de la mise en œuvre du programme et de suggérer des orientations pour une réalisation optimale des résultats attendus. Les réflexions et les contributions de ce cadre de dialogue aideront également à la préparation de rapports d’activités suffisamment « objectifs » à mettre à la disposition du Responsable de programme Budgétaire Gouvernance Environnementale et Développement Durable du MEEVCC. Ce dispositif facilitera non seulement le suivi du programme par le responsable du programme budgétaire, mais également lui permettra de mieux préparer sa participation aux sessions du Comité de Revue instituées dans le cadre de la réglementation des programmes et projets.

Le dispositif opérationnel du projet sera organisé autour des organes ci-après :

* le cadre de dialogue/concertation ;
* la coordination du projet

**Le cadre de dialogue**

Le cadre de dialogue contribuera à la mise en œuvre du programme à travers l’examen des résultats et des activités retenus. Il formulera des suggestions et des orientations pour une réalisation optimale des résultats attendus. À cet effet le cadre de dialogue aura pour principales attributions de :

* examiner le plan d’exécution du projet ;
* examiner les différents rapports d’évaluation du projet ;
* examiner les rapports d’activités et financiers périodiques ;
* examiner le programme d’activités annuel, le budget et le plan de passation de marchés ;
* veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de revue, des missions de supervision et de suivi, ainsi que des différents audits ;
* faire des recommandations à l’attention du/de la coordonnateur (rice) du programme et des différents acteurs intervenant dans la vie de celui-ci ;
* examiner tout dossier soumis à son appréciation.

Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du cadre de dialogue du programme devraient être conformes aux normes qui permettront de vérifier la gestion des résultats du développement, le meilleur coût-bénéfice, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective. Dans le cas où un consensus ne pourrait être atteint au sein du Conseil, la décision finale incomberait au gestionnaire de programme du PNUD.

Pour lui permettre de remplir ses missions, la composition et le fonctionnement du cadre de dialogue sont les suivants :

Président : Le représentant du Ministère de l’Environnement, de l’Économie Verte et des Changements Climatiques

Co-Président : Le Représentant Résident Pays du PNUD ou son représentant.

Membres :

Au titre des acteurs de mise en œuvre :

* un représentant du Ministère de l’Économie des Finances et du Développement (MINEFID) ;
* trois représentants du Ministère de l’Environnement, de l’Économie Verte et des Changements Climatiques (responsable du programme de rattachement budgétaire ou son représentant, le Directeur Général de l’Economie Verte ou son représentant, et le Directeur Général des Études et des Statistiques Sectorielles ou son représentant,).

Au titre des bénéficiaires :

* 5 représentants des autorités locales représentant les communes pilotes (comme retenues dans le cadre des écovillages) dans les deux régions d’intervention ;
* deux représentants des autorités régionales.

Au titre des fournisseurs :

* un représentant du Représentant Résident du PNUD ;
* des représentants des projets partenaires dans la zone de concentration.

Au titre des autres partenaires :

* Ministères techniques (Agriculture, Ressources animales, Ressources en eau, …).

Observateurs et personnes-ressources :

* autres ministères techniques ;
* autres partenaires techniques et financiers.

Dans le cadre de l’exécution de sa mission, le Président du cadre de dialogue peut en cas de besoin convier toute autre personne aux travaux du cadre de concertation du projet.

***Fonctionnement du cadre de dialogue***

Le Président du cadre de dialogue anime et coordonne les activités. Il arrête l’ordre du jour des sessions sur proposition du superviseur du projet et signe tout acte relatif à l’exercice des missions du cadre de dialogue. Le cadre de dialogue se réunit deux fois par an sur convocation de son Président. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité. Le/la coordonnateur (rice) du projet, est chargé (e) du secrétariat du cadre de concertation. Les frais d’organisation des sessions du cadre de dialogue sont pris en charge par le programme sur les contributions des partenaires financiers.

**La coordination du programme**

**Attributions :** Pour assurer la gestion de la mise en œuvre du programme, le PNUD mettra en place un organe d’exécution et de suivi ou unité de coordination du programme. Sous la responsabilité d’un/une coordonnateur/trice, il est chargé de :

* assurer l'exécution technique, administrative et financière du programme ;
* élaborer le plan annuel d'exécution du programme ;
* rendre compte de l'état d'exécution du programme au cadre de dialogue et aux autorités de tutelle ;
* assurer la bonne utilisation des biens mis à la disposition du programme ;
* dresser l’inventaire initial et périodique des biens du programme ;
* veiller à la mise en œuvre des recommandations du cadre de dialogue, du comité de revue des missions d’évaluation et de suivi et des différents audits ;
* rédiger les rapports périodiques et de fin de mission du programme.

**Composition et fonctionnement de l’unité de coordination**

L’unité de coordination a pour rôle de coordonner les activités du programme, d’assurer la mobilisation et la bonne gestion des ressources ; de veiller à la reddition des comptes par les bénéficiaires, et d’assurer le Secrétariat du cadre de dialogue du programme.

Placé sous la direction du/de la Coordonnateur (rice), l’unité de coordination est composée comme suit :

* **Organe principale de Coordination basée à Dédougou :**
* un (e) Coordonnateur (rice) national (e) ;
* un (e) spécialiste Chargé (e) de Suivi Evaluation ;
* un Programme Associate, chargé de la gestion administrative et financière ;
* un (e) Assistant(e) de Programme (VNU) ;
* un Chauffeur- Agent de Liaison ;
* 6 animateurs (VNU Communautaires) basés dans les communes d’intervention.
* **Antenne de Koudougou :**
* un (e) Chef d’antenne ;
* un responsable Administratif et financier ;
* un (e) Assistant(e) de Programme (VNU);
* un Chauffeur- Agent de Liaison ;
* 3 animateurs (VNU Communautaires) basés dans les communes d’intervention.

**Le Chargé de Programme, spécialiste de la gestion durable des terres au PNUD Burkina** aura en charge l’assurance qualité de la gestion du programme. Il aura en charge la gestion et le suivi du programme sur Atlas.

Le Team Leader Environnement et Energie du PNUD est le Directeur du programme. En tant que tel, il autorise les dépenses sur le budget du programme. Le Directeur du programme assure la mise en œuvre globale des activités et veille à la cohérence des actions du programme avec le descriptif du programme, et avec les politiques et orientations stratégiques du PNUD.

Sous la supervision du Directeur de programme, le/la Coordonnateur (rice) du programme assure la réalisation effective et la coordination des activités du programme, suivant la norme de qualité requise.

Le/la Coordonnateur (rice) du programme est également responsable de la production à temps et suivant les normes de qualité requise des divers rapports (trimestriels, annuels, rapports de revue) de sa composante, ainsi que de l’organisation et de la réalisation des missions de suivi et de la production des rapports y afférents.

Le chargé de programme au PNUD assure le rôle d’« ***Assurance Qualité du programme*** ». À ce titre, il assure le suivi (follow up) des résultats, enregistre régulièrement les progrès et l’évolution des performances du programme, effectue des visites de suivi, établit des contacts avec les bénéficiaires hommes et femmes, suit les avancements et les productions/contenus des rapports en s’assurant du respect des délais, apprécie la pertinence des révisions budgétaires, et procède aux arrangements relatifs à l’organisation des audits et des évaluations. Par ailleurs, il s’assure que le programme est géré conformément aux dispositions du *« POPP- Programme and Operations Policies and Procedures »* du PNUD. Il veille à ce que les différents journaux soient entrés et mis à jour dans ATLAS et que les informations relatives au programme soient produites et distribuées aux parties prenantes dans les délais. Il s’assurera également de la tenue des réunions statutaires et veille à ce que les rapports y afférents parviennent aux parties prenantes.

Le Représentant Résident Adjoint du PNUD en charge des Opérations, (DPA/O) veille à la stricte observance de toutes les procédures administratives et financières applicables du PNUD.

**Schéma de la structure de Gestion du programme**

**Unité de Gestion du Projet**

(Coordination Nationale, Antenne régionale du Centre Ouest)

**Cadre de concertation du projet**

**Bénéficiaire Principal**

**Gouvernement Burkina Faso**

**(MEEVCC/ SP-CNDD, Populations rurales)**

**Exécutif:** PNUD / SP-CNDD

**Fournisseur Principal**

Bureau de Pays PNUD Burkina Faso

**Assurance projet à trois niveaux (pays, région et global)**

Chargé de Programme au Bureau Pays du PNUD; Porteur Programme SN/CNDD; Conseiller Technique Régional; Chef: Écosystèmes et Biodiversité, Unité PNUD-FEM

**Soutiens techniques et financiers du programme**

(PNUD, OSC et consultants techniques pour des rôles et produits livrables spécifiques)

**Programme budgétaire « Gouvernance Environnementale et Développement Durable »**

**Comité de Revue**

**Président**

Secrétaire Général du Ministère de l’Environnement de l’Économie Verte et du Changement Climatique

**Membres**

Représentants exécutifs de ministères, institutions nationales et autorités des communes impliquées dans le projet

**Secrétariat**

Responsable du programme budgétaire "Gouvernance Environnementale et Développement Durable" / MEEVCC

Observateurs

PNUD et autres partenaires techniques et financiers

Projets partenaires de la zone d'intervention

# IX Cadre juridique

Le présent Document de programme est l’instrument défini à l’article 1 de l’Accord de base type en matière d’assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD, signé le 19 juillet 1976. Toutes les références faites dans le SBAA à « l’Organisation chargée de l’exécution » sont réputées faire référence au partenaire de réalisation.

Le présent programme sera réalisé par le PNUD Burkina Faso à travers la coordination du *« Programme d’Amélioration des Moyens d’Existence Durables (PAMED) en milieu rural »*, conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures. Lorsque la gouvernance financière d’un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l’équité, l’intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c’est la gouvernance financière du PNUD qui s’applique.

# X gestion des risques

**Option b. PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)**

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu’aucuns des [fonds du projet][[35]](#footnote-35) [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet][[36]](#footnote-36) ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list>.
3. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l’application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).
5. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d’atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s’emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d’évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l’octroi de l’accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
   1. Conformément aux dispositions de l’Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
   2. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
   3. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
   4. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d’un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
   5. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l’emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l’intermédiaire de celui-ci.
   6. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s’appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a)la Politiquedu PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b)les Directives relatives aux enquêtesdu Bureau de l’audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
   7. Au cas où il s’impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l’accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l’exiger l’objet de l’enquête. Au cas où l’exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
   8. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d’allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu’elle/il a connaissance de ce qu’un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l’objet d’une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l’audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l’OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

* 1. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d’autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n’ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu’ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d’autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*N.B. :* Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

* 1. Chaque contrat émis par la partieresponsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n’est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partieresponsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu’ils soient..
  2. Au cas où le PNUD s’adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l’affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l’encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu’elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
  3. Chaque partieresponsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu’il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

**Option c. OSC/ONG/non-ONU ou autres** organisations **intergouvernementales sans le SBEAA signé avec le PNUD**

1. Conformément à l’article III de la SBAA *[ou aux dispositions supplémentaires* du *document de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d’exécution et de son personnel et de ses biens, ainsi que des propriétés dans la garde du partenaire d’exécution, incombe au partenaire d’exécution. À cette fin, le partenaire d’exécution doit:
2. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé;
3. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d’exécution et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.
4. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le non-respect et la mise en œuvre d’un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu des présentes sont considérés comme une violation des obligations du partenaire d’exécution en vertu du présent document de projet et de l’accord de coopération de projet entre le PNUD et le partenaire d’exécution.[[37]](#footnote-37)
5. Le partenaire d’exécution s’engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s’assurer qu’aucun fonds du PNUD reçu en vertu du document de projet ne soit utilisé pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les destinataires de tout montant fournis par le PNUD ci-dessous ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via <http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml>.
6. La viabilité écologique et environnementale sera renforcée grâce à l’application des normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/SECU-SRM).
7. Le partenaire d’exécution doit: a mener des activités liées aux projets et aux programmes d’une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, b mettre en œuvre tout plan de gestion ou d’atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer aux ces normes, et c) s’engagent de manière constructive et opportune pour répondre aux préoccupations et aux plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. PNUD cherchera à faire en sorte que les communautés et les autres intervenants du projet soient informés et aient accès au mécanisme de responsabilisation.
8. Tous les signataires du document de projet coopèrent de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout engagement lié à un programme ou à un projet ou le respect des normes de l’environnement et du SOC du PNUD. Cela inclut l’accès aux sites du projet, au personnel pertinent, à l’information et à la documentation.
9. Le partenaire d’exécution prendra les mesures appropriées pour prévenir l’utilisation abusive de fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou en utilisant les fonds du PNUD. Le partenaire d’exécution veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD.
10. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s’appliquent au partenaire d’exécution : a) la politique du PNUD en matière de fraude et d’autres pratiques de corruption et b) le Bureau de l’audit du PNUD et Directives d’enquête sur les enquêtes. Le partenaire d’exécution accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante de ce Projet Document et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
11. Dans le cas où une enquête est requise, le PNUD a l’obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des programmes et projets du PNUD. Le partenaire d’exécution fournira sa pleine coopération, y compris la mise à disposition du personnel, la documentation pertinente et l’octroi de l’accès aux partenaires d’exécution (et à ses consultants, les parties responsables, les sous-traitants et sous-récipiendaires'), à des fins à des moments raisonnables et dans des conditions raisonnables qui peuvent être exigées aux fins d’une enquête. En cas de limitation de cette obligation, le PNUD consultera le partenaire d’exécution pour trouver une solution.
12. Le partenaire d’exécution informera rapidement le PNUD en cas d’incidence d’une utilisation inappropriée des fonds, ou d’allégations crédibles de fraude ou de corruption avec le respect de la confidentialité.

Lorsque le partenaire d’exécution prend conscience qu’un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, est l’objet d’une enquête pour fraude ou corruption présumée, le partenaire d’exécution informera le représentant résident du PNUD /chef de Qui informera promptement le Bureau de l’audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le partenaire d’exécution fournit régulièrement des mises à jour au chef du PNUD dans le pays et à l’OAI de l’État et des actions relatives à cette enquête.

1. Le PNUD a droit à un remboursement auprès du partenaire de mise en œuvre des fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payés autres que conformément aux termes et conditions du document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d’exécution en vertu de la présente Convention ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne réduira ni ne réduirait les obligations du partenaire d’exécution en vertu du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n’ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d’exécution convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités relevant de ce projet Document, peut demander le recours au partenaire d’exécution pour le recouvrement des fonds déterminés par le PNUD pour avoir été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payés autres que conformément aux termes et conditions du document de projet.

***Note****:* le terme "document de projet" tel qu’il est utilisé dans la présente clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du document de projet, y compris ceux avec le partenaire d’exécution, responsable parties, sous-traitants et sous-récipiendaires.

1. Chaque contrat émis par le partenaire d’exécution dans le cadre de ce document de projet comprend une disposition qui indique qu’aucun frais, pourboires, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, ont été donnés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l’exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d’exécution coopère avec toutes les enquêtes et vérifications postérieures au paiement.
2. Si le PNUD se référait aux autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée tout acte répréhensibles allégué se rapportant au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes en fassent une enquête active et prennent une action en justice appropriée à l’encontre de toutes les personnes qui ont été trouvées pour avoir participé à l’acte répréhensibles, recouvrer et restituer les fonds récupérés au PNUD.
3. Le partenaire d’exécution veille à ce que toutes ses obligations énoncées dans le présent article, intitulées « clauses types de gestion des risques », soient transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire et que toutes les clauses prévues au présent article intitulé «Gestion des risques» sont inclus, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats conclus dans le présent document de projet.

# XI ANNEXES

1. **Rapport d’assurance qualité du projet**
2. **Modèle de dépistage social et environnemental** [anglais][français] [espagnol], y compris des évaluations sociales et environnementales additionnelles ou des plans de gestion pertinents.*(Note: le screening de ses n’est pas requis pour les projets dans lesquels le PNUD est agent administratif uniquement et/ou projets comprenant uniquement des rapports, la coordination des événements, des formations, des ateliers, des réunions, des conférences, la préparation de documents de communication, renforcer les capacités des partenaires à participer aux négociations et conférences internationales, à la coordination des partenariats et à la gestion des réseaux, ou à des projets mondiaux/régionaux sans activités au niveau des pays).*
3. **Analyse des risques**. Utilisez la norme [Modèle de journal des risques](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/FINAL_Risk_Log_Template.doc). Veuillez-vous référer à la [Description livrable du journal des risques](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/FINAL%20Risk%20Log%20Deliverable%20Description.doc) pour les instructions
4. **Évaluation de la capacité :** résultats des évaluations de la capacité du partenaire d’exécution (y compris la micro-évaluation HACT)
5. **Termes de référence des postes clés de gestion.**

**COORDONNATEUR (RICE) NATIONAL (E) DU PAMED**

Lieu d’affectation  : Dédougou

Durée de l’engagement  : 1 an renouvelable

Date de début  : Novembre 2019

Sous l’autorité du Représentant Résident du PNUD, la supervision directe du Représentant Résident Adjoint et en étroite collaboration avec le Team Leader Environnement-Energie, le (la) Coordonnateur (rice) National (e) appuie avec efficacité, qualité et constance le suivi et la gestion du projet PAMED.

Le (a) Coordonnateur (rice) National (e) est responsable de la planification et de la mise en œuvre des activités du projet PAMED. Il/elle est responsable de la gestion quotidienne du projet, de la supervision de l'équipe de coordination, des performances du personnel et des acteurs du projet, ainsi que de la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires concernés

Le (a) Coordonnateur (rice) National (e) aura une responsabilité globale de gestion de projet couvrant l'ensemble des activités et résultats ainsi qu'il suit :

* Analyser les besoins identifiés dans le projet PAMED, les données techniques, économiques et sociales ;
* Identifier les contraintes et proposer des alternatives/solutions (approches, modalités, apports, etc.) plus efficaces pour mieux atteindre les objectifs poursuivis ;
* Préparer et soumettre pour approbation un plan de travail annuel du projet ;
* Sélectionner les moyens et les méthodes les plus efficaces à mettre en œuvre, et planifier les opérations de terrain pour assurer le bon déroulement de la mise en œuvre des activités ;
* Coordonner la préparation et l'exécution des termes de références, cahiers des charges, dossiers d'appels d'offres ou de la commande de biens et services conformément aux objectifs du projet et en conformité avec les règles et procédures du PNUD ;
* Assurer une bonne gestion des activités des acquisitions des biens et services du budget du projet, pour assurer la participation optimale des experts et parties prenantes, pour l'atteinte des objectifs poursuivis et conformément aux règles et procédures du PNUD ;
* Examiner et approuver les demandes d'achats, voyages et déplacements, recrutement des experts/consultants/prestataires sur la base du plan de travail annuel approuvé, en s'assurant de la bonne exécution des dispositions de suivi et de contrôle interne ;
* Préparer les rapports (annuels, trimestriels ou autre) tels que requis, sur la mise en œuvre du projet, conformément au dispositif de Suivi et évaluation et aux procédures du PNUD et de la partie nationale ;
* Assurer une bonne coordination entre tous les partenaires impliqués et les collectivités territoriales, pour une meilleure exécution des activités du projet ;
* Assurer effectivement la collecte, l'analyse et l'accès à l'information sur les activités et les résultats du Projet ;
* Coordonner les activités de communications axées sur les résultats du projet ;
* Assurer les préparations pour les réunions des instances du projet (Comité de revue, Cadre de concertation, etc.) et faire le suivi nécessaire pour mettre en œuvre toutes les décisions prises ;
* Suivre et assurer la mise à jour de tous les dossiers techniques (y compris les rapports de suivi), administratifs et financiers pour faciliter l'évaluation et l'audit du projet pour la capitalisation des acquis et apprendre des leçons et des meilleures pratiques ;
* Identifier les opportunités de mobilisation de ressources et/ou contribuer à la formulation de propositions pour la mobilisation de partenariats techniques et financiers nécessaires à l'atteinte des résultats du projet ;
* Assurer une bonne coordination et une gestion efficace du personnel du projet conformément aux résultats attendus ;
* Contribuer à la réflexion stratégique du projet et du PNUD, à l'externe ou en interne, et participer à la visibilité et à la bonne image de la stratégie et des résultats du projet et du PNUD, à travers les différents résultats poursuivis.

**De manière spécifique, les responsabilités du (de la) Coordonnateur (rice) comprendront la :**

**Gestion et supervision de la mise en œuvre des activités du projet :**

* Analyser la situation dans chacune dans les deux régions d’intervention (Boucle du Mouhoun et Centre Ouest), identifier des axes d'intervention en rapport avec les résultats du projet et les programmations sectorielles, et concevoir/finaliser le plan du travail pour chaque activité du projet ;
* Examiner et vérifier les documents/TDR/cahiers de charges, les spécifications et les plans détaillés à confier aux bureaux d'études, aux prestataires et aux bureaux de travaux avant leurs publications et réalisations ;
* Superviser l'exécution des études et des travaux selon le plan de travail annuel et le budget approuvé, conformément aux objectifs et résultats poursuivis ;
* Assurer le contrôle de qualité des réalisations et prestations et mettre en œuvre systématiquement le dispositif de réceptions des travaux et services, conformément à la commande et aux procédures du PNUD ;
* Veiller au respect de la conformité des prestations et travaux, dans le respect strict des normes/standards de qualité et/ou meilleures pratiques au niveau international et national ;
* Gérer le plaidoyer et la mise en place de partenariats stratégiques, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet, tant avec les ONG, les Collectivités Territoriales, les Entreprises Privées, les institutions publiques, les Institutions de recherche et centres de technologies qu'avec des institutions internationales ;
* Mettre en place et assurer le fonctionnement efficace du dispositif contractuel avec les partenaires et prestataires, conformément aux règles et procédures ;
* Organiser la mise en place et l'exécution d'une stratégie de communication sur les résultats du projet ;

**Assurance qualité et mise en œuvre efficace du projet :**

* Examiner et vérifier les documents/TDR/cahiers de charges, les spécifications et les plans détaillés à confier aux bureaux d'études, aux prestataires et aux consultants avant leurs publications et réalisations ;
* Préparer les accords avec les partenaires de mise en œuvre, définir les modalités de réalisation et de suivi évaluation ;
* Veiller à ce que les activités de suivi évaluation participative et de réflexion critique figure explicitement, dans des termes conformes à l’orientation du projet ;
* Superviser l'exécution des études et des travaux selon le plan de travail annuel et le budget approuvé, conformément aux objectifs et résultats poursuivis ;
* Assurer le contrôle de qualité des réalisations et prestations et mettre en œuvre systématiquement le dispositif de réceptions des travaux et services, conformément à la commande et aux procédures du PNUD ;
* Veiller au respect de la conformité des prestations et travaux, dans le respect strict des normes/standards de qualité et/ou meilleures pratiques au niveau international et national ;
* Gérer le plaidoyer et la mise en place de partenariats stratégiques, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet, tant avec les ONG, les Collectivités Territoriales, les Entreprises Privées, les institutions publiques, les Institutions de recherche et centres de technologies qu'avec des institutions internationales ;
* Mettre en place et assurer le fonctionnement efficace du dispositif contractuel avec les partenaires et prestataires, conformément aux règles et procédures ;

**Appui à la supervision de l'équipe de coordination du projet :**

* Apporter son appui à la supervision de l'équipe de coordination du projet en s'assurant de la coopération, du travail d'équipe, des performances individuelles et collectives, ainsi que les entreprises/prestataires recrutés dans le cadre de la mise en œuvre des activités ;
* Apporter son appui à la gestion des opérations du projet, à savoir a) gestion financière du projet en s'assurant de l'intégrité des systèmes financiers, la revue des exigences budgétaires en conformité avec les règles et procédures du PNUD ; b) gestion des ressources humaines ;
* Contribuer à la mobilisation adéquate de toutes les ressources financières à la mise en œuvre des activités du projet et suivre l'état des rapports financiers relatifs aux activités et transactions spécifiques ;
* Assurer la production et soumission des rapports techniques et financiers ainsi que les contributions aux rapports d'ensemble du projet, conformément aux règles et procédures définies à cet effet ;
* Contribuer au suivi et à l'étude des rapports de suivi et techniques préparés par les experts et diverses équipes sur le terrain, assurant la conformité avec les spécifications, la qualité, les délais et conditions fixés pour les travaux ;
* Rendre compte des activités et résultats du projet au management du PNUD, de manière régulière et mettre en œuvre les orientations retenues dans l'exécution du projet.

**Appui à la communication du projet :**

* Nouer des relations de travail avec tous les participants et acteurs concernés par le projet – y compris les bénéficiaires hommes/ femmes, les services de l’administration impliqués, le secteur privé et les ONG – tous devant avoir une vision commune du projet et la volonté d’en atteindre les objectifs;
* Etablir et maintenir de bonnes relation de travail avec les services techniques des differents ministères impliqués et les autres groupes d’acteurs concernés ;
* Présenter les rapports analytiques requis sur l’état d’avancement des travaux – avec les indications sur les activités prévues et les états financiers aux organes compétents avec l’aide du personnel de suivi évaluation ;
* Planifier les principaux moments de réflexions, en particulier l’examen annuel du projet ;
* Fournir un appui aux missions externes de manière à promouvoir un processus de réflexion et de capitalisation conjoint pour découvrir les moyens d’améliorer encore le projet et renforcer son impact ;
* Assurer la visibilité et la promotion du projet ;

**Compétences Requises et Qualifications**

**Valeurs intrinsèques** :

* Démontre son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l’ONU ;
* Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD ;
* Démontre sa capacité d’exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ;
* Démontre la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d’initiative développé.

**Aptitudes sociales :**

* Reconnaît et réagit de façon appropriée aux idées, aux intérêts et aux préoccupations des autres, donne du crédit à la contribution des autres.
* Rend compte de ses actes devant le personnel (du projet et des partenaires) et devant les acteurs et bénéficiaires hommes/ femmes en ce qui concerne l’avancement du projet, les problèmes et la stratégie.
* Respecte le savoir, la culture et la religion dans un environnement de travail multidisciplinaire.

**Aptitudes opérationnelles**

* Capacité de mener la planification stratégique, la gestion des résultats et l’élaboration de rapports ;
* Capacité de mener l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets de développement, la mobilisation des ressources ;
* Capacité de formuler et contrôler des budgets, faire le suivi des contributions, des investissements et des transactions, à faire l'analyse des opérations financières, à rédiger des rapports subséquents et faire le recouvrement des coûts ;
* Bonne connaissance des outils de gestion de résultats ;
* Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles ;
* Une bonne expérience de l’utilisation d’approches participatives ;
* Bonne connaissance des méthodes et procédures en matière de formulation, suivi-évaluation et de gestion financière de projets ;
* Capacité de mettre en application de nouveaux systèmes.

**Innovation & jugement :**

* Conceptualise et analyse les problèmes pour identifier les questions clés, les enjeux sous-jacents et la manière dont ils se rapportent ;
* Produit des approches créatives et pratiques pour surmonter les situations difficiles ;
* Trouve de nouveaux systèmes et procédés et modifie ceux disponibles, aux fins de soutenir les comportements innovateurs.

1. **Qualifications requises**

|  |  |
| --- | --- |
| **Education** | * Avoir au minimum un BAC +5 ou Master dans une discipline du développement rural (agronomie, eaux et forêts, élevage), ressources naturelles, hydraulique agricole, économie du développement, agroéconomie ou assimilés ; * Une qualification en planification ou gestion de projets/programmes serait un atout ; |
| **Expérience** | * Avoir une expérience professionnelle totale cumulée d’au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion durable des terres et des ressources naturelles en général ; * Avoir une expérience d’au moins cinq (5) ans comme responsable de la mise en œuvre de projet complexe impliquant de nombreux intervenants avec une équipe pluridisciplinaire à gérer ; * Avoir de solides capacités de gestion, y compris en ce qui concerne le pilotage stratégique et la planification, le suivi-évaluation, la supervision technique, le management d'équipe ; la maîtrise d’outils, des formations spécifiques en lien avec ces domaines d’activités sont des atouts ; * Avoir une expérience dans le domaine de la création de partenariats de la mobilisation des ressources sera appréciée ; * Avoir une expérience et une connaissance avérée du cadre institutionnel du pays et de ses politiques en matière de la gestion durable des terres/ des ressources naturelles ; * Avoir, à travers l’expérience professionnelle, interagi avec une variété d’organisations de plusieurs niveaux dont, potentiellement : ministères, bailleurs de fond, secteur privé dont bureaux d’études, ONGs, et organisations communautaires de base) ; * Avoir une capacité de synthèse, d’anticipation, d’analyse ; * Démontrer des capacités humaines nécessaires à la conduite d’une équipe (clarté, habilité à déléguer, communication efficiente) ; * Avoir une pratique de préparation de plans de travaux et budget annuels et du rapportage, notamment sous la forme de tableaux de bord ; * Maîtriser parfaitement les outils informatiques suivants (Word, Excel, Internet) ; |
| **Langue** | * Une excellente maîtrise du Français ; * Une connaissance de l’anglais sera considérée comme un atout. |

**EXPERT (E) NATIONAL (E) EN PLANIFICATION CHARGE DU SUIVI-EVALUATION**

Lieu d’affectation  : Dédougou

Durée de l’engagement  : 1 an renouvelable

Date de début  : Novembre 2019

**DESCRIPTION DES TÂCHES**

**Principales Tâches :**

Le (la) Spécialiste en Suivi-Evaluation effectue les tâches suivantes :

* Assurer la mise en place et l’administration du système d’information de suivi-évaluation de l’unité de gestion du programme ;
* Contribuer activement à la planification des activités de la coordination du programme et à sa mise en cohérence avec les exigences et procédures du PAMED et du PNUD en matière de suivi évaluation de programme ;
* Assurer l’articulation du système d’information qualité des données de suivi et reporting du programme ;
* Définir le dispositif local de suivi de proximité et assurer la formation du réseau d’animateurs et d’agents locaux dans le cadre du dispositif opérationnel de suivi ;
* Assurer l’appui-conseils technique aux collectivités territoriales et institutions déconcentrées impliquées dans le dispositif de suivi-évaluation de proximité ;
* Initier et promouvoir des partenariats opérationnels en matière de suivi-évaluation et formation opérationnelle de l’équipe de qualité des données de suivi et reporting du programme ;
* Définir le dispositif local de suivi de proximité et assurer la formation du réseau d’animateurs et d’agents locaux dans le cadre du dispositif opérationnel de suivi ;
* Assurer l’appui-conseils technique aux collectivités territoriales et institutions déconcentrées impliquées dans le dispositif de suivi-évaluation de proximité ;
* Initier et promouvoir des partenariats opérationnels en matière de suivi-évaluation et formation opérationnelle de l’équipe de la coordination du programme ;
* Identifier les besoins logistiques et d’équipements pour le suivi évaluation et assurer la disponibilité à tous les niveaux de la coordination du programme;
* Assurer toutes autres tâches jugées nécessaires par le (la) Coordonnateur (rice) de la coordination du programme dans la dynamique de groupe de la coordination du programme et du PAMED pour l’atteinte des résultats ;
* Identifier les besoins logistiques et d’équipements pour le suivi évaluation et assurer la disponibilité à tous les niveaux de la coordination du programme;
* Veiller à l’alimentation régulière des référentiels de suivi-évaluation du PAMED et du PNUD, conformément aux résultats de la coordination du programme ;
* Concevoir et diffuser des outils de collecte et de traitement de données adaptés aux besoins des membres de la coordination du programme, du PAMED et du PNUD ;
* Elaborer un cadre de références (contrat d’objectifs) permettant à chaque partie prenante de la coordination du programme (Collectivités territoriales bénéficiaires, prestataires du système de suivi opérationnel) d’avoir un tableau de bord spécifique ;
* Veiller à la mise en place, à l’alimentation et à l’exploitation régulière des données du système d’information et de suivi-évaluation des résultats du programme;
* Assurer l’élaboration du rapport général de suivi de la coordination du programme et participer activement à l’élaboration des rapports et plans de travail du programme et du PNUD ;
* Déterminer la situation de référence de l’intervention du programme dans chaque localité d’intervention de la coordination du programme, suivre et analyser régulièrement les indicateurs pertinents ;
* Organiser et conduire des travaux d’études/analyses et/ou évaluation d’impact du programme ;
* Assurer le contrôle qualité des données de suivi et de leur traitement par les acteurs et partenaires de la coordination du programme ;
* Veiller à la disponibilité régulière et au partage systématique des données de suivi des résultats de la coordination du programme ;
* Organiser et soutenir les missions d’évaluation externe, de revue et de contrôle périodique de la coordination du programme requises par le PNUD, le Gouvernement et/ou les partenaires du programme ;
* Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de toutes missions d’évaluation et de revue de la coordination du programme.
* Contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation du Programme par l’identification des besoins en formation et en renforcement de capacités des partenaires, en particulier des partenaires locaux et des collectivités territoriales partenaires ;
* Appuyer l’équipe de la coordination du programme à la bonne compréhension et à la mise en œuvre opérationnelle des activités de programme et d’exécution du suivi-évaluation de l’ensemble des résultats ;
* Promouvoir le développement des capacités internes de l’équipe de la coordination du programme en suivi évaluation et assurer le contrôle qualité des données de suivi et reporting du programme ;
* Définir le dispositif local de suivi de proximité et assurer la formation du réseau d’animateurs et d’agents locaux dans le cadre du dispositif opérationnel de suivi ;
* Assurer l’appui-conseils technique aux collectivités territoriales et institutions déconcentrées impliquées dans le dispositif de suivi-évaluation de proximité ;
* Initier et promouvoir des partenariats opérationnels en matière de suivi-évaluation et formation opérationnelle de l’équipe de la coordination du programme ;
* Identifier les besoins logistiques et d’équipements pour le suivi évaluation et assurer la disponibilité à tous les niveaux du programme ;

Assurer toutes autres tâches jugées nécessaires par le (la) Coordonnateur (rice) de la coordination du programme pour l’atteinte des résultats du PAMED.

**QUALIFICATIONS**

* Economiste planificateur spécialisé en décentralisation et développement local, disposant d’un diplôme Universitaire de niveau BAC+4 au moins ;
* justifier d’au moins huit (05) ans d’expériences professionnelles dans la planification, le suivi et l’évaluation des programmes et programmes de développement ;
* familiarité avec les institutions ou matières concernées par le programme ;
* posséder une forte expérience à tous les niveaux de la conception, de l’exécution, de l’analyse, de la gestion et de la dissémination pratique des systèmes de suivi évaluation ;
* posséder une expérience dans l’utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l’échantillonnage et d’analyse de données ;
* être familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/programmes ;
* une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout ;
* Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) ainsi qu’un bon usage de l’anglais ;
* avoir une bonne connaissance de l’outil informatique notamment les logiciels de traitement de données ;
* la connaissance d’un logiciel de gestion des programmes serait un avantage ;
* être capable de travailler sous pression, en équipe et dans un environnement multiculturel.

**ASSISTANT (E) A L’ADMINISTRATION ET AUX FINANCES**

Lieu d’affectation : Dédougou

Durée de l’engagement : 1 an renouvelable

Date de début  : Novembre 2019

**DESCRIPTION DES TÂCHES :**

Sous l’autorité du Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso et la supervision générale du Représentant Résident du PNUD, le (la) Responsable Administratif et Financier est sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (rice) de programme.

Le (la) Responsable Administratif et Financier sera chargé (e) de toutes les activités d’appuis aux opérations et de conseils (finances, ressources humaines, administration, achats de biens et services, logistique, etc.) et devra s’assurer de la conformité aux procédures du PNUD. Ses tâches se résume à:

* appuyer l’équipe de la coordination du programme dans l’élaboration et la révision du plan de travail annuel et des bilans d’étapes, conformément à la programmation;
* mettre en place un système de gestion administrative et financière du Programme, conformément aux manuels de procédures du PNUD et/ou du gouvernement;
* coordonner la préparation et assurer le suivi financier, administratif et logistique des ateliers/séminaires, missions et contrats,
* assurer l’interface entre le Coordonnateur, les services administratifs et financiers du PNUD, pour tout renseignement et observations concernant la gestion administrative et financière de la coordination du programme ;
* appuyer la préparation des plans de travail budgétisés, préparer les rapports financiers et tableaux de bord mensuels élaborés à partir des normes de gestion du PNUD, et procéder au rapprochement/réconciliation budgétaire des engagements/dépenses/ décaissements sur la base du Dashboard & système de suivi financier du PNUD ;
* assurer la préparation des documents supports de paiements, suivre les règlements des fournisseurs, les paiements des indemnités/frais de personnels, de consultants et des autres prestataires ;
* suivre la trésorerie, la comptabilité et l’état d’exécution des divers financements, en conformité avec les procédures du PNUD ;
* assurer le traitement et le suivi de toutes les opérations bancaires et des relations avec les institutions bancaires partenaires de l’UGC, conformément aux procédures du PNUD ;
* effectuer, conformément au manuel de procédures, un suivi comptable détaillé de la gestion des fonds et budgets affectés à l’UGC et aux acteurs qui sont sous le couvert de l’UGC ;
* repérer les échéances importantes dans le cadre du suivi de multiples partenariats et des règlements des divers prestataires et fournisseurs, et élaborer des outils de suivi ;
* préparer les rapports financiers périodiques à l’endroit du Coordonnateur (rice) de l’UGC, sur l’état d’exécution du budget, analyser l’impact des dépenses sur la planification de l’ensemble des ressources, procéder aux révisions budgétaires et évaluations périodiques des taux d’exécution facilitant la prise de décisions et recommander les actions nécessaires à prendre ;
* préparer les rapports financiers annuels des budgets de l’UG pour soumission au PNUD, aux instances et/ou aux partenaires ;
* mettre en place et documenter une base de données sur les devis descriptifs et les coûts standards des équipements, biens et services devant être financés sur les ressources affectées à l’UG dans le cadre du PAMED ;
* appuyer l’équipe de l’UG sur les procédures administratives et financières d’achats de services, de travaux, de biens, d’équipements, de recrutements de consultants nationaux et internationaux, d’ONGs, d’organisation de missions, d’ateliers et séminaires ;
* contribuer au processus de recrutement des consultants locaux, nationaux et internationaux et aux appels d’offres ou manifestation d’intérêts, en collaboration avec les experts de l’UG, et du PNUD ; et élaborer les contrats-types pour les achats de biens et services ;
* gérer l’exécution des différents contrats : prestations de services, assurances véhicules, autres assurances, contrats d’entretien, etc. ;
* assurer le suivi de la gestion des biens et équipements de l’UG (fournitures, carburant, matériel, etc.) et veiller à leur bonne utilisation;
* superviser la maintenance et la sécurité des locaux et du matériel du bureau.
* assurer la formation/mise à niveau/réseautage de l’équipe de l’UGC et des partenaires locaux de réalisation sur les règles de gestion administrative et financière et de reporting financier ;
* encadrer, former et superviser le personnel administratif, logistique et financier de l’UGC sur toutes les questions liées aux procédures, à l’exécution de leurs tâches aussi bien au sein de l’UGC qu’au niveau des relations avec les services du PNUD, et des partenaires ;
* suivre les contrats du personnel du programme (description de postes, termes de référence, échéances, initiation des lettres de renouvellement, etc.), et s’assurer de leur renouvellement à temps ;
* valider et s’assurer de la tenue à jour des fiches de présence du personnel et du suivi des congés/absences.
* exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur du programme.

**QUALIFICATIONS REQUISES :**

* Diplôme supérieur (BAC+3) en gestion/administration/finance ;
* avoir une expérience d’au moins dix (10) ans dans l’Administration publique ou privée et/ou au niveau des programme/programme de développement de taille et de complexité similaire;
* avoir une bonne expérience du suivi administratif et financier des projets/programme du Système des Nations Unies, notamment le PNUD ;
* avoir une bonne maîtrise de l’outil informatique (WinWord, Excel, logiciel comptable, etc.) ;
* avoir une connaissance parfaite de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) et un bon usage de l’anglais.
* avoir une bonne connaissance du système ATLAS serait un avantage
* être d’une grande disponibilité et apte à travailler sous pression ;
* démontrer une intégrité en se conformant aux valeurs et normes déontologiques des Nations Unies
* démontrer un engagement à la vision, la mission et valeurs du PNUD;
* démontrer une sensibilité et adaptabilité au niveau de la culture, du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de l'âge ;
* avoir un esprit d’initiative et bonne capacité de jugement et d’analyse.

**UN (E) SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF (VE)**

Lieu d’affectation : Dédougou

Durée de l’engagement : 1 an renouvelable

Date de début  : Novembre 2019

**DESCRIPTION DES TÂCHES**

Sous l’autorité du Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso, la supervision générale du Représentant Résident du PNUD, et sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (rice) de l’UGC l’Assistant (e) Administratif (ve) assure le fonctionnement efficace du Programme, la pleine confidentialité dans tous les aspects de ses attributions, le respect des procédures, la gestion des flux d’informations et le suivi des dossiers et des engagements pris. Ses taches se resumeront à

* veiller à l’application correcte des règles administratives du PNUD ;
* assurer la rédaction des courriers et messages officiels et internes, et à leur traitement selon les normes du PNUD ;
* veiller au classement des dossiers en assurant la confidentialité des documents ;
* gérer et organiser l’agenda de (de la) Coordonnateur (rice) de l’UGC, tenant constamment à jour les engagements pris par Le (la) Coordonnateur (rice) sur l’agenda partagée dans Outlook et organisation du transport ;
* gérer efficacement et discrètement l'organisation des réunions et missions (rédaction et préparation de documents d’information de haute qualité pour les rendez-vous et rédaction des procès-verbaux) ;
* suivre les dossiers et rappel des engagements du personnel de l’UGC, des dates butoirs des actions et recommandations des réunions ;
* appuyer l’organisation administratif et logistique pour les réunions, ateliers et conférences organisés par l’UG ;
* appuyer le suivi des plans de travail (AWP/Budget) et rapports d’activités de l’UG ;
* mettre à jour et transmettre régulièrement le suivi des contrats de l’UG ;
* assurer le traitement et le suivi des documents nécessaires à l’obtention ou au renouvellement des laissez-passer, certificats de famille, visas, carte d’identité des N.U délivrées par le Ministère des Affaires Etrangères et préparation des correspondances en collaboration avec le PNUD ;
* coordonner la diffusion de l'information administrative entre les membres de l'équipe de l’UGC, les opérations, les finances, le PNUD pays, si nécessaire ;
* assurer une communication continue entre le management et le staff ;
* contribuer activement à la mise en œuvre des procédures de gestion de l’actif de l’UG ;
* étiqueter/suivre tout meuble ou équipement dès leur réception de chez le fournisseur ;
* mettre à jour des données sur les stocks de biens durables et suivi des mouvements de mobilier ;
* saisir les données dans la base de données de gestion de l’actif (ATLAS) en rapport avec l’assistant aux achats et le (la) responsable administratif (ve) ;
* appuyer la gestion de la mise à disposition des biens matériels ;
* appuyer la réalisation d’un inventaire annuel des biens matériels afin d’assurer l’exactitude des inscriptions sur les livres et de localiser les biens ;
* Toutes autres tâches administratives dans le cadre de la mise en œuvre de l’UGC.

**QUALIFICATIONS REQUISES**

* Diplôme (BAC + 3), Licence en Assistanat de Direction, Gestion ou Administration Publique, ou équivalent ;
* avoir une expérience d’au moins dix (10) ans dans le domaine du secrétariat notamment 3 ans en administration ou en services d’appui à un programme de taille et de complexité similaire;
* avoir une bonne expérience des procédures et du suivi administratif des programmes/programmes du SNU;
* avoir une bonne pratique de l’outil informatique (MS-Office, Windows, Excel, Word, etc.);
* Avoir une bonne connaissance du système ATLAS serait un avantage ;
* maîtriser la langue française et des connaissances en anglais ;.
* démontrer une intégrité en se conformant aux valeurs et normes déontologiques des Nations Unies;
* démontrer un engagement à la vision, la mission et valeurs du PNUD;
* démontrer une sensibilité et adaptabilité au niveau de la culture, du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de l'âge;
* avoir un esprit d’initiative et bonne capacité de jugement et d’analyse;
* avoir une bonne tenue et courtoisie;
* avoir le sens élevé de l’accueil;
* être apte de travailler sous pression;
* être d’une grande disponibilité et bonne organisation.

**CHAUFFEUR-MECANICIEN-AGENT DE LIAISON**

Lieu d’affectation : Dédougou

Durée de l’engagement : 1 an renouvelable

Date de début : Novembre 2019

Sous l’autorité du Représentant Résident du PNUD au Burkina Faso, la supervision générale du Représentant Résident du PNUD, et la Coordination du Coordonnateur (rice) de l’UG, le chauffeur est sous la supervision directe du (de la) Responsable Administratif et Financierde l’Unité de Gestion.

Il exécutera les tâches suivantes :

* conduire le véhicule officiel pour le transport du personnel et des experts/consultants et visiteurs en déplacements officiels (accueil et facilitation formalités aéroportuaires et douanières si nécessaire) ;
* s’assurer que toutes les formalités prévues par le règlement PNUD sont accomplies en cas d’accidents ;
* assurer l’achèvement du courrier au quotidien ;
* tenir à jour la fiche technique du véhicule et s’assurer de la validité des pièces (assurances, admissions temporaires, et autres) ;
* s’occuper de l’entretien quotidien du véhicule dont il a la charge, contrôle l’huile, l’eau, la batterie, les freins, les pneus, etc.,
* prendre toutes les dispositions pour les réparations, en cas de panne, et s’assure que le véhicule qui lui est confié est maintenu propre ;
* gérer la mise en place du matériel (rétroprojecteur, affiches, tableaux, etc.) et assister en cas de besoin pour la mise en place de la documentation des séminaires/ateliers organisés par l’UG (reliure, tri de documents, photocopies, etc.) ;
* assurer le suivi et la qualité des services sous-traités (nettoyage locaux, sécurité, etc.), en vue d’améliorer le niveau de qualité des services et/ou d’identifier de meilleures solutions ;
* gérer les journaux/périodiques du PREP et en assure le classement/archivage ;
* veiller à l’application correcte des règles administratives du PNUD en matière de déplacements/voyage à bord du véhicule qui lui est confié.
* accomplir toute autre tâche qui peut lui être confiée dans le cadre de ses fonctions.

**QUALIFICATIONS REQUISES :**

* avoir le permis de conduire catégories B, C ;
* avoir le niveau de la classe de 3ème;
* avoir une expérience d’au moins cinq (5) ans en qualité de chauffeur au sein de projets de développement de taille et de complexité similaire;
* avoir une bonne connaissance en mécanique :
* avoir une bonne maîtrise du français (écrit et oral) ;
* avoir une bonne connaissance du Burkina Faso et expérience pratique de mission en milieu rural du Burkina Faso ;
* avoir des aptitudes aux voyages, notamment de longues distances et sur voies non bitumées.

**screening environnemental et social**

*Le modèle complété, qui constitue le rapport d’examen environnemental et social, doit figurer en annexe au document de projet. Veuillez-vous référer* au [*Procédure de dépistage social et environnemental*](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/operations1/undp-social-and-environmental-screening-procedure.html) *et* [*Toolkit*](https://intranet.undp.org/unit/bpps/DI/SES_Toolkit) *pour obtenir des conseils sur Comment répondre aux 6 questions.*

**Informations sur le projet**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Informations sur le projet*** |  |
| 1. Titre du projet | Amélioration des Moyens d’Existence en milieu rural dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest |
| 1. Numéro du projet | 00116732 |
| 1. Emplacement (Global/ Région/ pays) | Burkina Faso |

**Partie A. intégrer les principes généraux pour renforcer la viabilité sociale et environnementale**

|  |
| --- |
| **QUESTION 1: comment le projet intègre-t-il les principes généraux** afin **de renforcer la durabilité sociale et environnementale?** |
| ***Décrivez brièvement dans l’espace ci-dessous comment le projet intègre l’approche fondée sur les droits de l’homme*** |
| Ce projet intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les interventions visant à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'équité sociale et l'égalité.  Il s'emploie à respecter les droits de l'homme et améliore les conditions de vie et le bien-être général d’environ 300 000 personnes dans les deux régions. Les investigations menées dans le cadre de la préparation du projet ont mis en évidence la précarisation progressive des conditions de vie des communautés du fait d’une érosion progressive de leurs moyens d’existences exposés à des risques croissants d’ordre climatique. Ainsi, en aidant à restaurer et gérer durablement les terres, les écosystèmes, les forêts et la biodiversité, ainsi que les biens et services écosystémiques connexes, le projet contribuera à améliorer la qualité de vie, la sécurité alimentaire des populations locales de même que la capacité nationale de séquestration de gaz à effet de serre. En outre, les exploitations agricoles seront stabilisées avec une amélioration la gestion des terres par des pratiques agro-sylvo-pastorales adaptées, qui contribueront à améliorer les moyens de subsistance, les revenus et le bien-être des communautés locales.  Le projet contribuera à réduire les risques pour les habitants des villages des communes ciblées par une approche intégrée qui intégrera le développement des capacités des petits (es) exploitants (es), y compris par des émissions sur les modes de production et de consommation durable, les occurrences de sécheresses, d’inondations, etc. diffusées régulièrement par les radios communautaires locales. Ces différentes connaissances distillées à temps permettront aux petits (es) exploitants (es) de prendre en compte les avis diffusés et les mesures d'adaptation prévues. |
| ***Décrivez brièvement dans l’espace ci-dessous comment le projet est susceptible d’améliorer l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes*** |
| Les questions de genre seront prises en compte à chaque étape de la mise en œuvre du projet. Les femmes constituent un groupe très important et particulièrement ciblé par les interventions de ce projet. Chaque composante du projet intègre l'approche participative pour assurer l'inclusion de tous les groupes sociaux, y compris les groupes marginalisés, en tenant une attention particulière à la participation et à l'inclusion des femmes. Les considérations de genre faisaient partie du processus de formulation du projet. Au cours de la mise en œuvre, l'attention sera portée sur l'identification dans chaque contexte spécifique de problématiques genres susceptibles de minorer les efforts des femmes dans l’amélioration de la résilience. Le projet veillera ainsi à la promotion de formes appropriées de partage des avantages qui reconnaissent et encouragent la contribution des femmes et des hommes dans les dynamiques d’adaptation. Le projet permettra de s'assurer que les femmes sont adéquatement représentées dans tous les organes de gouvernance. La participation des femmes à toutes les étapes du projet permettra de prendre en compte leurs besoins et leurs contraintes. Les femmes seront des bénéficiaires directs et indirects des mesures de gestion durable des terres promues par ce projet et joueront un rôle important dans la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. L'accent mis sur les femmes et leur autonomisation économique est crucial pour la durabilité de la solution à long terme proposée par le projet et, plus généralement, pour la résolution des problèmes de développement liés au genre. Le projet contribuera à la durabilité des services écosystémiques et des ressources naturelles dont les femmes dépendent pour leur subsistance et celle de leur ménage et cherchera à le faire en réduisant le fardeau de leurs tâches domestiques et productives, qui peuvent éventuellement augmenter leur temps libre qui peut être alloué à d'autres activités. |
| ***Décrivez brièvement dans l’espace ci-dessous comment le projet intègre la durabilité environnementale*** |
| La durabilité environnementale est précisément l'objectif poursuivi par ce projet, en stabilisant l'utilisation des terres, en renforçant les mesures de restauration et de gestion durable de la biodiversité et en préservant le flux de services écosystémiques dont dépendent les communautés locales pour la lutte contre le changement climatique. Le projet générera également d'autres avantages socio-économiques liés à la préservation des ressources naturelles. Ces avantages, liés aux activités de formation et de sensibilisation, renforceront la gestion des ressources naturelles en général par les communautés locales, ce qui est un facteur important de la durabilité environnementale.  Dans l'ensemble, les activités du projet permettront de mieux faire connaître les risques climatiques, leurs impacts mais surtout les bonnes pratiques porteuses de productivité, en particulier dans le secteur de l'eau, les ressources pastorales, l'agriculture et la sécurité alimentaire. En outre, les fermes les écologiques qui seront promue combinent plusieurs paquets technologiques qui relève de l’agriculture intelligente prônée par les autorités et l’ensemble des acteurs du développement pour gérer durablement les terres agricoles. Outre la restauration rapide et durable de sols jadis stériles et l’accroissement de la productivité agricole, ces fermes contribuent à la disponibilité du fourrage des animaux et à la cohésion sociale par une forte réduction des dégâts d’animaux sur les cultures. Les jardins super potagers utilisent des technologies plus efficaces dans la gestion de l’eau tout en optimisant les rendements denrée fraîches. Les jardins nutritifs renforcent les dynamiques locales de reboisement d’espèces utilitaires tout en soutenant une alimentation de meilleure qualité. |

**Partie B. identification et gestion des risques sociaux et environnementaux**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **QUESTION 2: Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels?**  *Note: Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés à l’annexe 1 – liste de contrôle des risques (en fonction des réponses «Oui»).Jef aucun risque n’a été identifié dans la pièce jointe 1, puis notez «aucun risque identifié» et passez à la question 4 et sélectionnez «à faibles risques». Les questions 5 et 6 ne sont pas requises pour les projets à faible risque.* | **QUESTION 3: quel est le niveau d’importance des risques sociaux et environnementaux potentiels?**  *Note: répondre aux questions 4 et 5 ci-après avant de procéder à la question 6* | | | | **Question 6: quelles mesures d’évaluation et de gestion sociales et environnementales ont été menées et/ou sont nécessaires pour répondre aux risques potentiels (pour les risques de portée modérée et élevée)?** | |
| ***Description du risque*** | ***Impact et probabilité (1-5)*** | ***Signification***  ***(Faible, modéré, élevé)*** | ***Commentaires*** | | ***Description des mesures d’évaluation et de gestion telles qu’elles sont reflétées dans la conception du projet. Si l’EIES ou SESA est nécessaire, Notez que l’évaluation doit tenir compte de tous les impacts et risques potentiels.*** | |
| **Risque 1:** Troubles sociopolitiques liés aux rivalités entre acteurs (trices) au niveau des communes | I = 1  P = 3 | **à faible teneur en** |  | | Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles et faisant appel à des acteurs neutres et consensuels | |
| **Risque 2** : La détérioration de la situation sécuritaire dans les communes d’intervention | I = 2  P = 2 | **à faible teneur en** |  | | * Gestion adaptative basée sur des options souples et compatibles avec les contextes évolutifs dans les communes et villages ; * Implémentation des activités par des organisations de la société civile (partie responsables) maîtrisant les thématiques techniques, ayant une bonne connaissance des contextes et qui sont bien intégrés aux milieux. | |
| **Risque 3:** Accentuation des crises foncières et de cohabitation entre différentes couches de la population | I = 2  P = 1 | **à faible teneur en** |  | | * Accélérer l’appropriation et l’application par les acteurs de la nouvelle loi sur le foncier rural ; * Œuvrer au raffermissement de la cohésion sociale entre les exploitants (es) et les détenteurs de propriété foncière. | |
|  | **QUESTION 4: qu’est-ce que le risque global de projet categorization?** | | | | | |
| **Sélectionner un (voir** [**SESP**](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/operations1/undp-social-and-environmental-screening-procedure.html) **pour le guidage)** | | | | | **Commentaires** |
| ***Faible risque*** | | | **☐X** | | Il n’y aura pas d’impacts environnementaux et sociaux à long terme associés au projet. Les impacts environnementaux seront limités spatialement et temporellement pendant l’installation. Tout impact social sera atténué par la consultation des parties intéressées avant l’installation. |
| ***Risque modéré*** | | | **☐** | |  |
| ***Risque élevé*** | | | **☐** | |  |
|  | **QUESTION 5: sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles sont les exigences du SES?** | | | | |  |
| Vérifiez tout ce qui s’applique | | | | | **Commentaires** |
| ***Principe 1: droits de l’homme*** | | | **☐** | |  |
| ***Principe 2: égalité des sexes et autonomisation des femmes*** | | | **☐** | | La participation des femmes et des jeunes aux activités/interventions du projet est une priorité dans le projet. Il s’agit de veiller à ce qu’ils soient également habilités à prendre des décisions et à bénéficier également du résultat des interventions du projet. |
| ***1. conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles*** | | | **☐** | |  |
| ***2. atténuation et adaptation*** | | | **☐** | | Le projet est conçu pour fournir à la communauté des informations sur les événements potentiels qui se produisent à la suite du changement climatique |
| ***3. santé communautaire, sécurité et conditions de travail*** | | | **☐** | | Le projet a un avantage positif d’accroître la santé et la sécurité des communautés grâce au système d’alerte précoce, et donc de sauver des vies. |
| ***4. patrimoine culturel*** | | | **☐** | |  |
| ***5. déplacement et réinstallation*** | | | **☐** | |  |
| ***6. peuples autochtones*** | | | **☐** | |  |
| ***7. prévention de la pollution et efficacité des ressources*** | | | **☐** | |  |

**Final Sign Off**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Signature*** | ***Date*** | ***Description*** |
| Évaluateur d’AQ  Salifou Zoungrana |  |  |
| Approbateur QA |  |  |
| PAQ Président |  |  |

**SESP pièce jointe 1. Contrôle Social et environnemental des risques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste de contrôle des potentiels risques sociaux et environnementaux** |  |
| **Principes 1: droits de l’homme** | **Réponse (oui/non)** |
| 1. Le projet aurait – t- il des conséquences négatives sur la jouissance des droits de l’homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée et particulièrement des groupes marginalisés ? | non |
| 2. Y a-t-il une probabilité que le Projet soit inéquitable ou discriminatoire ou ait des impacts négatifs sur les populations touchées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou marginalisées ou les personnes exclues ou groupes ?[[38]](#footnote-38) | non |
| 3. Le projet pourrait potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l’accès aux ressources ou aux services de base pour les personnes marginalisées particuliers ou des groupes sociaux ? | non |
| 4. Y a-t-il une probabilité que le projet exclu les parties prenantes potentiellement touchées, en particulier groupes marginalisés, de participer pleinement aux décisions qui peuvent les affecter ? | non |
| 5. Y a-t-il un risque que les détenteurs de droits n’aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le projet ? | non |
| 6. Existe-t-il un risque que les détenteurs de droits n’aient pas la capacité de revendiquer leurs droits ? | non |
| 7. Des communautés ou des individus locaux, ont – ils soulevé des préoccupations en matière de droits de l’homme vis-à-vis du Projet au cours du processus de consultations des parties prenantes ? | non |
| 8. Y a-t-il un risque que le projet exacerbe les conflits entre et/ou le risque de violence pour les collectivités et les individus touchés par le projet ? | non |
| **Principe 2: égalité des sexes et autonomisation des femmes** |  |
| 1. y a-t-il une probabilité que le projet proposé ait des incidences négatives sur l’égalité des sexes et/ou sur la situation des femmes et des filles ? | non |
| 2. le projet pourrait-il reproduire des discriminatoires à l'égard des femmes en fonction du sexe, notamment en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l’accès aux opportunités et aux avantages ? | non |
| 3. les groupes de femmes/dirigeants ont-ils soulevé des préoccupations en matière d’égalité entre les sexes concernant le projet au cours du processus d’engagement des parties intéressées et a-t-il été inclus dans l'ensemble de la proposition de Projet et dans l’évaluation des risques ? | non |
| 3. le projet limiterait-il potentiellement la capacité des femmes à utiliser, à développer et à protéger les ressources naturelles, en tenant compte des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l’accès aux biens et aux services environnementaux ?  *Par exemple, les activités qui pourraient conduire à la dégradation ou à l’épuisement des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leurs moyens de subsistance et bien-être* | non |
| **Principe 3: durabilité environnementale: les questions de** dépistage concernant les risques environnementaux sont couvertes par les questions spécifiques relatives à la norme ci-dessous |  |
|  |  |
| **Norme 1: conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources** [**naturelles**](#SustNatResManGlossary) |  |
| 1.1 le projet pourrait-il potentiellement avoir des effets néfastes sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou les écosystèmes et les services écosystémiques ?  *Par exemple, par la perte d’habitat, la conversion, dégradation, fragmentation, changements hydrologiques* | non |
| 1.2 Des activités de projet sont – elles prévues pour s’exécuter à l’intérieur ou à proximité d’habitats critiques et/ou de zones sensibles à l’environnement, y compris les aires protégées par la loi (p. ex. Nature réserve, parc national), les zones proposées pour la protection, ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou émanant de peuples indigènes ou communautés locales ? | non |
| 1.3 le projet implique-t-il des changements à l’utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir des incidences négatives sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Note : si des restrictions et/ou des limitations d’accès aux terres s’appliqueraient, se référer à la norme 5) | non |
| 1.4 les activités du projet présentent-elles des risques pour les espèces menacées ? | non |
| 1.5 le projet présenterait-il un risque d’introduction d’espèces exotiques envahissantes ? | non |
| 1.6 le projet implique-t-il la récolte des forêts naturelles, le développement des plantations ou le reboisement ? | non |
| 1.7 le projet implique-t-il la production et/ou la récolte de populations de poissons ou d’autres espèces aquatiques ? | non |
| 1.8 le projet implique-t-il une extraction, un détournement ou un confinement significatif des eaux superficielles ou souterraines ?  *Par exemple, la construction de barrages, de réservoirs, de développements de bassins fluviaux, d’extraction des eaux souterraines* | non |
| 1.9 le projet implique-t-il l’utilisation des ressources génétiques ? (p. ex. collecte et/ou récolte, développement commercial) | non |
| 1,10 le projet engendrera-t-il des problèmes environnementaux transfrontières ou globaux potentiellement défavorables ? | non |
| 1,11 le projet aboutirait-il à des activités de développement secondaires ou corrélatives qui pourraient entraîner des effets sociaux et environnementaux défavorables, ou générerait-il des impacts cumulatifs avec d’autres activités existantes ou planifiées dans la région ?  *Par exemple, une nouvelle route à travers les terres boisées générera des impacts environnementaux et sociaux directs (p. ex. abattage d’arbres, travaux de Terras, relocalisation potentielle d’habitants). Le nouveau round peut aussi faciliter l’empiétement sur les terres par des colons illégaux ou générer de façon imprévue un développement commercial le long de la route, potentiellement dans les zones sensibles. Il s’agit d’impacts indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. En outre, si des développements similaires dans la même zone forestière sont planifiés, les impacts cumulatifs de multiples activités (même s’ils ne font pas partie du même projet) doivent être pris en considération.* | non |
| **Norme 2: atténuation et adaptation** |  |
| 2,1 le projet proposé entraînera-t-il d’importantes émissions de gaz à effet de serre[[39]](#footnote-39) ou pourrait-il exacerber le changement climatique ? | non |
| 2,2 les résultats potentiels du projet seraient-ils sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ? | non |
| 2.3 le projet proposé est-il susceptible d’accroître directement ou indirectement la vulnérabilité sociale et environnementale maintenant ou à l’avenir (également connu comme pratiques mal adaptatives) ?  *Par exemple, les changements apportés à la planification de l’utilisation des terres pourraient favoriser la poursuite du développement des plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population au changement de contrainte, en particulier les inondations* | non |
| **Standard 3: santé communautaire, sécurité et conditions de travail** |  |
| 3.1 les éléments de construction, d’exploitation ou de déclassement des projets posent-ils des risques potentiels pour la sécurité des collectivités locales ? | non |
| 3.2 le projet présenterait-il des risques potentiels pour la santé et la sécurité des collectivités en raison du transport, du stockage et de l’utilisation et/ou de l’élimination de matières dangereuses ou dangereuses (p. ex., explosifs, carburants et autres produits chimiques pendant la construction et l’exploitation)? | non |
| 3.3 le projet implique-t-il le développement d’infrastructures à grande échelle (p. ex. barrages, routes, bâtiments) ? | non |
| 3.4 l’échec des éléments structurels du projet poserait il des risques pour les communautés ? (p. ex. effondrement de bâtiments ou d’infrastructures) | non |
| 3.5 le projet proposé pourrait-il être susceptible ou entraîner une vulnérabilité accrue aux tremblements de terre, aux glissements de sol, à l’érosion, aux inondations ou aux conditions climatiques extrêmes ? | non |
| 3.6 le projet entraînerait-il des risques accrus pour la santé (p. ex. des maladies transmises par l’eau ou d’autres vecteurs ou des infections transmissibles telles que le VIH/sida) ? | non |
| 3.7 le projet pose-t-il des risques potentiels et des vulnérabilités liées à la santé et à la sécurité au travail en raison de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques pendant la construction, l’exploitation ou le déclassement ? | non |
| 3.8 le projet implique-t-il un soutien à l’emploi ou aux moyens de subsistance qui pourraient ne pas respecter les normes nationales et internationales du travail (c.-à-d. les principes et les normes des conventions fondamentales de l’OIT) ? | non |
| 3.9 le projet engage-t-il le personnel de sécurité qui peut présenter un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des individus (par exemple, en raison d’un manque de formation ou de responsabilisation) ? | non |
| **Norme 4: patrimoine culturel** |  |
| 4.1 le projet proposé entraînera-t-il des interventions qui pourraient nuire aux sites, structures ou objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou les formes intangibles de la culture (p. ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Note : les projets destinés à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des impacts négatifs involontaires) | non |
| 4.2 le projet propose-t-il d’utiliser des formes matérielles et/ou intangibles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ? | non |
| **Norme 5: déplacement et réinstallation** |  |
| 5.1 le projet impliquerait -il potentiellement un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel ? | non |
| 5.2 le projet pourrait-il entraîner des déplacements économiques (p. ex., perte de biens ou accès à des ressources en raison de l’acquisition de terres ou de restrictions d’accès – même en l’absence de relocalisation physique) ? | non |
| 5,3 y a-t-il un risque que le projet conduirait à des expulsions forcées ?[[40]](#footnote-40) | non |
| 5.4 le projet proposé affectera-t-il éventuellement les arrangements fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers à la terre, aux territoires et/ou aux ressources ? | non |
| **Norme 6: peuples autochtones** |  |
| 6,1 les peuples autochtones sont-ils présents dans la zone du projet (y compris la zone d’influence du projet)? | non |
| 6,2 est-il probable que le projet ou les portions du projet seront situés sur des terres et des territoires revendiqués par les peuples autochtones ? | non |
| 6,3 le projet proposé affectera-t-il potentiellement les droits de l’homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones (indépendamment de la question de savoir si les Peuples autochtones possèdent les titres légaux de ces zones, que le projet soit situé à l’intérieur ou à l’extérieur des terres et territoires habités par les peuples touchés, ou si le peuples autochtones sont reconnus comme des peuples autochtones par le pays en question)?  *Si la réponse à la question de présélection 6,3 est «oui», les impacts potentiels sur les risques sont considérés comme potentiellement graves et/ou critiques et le projet sera catégorisé comme étant modéré ou à risque élevé.* | non |
| 6,4 Des consultations culturellement appropriées ont-t-elles été menées dans le but de parvenir à la FPIC sur des questions susceptibles d’affecter les droits et les intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones en question ? | non |
| 6.5 le projet proposé implique-t-il l’utilisation et/ou le développement commercial des ressources naturelles sur les terres et territoires réclamés par les populations indigènes ? | non |
| 6.6 Existe-t-il un potentiel d’expulsion forcée ou le déplacement physique ou économique total ou partiel de peuples indigènes, notamment par des restrictions d’accès aux terres, territoires et ressources ? | non |
| 6.7 le projet aurait-il une incidence défavorable sur les priorités de développement des Peuples indigènes telles que définies par eux ? | non |
| 6.8 le projet affecterait-il potentiellement la survie physique et culturelle des peuples indigènes ? | non |
| 6.9 le projet affecterait-il potentiellement le patrimoine culturel des peuples indigènes, y compris par la commercialisation ou l’utilisation de leurs savoirs et pratiques traditionnels ? | non |
| **Norme 7: prévention de la pollution et efficacité des ressources** |  |
| 7.1 le projet pourrait-il entraîner la dissémination de polluants dans l’environnement en raison de circonstances routinières ou non courantes, susceptibles d’avoir des impacts locaux, régionaux et/ou [transfrontières](#TransboundaryImpactsGlossary) défavorables ? | non |
| 7.2 le projet proposé pourrait-il entraîner la production de déchets (dangereux et non dangereux)? | non |
| 7.3 le projet proposé impliquera-t-il potentiellement la fabrication, le commerce, la mainlevée et/ou l’utilisation de produits chimiques et/ou de matériaux dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou de matériaux assujettis à des interdictions nationales ou à des sorties d’élimination progressive ?  *Par exemple, le DDT, les BPC et d’autres produits chimiques énumérés dans les conventions internationales telles que les conventions de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le protocole de Montréal* | non |
| 7,4 le projet proposé impliquera-t-il l’application de pesticides qui pourraient avoir un effet négatif sur l’environnement ou la santé humaine ? | non |
| 7,5 le projet comprend-il des activités nécessitant une consommation importante de matières premières, d’énergie et/ou d’eau? | non |

1. Quatrième Rapport sur l’Etat de l’Environnement au Burkina Faso (REEB4) [↑](#footnote-ref-1)
2. Le PNDES ambitionne ramener à 2.7% [↑](#footnote-ref-2)
3. Les régions du Centre (9,3 %), du Sahel (21%), des Cascades (22,7%), des Hauts-Bassins (34,4%) et du Centre-Est (36,1%) ont une incidence inférieure à l'incidence globale ; tandis que les régions du Centre-Sud (40,5%), du Sud-Ouest (41,5%), du Plateau central (45,4%), du Centre-Nord (47%), de l'Est (49,6%), et du Nord (70,4%) ont aussi une incidence supérieure, [↑](#footnote-ref-3)
4. BF, 2017. Schéma National Aménagement et du Développement Durable du Territoire 2040 [↑](#footnote-ref-4)
5. Discours de Monsieur le Ministre de l’Environnement, de l’Economie Verte et du Changement Climatique à l’atelier national de validation des rapports d’analyse des principaux Facteurs de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (FDDF) au Burkina Faso, Le 11 avril 2019 [↑](#footnote-ref-5)
6. MEEVCC. Octobre 2018, Analyse des systèmes d’utilisation des terres en tant que facteurs directs de déforestation et de dégradation des forêts au Burkina Faso: tendances actuelles et impacts pour la mise en valeur des forêts et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Rapport final [↑](#footnote-ref-6)
7. FAO et FIDA. 2019. Décennie des nations unies pour l’agriculture familiale 2019-2028. [↑](#footnote-ref-7)
8. Ministère de l’agriculture et des aménagements hydrauliques: Rapport de synthèse de la première session de l’année 2018 du comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA) [↑](#footnote-ref-8)
9. Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification), [↑](#footnote-ref-9)
10. UICN; 2010. Rapport Relatif à « Réalisation d’une étude sur l’état des lieux de la biodiversité au Burkina Faso ». [↑](#footnote-ref-10)
11. BF, 2017. Schéma National Aménagement et du Développement Durable du Territoire 2040 [↑](#footnote-ref-11)
12. MEEVCC, 2017. Rapport sur la situation de référence, les cibles et les mesures associées de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres au Burkina Faso [↑](#footnote-ref-12)
13. Région de la Boucle du Mouhoun, 2017. Profil de la région [↑](#footnote-ref-13)
14. MEEVCC, 2018. Analyse des pratiques d’exploitation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : impact sur les forêts et les émissions de gaz à effet de serre, Rapport final [↑](#footnote-ref-14)
15. Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification), [↑](#footnote-ref-15)
16. Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification), [↑](#footnote-ref-16)
17. Plan de gestion intégrée de la sécheresse au Burkina Faso, Janvier 2019 (étude financée par le Mécanisme Global dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification), [↑](#footnote-ref-17)
18. Tonané Rapport terrain [↑](#footnote-ref-18)
19. FAO 2017. Carbone Organique du Sol: une richesse invisible [↑](#footnote-ref-19)
20. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. 2017. Regard et Perspectives sur les terres du monde, première édition [↑](#footnote-ref-20)
21. Burkina Faso, 2017 : Schéma national d’aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040 [↑](#footnote-ref-21)
22. OCDE, l’indicateur “Institutions sociales et égalité femme-homme” au Burkina Faso (SiGi-Burkina Faso) . <https://www.genderindex.org/wp-content/.../01/BurkinaFasoSIGI-20x20-FR-web.pdf> [↑](#footnote-ref-22)
23. AGENCE DE L’EAU DU MOUHOUN ; 2016. Cartographie des sites d’orpaillage de l’Espace de Compétence de l’Agence de l’Eau du Mouhoun [↑](#footnote-ref-23)
24. Ces difficultés se traduisent en chiffres par un faible taux d’accès aux ressources financières. En effet, ce faible accès des acteurs des filières rurales est illustrée à suffisance par les études récentes sur la question, dont la plus récente et la plus pertinente est ***« l’enquête Finscope sur le consommateur des services financiers du BURKINA FASO***», réalisée en 2016. Ce rapport indique en effet que :

    * 09% seulement des populations des zones rurales avaient accès aux services financiers des Banques,
    * 20% seulement des populations rurales avaient accès aux services financiers délivrés par les Institutions de micro finance,
    * 25% des populations rurales avaient accès à des services financiers délivrés par des acteurs informels (non enregistrés comme tel auprès du Ministère chargé des finances)
    * Jusqu’à 46% des populations de ces zones n’avaient accès à des services financiers ni formels ni informels.

    [↑](#footnote-ref-24)
25. Les constats ainsi faits en 2015 par les acteurs de la Boucle du Mouhoun restent d’actualité et s’appliquent aussi bien à la région du Centre-Ouest, particulièrement dans sa partie Sud (provinces de la Sissili et du Ziro) [↑](#footnote-ref-25)
26. Badgley, C., Moghtader, J., Quintero, E., Zakem, E., Chappell, M. J., Vazquez, K. A., Samulon, A., Perfecto, I. 2007. Organic agriculture and the global food supply. Renewable Agriculture and Food Systems 22: 86 – 108. URL: http://www.organicvalley.coop/fileadmin/pdf/organics\_can\_feed\_world.pdf téléchargé le 23/09/2015; [↑](#footnote-ref-26)
27. UICN. Avril 2013. Étude pour l’identification et la documentation des meilleurs microprojets d’adaptation [↑](#footnote-ref-27)
28. UICN. Décembre 2013. Stratégie de mise à l’échelle des acquis du projet CC-ASDI [↑](#footnote-ref-28)
29. Les taillis annuels des branches et rejets des légumineuses (exemple : *Glyricidia sepium*) sont utilisés pour la couverture du sols (paillage) et les tiges pour le combustible domestique [↑](#footnote-ref-29)
30. Projet de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique des producteurs par la création de fermes écologiques et la restauration du couvert végétal dans le département de Bingo [↑](#footnote-ref-30)
31. UICN. Avril 2013. Étude pour l’identification et la documentation des meilleurs microprojets d’adaptation [↑](#footnote-ref-31)
32. UICN. Décembre 2013. Stratégie de mise à l’échelle des acquis du projet CC-ASDI [↑](#footnote-ref-32)
33. Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d’administration. [↑](#footnote-ref-33)
34. Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d’achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n’est que de rééchelonner les activités entre les années. [↑](#footnote-ref-34)
35. À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation [↑](#footnote-ref-35)
36. À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l’Organisation est le Partenaire de réalisation. [↑](#footnote-ref-36)
37. Utilisez le texte entre crochets uniquement lorsque la propriété intellectuelle est une ONG/IGO [↑](#footnote-ref-37)
38. Interdit les motifs de discrimination comprennent la race, l’ethnicité, le sexe, l’âge, la langue, le handicap, l’orientation sexuelle, la religion, l’opinion politique ou autre, l’origine nationale ou sociale ou géographique, la propriété, la naissance ou tout autre statut, y compris en tant que personne autochtone ou en tant que membre d’une minorité. Les références aux «femmes et aux hommes» ou analogues sont comprises comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles, et d’autres groupes discriminés en fonction de leur identité de genre, comme les personnes transgenres et les transsexuels. [↑](#footnote-ref-38)
39. En ce qui concerne les estimations des émissions de CO2 Correspond généralement à plus de 25 000 tonnes par an (des et sources indirectes). [La note d’orientation sur l’atténuation et l’adaptation des changements climatiques fournit des informations sur les GES émissions de CO2.] [↑](#footnote-ref-39)
40. Les expulsions forcées comprennent les actes et/ou omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire de personnes, de groupes ou de communautés de foyers et/ou de terres et de ressources de biens communs qui ont été occupées ou dépendantes, éliminant ainsi la capacité d’une personne, groupe ou communauté à résider ou à travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans la fourniture et l’accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre. [↑](#footnote-ref-40)